



BÉNIN

TROISIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT

Dans le cadre de la troisième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- *Le rapport des services du FMI sur la troisième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, préparé à la suite des entretiens qui ont pris fin le 23 janvier 2012 avec les autorités béninoises sur les politiques et la situation économiques. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 12 mars 2012. Les vues exprimées dans le rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil d'administration du FMI.*
- *Un supplément (Supplément I) sur l'impact du double choc exogène en 2012.*
- *Un communiqué de presse résumant les vues sur l'évaluation des services contenue dans le rapport.*

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément.

Lettre d'intention adressée par les autorités béninoises au FMI*
Protocole d'accord technique*

* Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates.

Ces documents peuvent être obtenus sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars l'exemplaire

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**



BÉNIN

TROISIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT

12 mars 2012

QUESTIONS PRINCIPALES

Contexte politique et perspectives. La réélection du Président et l'obtention d'une nouvelle majorité au parlement présentent une occasion idéale pour mener à bien les réformes. Après une légère amélioration en 2011, la croissance et l'inflation devraient subir les contrecoups en 2012 des effets de contagion extérieure.

Dans l'ensemble, les résultats du programme sont satisfaisants. Tous les critères de réalisation et la plupart des objectifs quantitatifs ont été atteints, mais les progrès dans l'exécution des réformes structurelles ont été mitigés. L'adoption de réformes douanières cruciales a initialement fait l'objet d'une vive résistance, entraînant la chute des recettes douanières au second semestre de 2011. Cette résistance aux réformes a compliqué la mise en œuvre du programme, mais les autorités ont réagi de façon décisive en réduisant les dépenses. Une série de mesures a permis de maintenir la dynamique des réformes et les recettes douanières ont commencé à s'améliorer en fin d'année.

L'enjeu primordial de la politique économique est de remédier à l'insuffisance des recettes douanières. Il importe de normaliser les opérations au port de Cotonou et de rétablir les recettes douanières à un niveau normal pour atteindre les objectifs budgétaires du programme tout en protégeant les dépenses sociales prioritaires et les dépenses d'équipement. Il est également crucial de contenir la masse salariale dans l'enveloppe du programme et de faire avancer les réformes structurelles.

Le système financier reste solide, mais il convient de renforcer le contrôle bancaire. Les indicateurs du système bancaire sont largement satisfaisants, mais certaines petites banques ne respectent pas les normes de fonds propres. Les portefeuilles de prêts des banques sont faibles, d'où la nécessité d'intensifier le contrôle.

Approuvé par
**Michael Atingi Ego et
Thomas Dorsey**

La mission était composée de M. de Zamaróczy (chef de mission), M^{me} Macario, M. Pani (tous du Département Afrique), de M. Lonkeng Ngouana (INS) et a bénéficié du précieux concours de M. Farah, Représentant résident du FMI. M. Nguema-Affane (Bureau de l'Administrateur) a participé à des réunions clés. Les entretiens ont eu lieu à Cotonou du 9 au 23 janvier 2012. La mission a rencontré le Président, M. Yayi, le Premier ministre, M. Koupaki, le Ministre du développement, M. de Souza, le Ministre des finances, M^{me} Mathys, d'autres hauts responsables de l'État ainsi que des députés de l'Assemblée nationale et des représentants des syndicats, du secteur privé et des donateurs. Le Bénin a accepté la réforme des quotes-parts et de la représentation des pays au FMI.

TABLE DES MATIÈRES

QUELQUES ABRÉVIATIONS	4
EFFETS DE CONTAGION ET PERSPECTIVES	5
A. Un double choc exogène préjudiciable à la croissance économique	5
B. Les résultats du programme sont globalement satisfaisants	8
ENTRETIENS SUR LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE	11
A. Renforcer la politique budgétaire	11
B. Réduire la vulnérabilité du système financier	14
C. Accélérer le programme de réformes structurelles	15
RISQUES ENCOURUS PAR LE PROGRAMME	15
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	17
TABLEAUX	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2009–17	19
2a. Opérations financières consolidées de l'Etat, 2009–17	20
2b. Opérations consolidées de l'administration centrale, 2010–12	21
3. Opérations financières consolidées de l'Etat, 2009–17	22
4. Balance des paiements, 2009–17	23
5. Situation monétaire, 2009–17	24
6. Calendrier des décaissements, accord au titre de la FEC, 2010–13	25
7. Indicateurs de la capacité de rembourser le FMI, 2011–23	26
8. Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990–2015	27

GRAPHIQUES

1. Evolution extérieure, 2007–11 _____ 7
2. Principaux indicateurs budgétaires, 2010–11 _____ 10

ENCADRÉ

1. Accord sur les salaires dans la fonction publique _____ 13

ANNEXE

- I. Lettre d'intention _____ 28
 1. Protocole D'Accord Technique _____ 42

QUELQUES ABRÉVIATIONS

AV	Attestation de vérification
BCEAO	Banque centrale des États de l’Afrique de l’Ouest
DGDDI	Direction générale des douanes et droits indirects
DGID	Direction générale des impôts et des domaines
DTS	Droit de tirage spécial
FAD	Département des finances publiques (FMI)
FCFA	Franc de la Communauté financière africaine (franc CFA)
FEC	Facilité élargie de crédit
FMI	Fonds monétaire international
FNRB	Fonds national des retraites du Bénin
IFU	Identifiant fiscal unique
LI	Lettre d'intention
MCM	Département des marchés monétaires et de capitaux (FMI)
MDF	Ministère des finances
MTFP	Ministère du travail et de la fonction publique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
PAT	Protocole d'accord technique
PIB	Produit intérieur brut
PIP	Programme d'investissements publics
PVI	Programme de vérification des importations
SCRP	Stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté
SIGRH	Système intégré de gestion des ressources humaines
SYDONIA	Système automatique de traitement des données douanières
TOFE	Tableau des opérations financières de l’État
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine

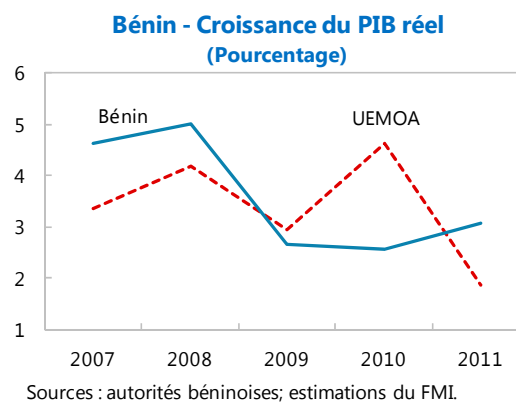
EFFETS DE CONTAGION ET PERSPECTIVES

A. Un double choc exogène préjudiciable à la croissance économique

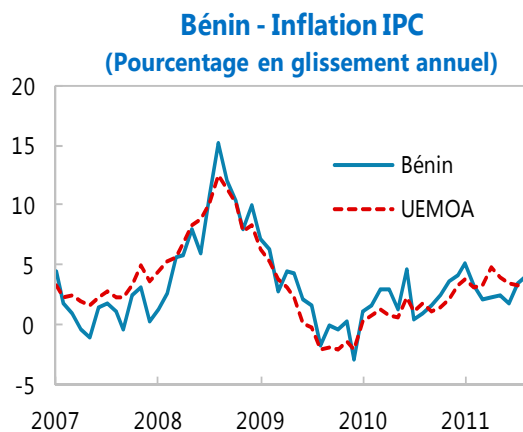
1. Début 2011, les élections présidentielles et législatives ont ouvert la voie à des réformes attendues depuis longtemps. Le gouvernement a profité du renforcement de sa position politique pour mettre en œuvre des mesures cruciales, y compris les réformes douanières tant attendues, la loi anti-corruption et l'amendement des lois du travail limitant le droit de grève pour les fonctionnaires essentiels et notamment les douaniers.

2. Le ralentissement de l'activité portuaire et, plus récemment, la réduction des subventions aux carburants au Nigéria, ont freiné la croissance. La croissance réelle en 2011 est estimée à 3 pourcent environ en raison des contre-performances du commerce et du secteur financier, en partie attribuables aux perturbations survenues au port de Cotonou. En 2012, la croissance devrait s'accélérer légèrement pour s'établir à 3½ pourcent, l'agriculture se remettant des inondations de 2010 et les opérations portuaires revenant à la normale. Mais la croissance sera entravée par la réduction des subventions aux carburants au Nigéria et, dans une moindre mesure, par la crise en Europe. Le supplément I (Impacts de deux chocs extérieurs) estime l'impact de ce double choc en 2012.¹

¹ Selon les projections, la crise dans la zone euro devrait réduire la croissance au Bénin de 0,2 point de pourcentage du PIB en 2012. Son impact sur le recouvrement des recettes sera donc marginal (pour plus de détails, voir le Supplément I).



3. L'inflation a fléchi en 2011, mais devrait grimper en 2012 suite à la réduction des subventions aux carburants au Nigéria. Après avoir culminé en 2010 en raison du renchérissement des denrées alimentaires consécutif aux inondations, l'inflation est restée en deçà du critère de convergence de 3 pourcent fixé par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Mais la réduction des subventions aux carburants au Nigéria en janvier 2012 a fait grimper les prix de l'essence de 50 pourcent environ, une hausse immédiatement et intégralement répercutée au Bénin. Ainsi, l'inflation mensuelle

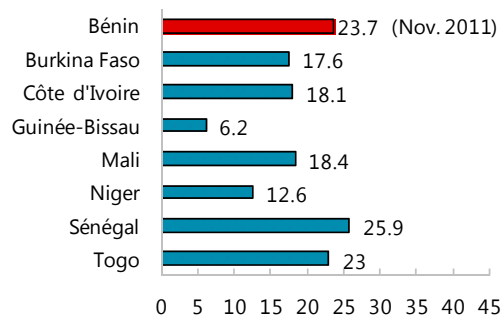


s'est accrue de 5 pourcent en janvier, et l'on prévoit que l'inflation moyenne annuelle atteindra 7 pourcent en 2012.

4. Le déficit extérieur courant s'est creusé légèrement en 2011. La hausse des exportations non traditionnelles n'a pas suffi à compenser l'impact de la flambée mondiale des carburants et la baisse des transferts officiels (graphique 1). Selon les données révisées, les exportations de coton devraient s'accroître fortement en 2012. L'amélioration des perspectives du coton, combinée à l'essor des exportations non traditionnelles, devrait ramener le déficit courant, dons inclus, à environ 6 pourcent du PIB en 2012. Du coup, la balance des paiements globale devrait passer d'un léger déficit en 2011 à un léger excédent en 2012. Les autorités continuent à appliquer, en matière d'emprunt extérieur, une politique prudente axée sur la mobilisation de dons et de prêts concessionnels. La seule exception à cette règle — un prêt non concessionnel de 4,6 milliards de francs CFA visant à financer une route — est conforme à la conditionnalité du programme.

5. En 2011, le crédit au secteur privé a progressé moins que prévu, mais devrait se raffermir en 2012. Après une contraction à la veille des élections, il n'a affiché qu'une légère hausse, surtout en raison du ralentissement de l'activité commerciale. Mais en 2012, il devrait rebondir de concert avec les opérations portuaires. Le ratio du crédit privé au PIB — même s'il est plus élevé que dans d'autres pays de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) — reste faible, signe d'une intermédiation financière peu profonde.

Bénin - Crédit intérieur au secteur privé, 2010 (Pourcentage du PIB)



Sources : autorités béninoises ; estimations du FMI.

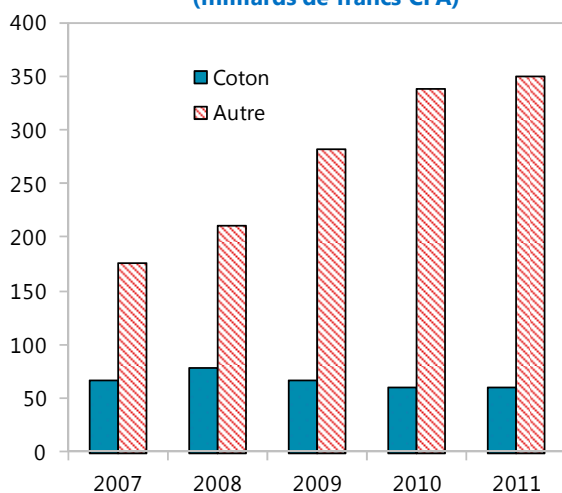
6. Les banques béninoises ont subi les contrecoups de la restructuration de la dette souveraine en Côte d'Ivoire. Cette restructuration, assortie d'une baisse des rendements, a réduit la rentabilité des banques commerciales du Bénin, qui détiennent près de 17 pourcent des obligations de l'État ivoirien. Mais tant que la BCEAO accepte ces obligations en garantie, la liquidité ne devrait pas en pâtir.

7. À moyen terme, la croissance devrait reprendre et les résultats budgétaires se renforcer (tableau-texte 1). La croissance devrait se stabiliser à 4½–5 pourcent environ, grâce à la bonne performance du port de Cotonou, les réformes se consolidant et les investissements en cours portant leurs fruits. Stimulées par l'exécution intégrale des réformes, les recettes douanières devraient s'accroître par rapport au niveau anormalement faible de 2011. L'essor des recettes douanières améliorera le solde budgétaire, entraînant un excédent primaire de base (dons exclus), tandis que la baisse des cours du pétrole réduira le déficit extérieur courant.

Graphique 1. Bénin - Évolution extérieure, 2007–11

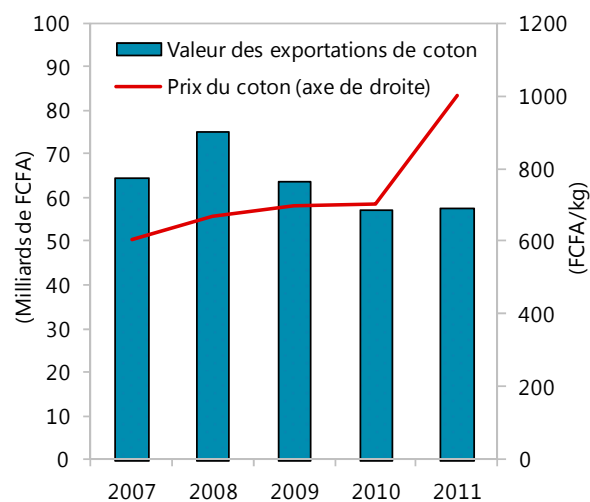
En raison de l'atonie globale des exportations ...

Exportations totales (milliards de francs CFA)



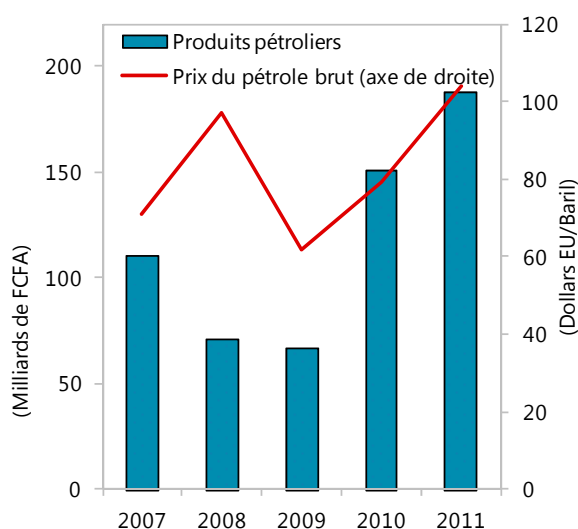
... due à la stagnation des exportations
cotonnières ...

Exportations de coton



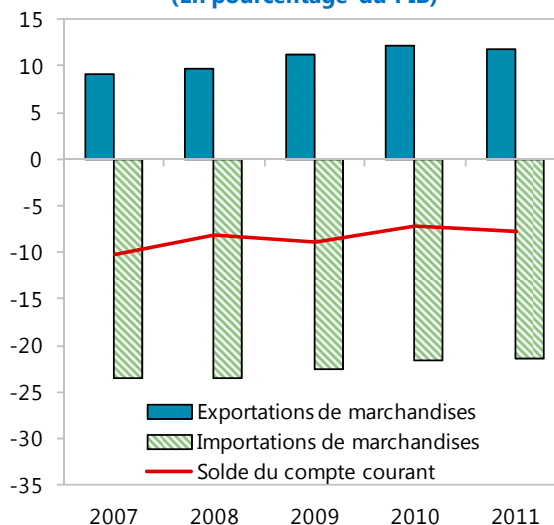
... et à la hausse des coûts des importations, ...

Importations de pétrole



... le déficit des transactions courantes s'est
accru.

Solde des transactions courantes (En pourcentage du PIB)



Sources : autorités béninoises ; estimations des services du FMI.

Tableau-texte 1. Bénin - Cadrage macroéconomique à moyen terme, 2010–17¹

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
		Est.			Projections			
		(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)						
PIB à prix constants (variation en pourcentage)	2.6	3.1	3.5	4.7	4.8	4.8	4.9	4.9
Inflation (moyenne)	2.1	2.7	7.0	3.5	3.4	3.3	3.2	2.8
Solde budgétaire global (dons exclus)	-3.1	-4.3	-3.6	-3.0	-2.4	-2.0	-1.9	-1.8
Solde budgétaire primaire de base (dons exclus)	0.5	-0.1	0.2	0.8	1.3	1.6	1.7	1.7
Solde extérieur courant (dons exclus)	-8.1	-8.2	-7.0	-6.8	-5.9	-5.6	-5.5	-5.3

Sources : autorités béninoises ; estimations et projections des services du FMI.

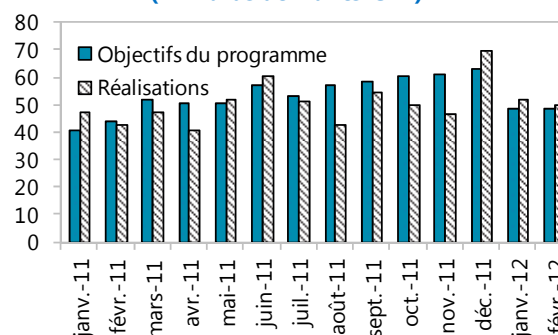
¹ Le scénario de référence présume que les subventions pétrolières au Nigéria restent à leur niveau actuel à moyen terme.

B. Les résultats du programme sont globalement satisfaisants

8. La résistance aux réformes a compliqué l'exécution du programme. Tous les critères de réalisation et tous les objectifs indicatifs sauf deux ont été atteints à la fin-septembre 2011, (tableau-texte 2). Des résultats similaires ont été obtenus à la fin décembre (LI, appendice I, ¶ 14–16). Les réformes mises en œuvre à la mi-2011 au port de Cotonou ont fait l'objet de résistances initiales, notamment des grèves de douaniers, et les importateurs ont dévié les échanges vers d'autres ports régionaux (graphique 2). Ainsi, les recettes ont chuté en août et en novembre et l'objectif de recettes cumulées a été manqué à deux reprises. Le recouvrement a repris en décembre et depuis lors, les objectifs de recettes mensuelles ont été réalisés.² Pour remédier au manque à percevoir, les autorités ont maîtrisé les dépenses et, par conséquent, le critère de réalisation concernant le déficit primaire de base a été observé. Mais les investissements financés sur ressources

intérieures ont été inférieures aux prévisions (résultat indésirable), et l'objectif de dépenses

Bénin - Recettes totales, 2011–12
(Milliards de francs CFA)



Sources : autorités béninoises ; estimations du FMI.

sociales prioritaires a été manqué deux fois.

² Les objectifs de recettes mensuelles étaient de 63,7 milliards de FCFA en décembre et 49,0 milliards de FCFA en janvier et février, respectivement — et tenaient compte de la saisonnalité.

Tableau-texte 2. Bénin - Critères de réalisation et objectifs indicatifs, 2011

	2011	
	Fin septembre Critères de réalisation	Fin décembre Objectifs indicatifs
A. Critères de réalisation quantitatifs		
Financement intérieur net de l'État (plafond)	Respecté	Respecté
Solde primaire de base (dons exclus) (plancher)	Respecté	Respecté
B. Critères de réalisation quantitatifs permanents (plafonds)		
Accumulation des arriérés de paiements extérieurs	Respecté	Respecté
Dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État avec des échéances de zéro à un an	Respecté	Respecté
Dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État avec des échéances supérieures à un an	Respecté	Respecté
Accumulation d'arriérés de paiements intérieurs	Respecté	Respecté
C. Objectifs indicatifs		
Recettes totales (plancher)	Non respecté	Non respecté
Ordre de paiement émis en-dehors de la chaîne de dépenses (plafond)	Respecté	Respecté
Dépenses sociales prioritaires (plancher)	Non respecté	Non respecté

Sources : autorités béninoises ; estimations et projections des services du FMI

9. L'exécution des réformes structurelles est encore lente (LI, ¶ 17 et tableau 2). Le Bénin a fait des progrès en ce qui concerne l'administration douanière et l'évaluation des importations, grâce aux réformes réalisées au port de Cotonou. La gestion des finances publiques a été renforcée par la présentation d'un projet de Loi de finances organique à la Cour suprême, la préparation des comptes d'exécution budgétaire de 2010, la création d'une cellule mixte de contrôle douanier et fiscal et les mesures de renforcement du cadre réglementaire du secteur énergétique. En janvier 2012, les autorités ont interdit temporairement le recours aux procédures de dédouanement accéléré — afin de remédier à

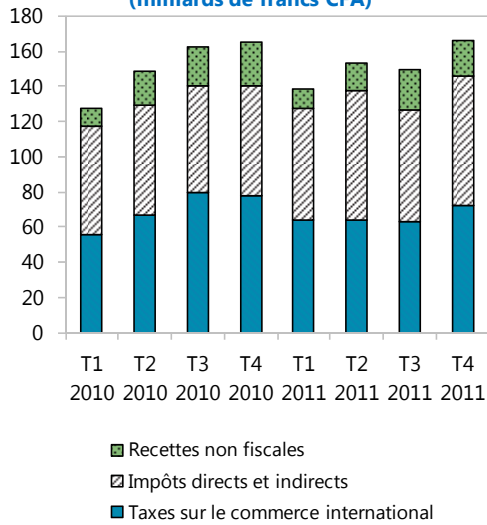
une échappatoire. Mais la réforme a été lente dans d'autres domaines tels que l'informatisation de l'administration douanière et fiscale et le régime des retraites. La généralisation de l'identifiant fiscal unique accuse du retard. Il en est de même pour la réforme de la fonction publique, des études cruciales ayant été retardées et la mise en place d'une base de données unique pour les fonctionnaires étant bloquée. En octobre, une mission de la Banque mondiale a fourni une nouvelle feuille de route pour établir la base de données et a proposé une nouvelle méthode qui correspond mieux à la capacité d'absorption des autorités. La Banque mondiale a l'intention de devenir un élément moteur de cette réforme.

Graphique 2. Bénin - Principaux indicateurs budgétaires, 2010–11

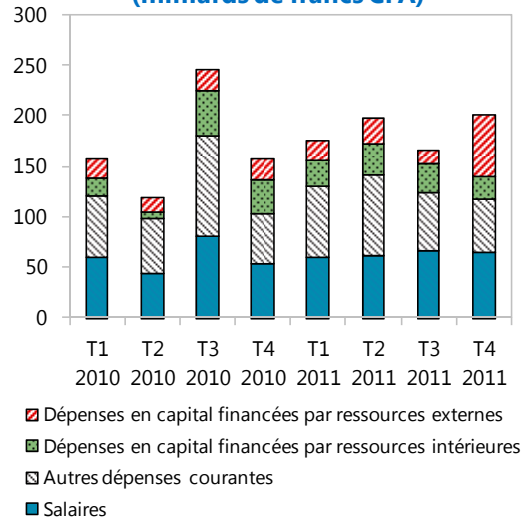
Les recettes totales ont stagné en raison de la faiblesse des recettes douanières,

mais les autorités ont maîtrisé les dépenses ...

Recettes publiques (milliards de francs CFA)



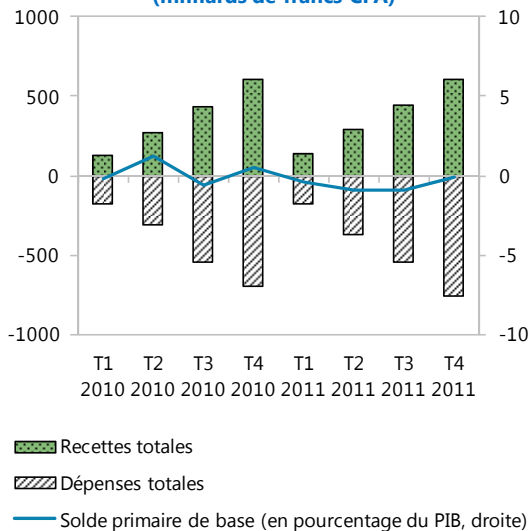
Dépenses publiques (milliards de francs CFA)



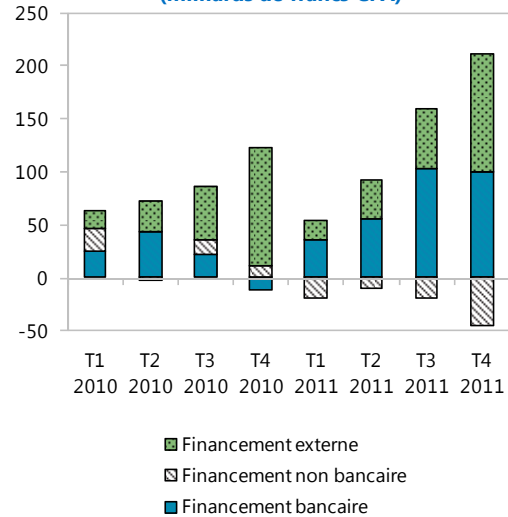
... et jugulé largement le déficit ...

... financé sur ressources extérieures et intérieures.

Solde global (milliards de francs CFA)



Financement (milliards de francs CFA)



Sources : autorités béninoises ; estimations des services du FMI.

ENTRETIENS SUR LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Les discussions ont porté essentiellement sur la manière de renforcer la politique budgétaire et le programme de réformes structurelles pour appuyer la stratégie de développement des autorités. En particulier, il a été question de remédier à l'insuffisance des recettes douanières, de contenir la masse salariale, de libérer les dépenses sociales prioritaires et d'accélérer le rythme des réformes structurelles. Les autorités ont confirmé leur détermination à poursuivre les objectifs du programme.

A. Renforcer la politique budgétaire

Recettes

10. Il a été convenu que l'amélioration des résultats en matière de recettes douanières est cruciale pour la viabilité des finances publiques. Des mesures ont été appliquées pour doper les recettes en réduisant la fraude et pour mieux aligner les procédures sur les pratiques internationales, notamment : (i) un guichet unique au port de Cotonou ; (ii) un programme amélioré de vérification de la valeur à l'importation ; et (iii) un système d'établissement de la valeur en douane fondé sur les valeurs transactionnelles effectives (en remplacement de l'ancien système de valeurs « consensuelles »). Toutefois, comme on l'a déjà signalé, les réformes se sont heurtées à de vives résistances; ainsi, il y a eu de graves congestions³ au port de Cotonou, les recettes douanières ont chuté et le prix de certaines denrées de base a grimpé. Les autorités ont réagi à la hausse des prix en inversant entièrement ou partiellement le passage aux valeurs transactionnelles pour 14 produits représentant une grande partie des importations totales. Les autres réformes ont porté notamment sur plusieurs mesures de

³ Les congestions ont été aggravées par les activités de construction en cours au port.

politique et d'administration fiscales et sur la réduction des exonérations fiscales, selon les recommandations de l'assistance technique du Département des finances publiques du FMI.

- Les services du FMI ont salué les réformes et félicité les autorités de leur engagement malgré la résistance. Ils ont souligné le caractère essentiel de ces réformes pour accroître les recettes et moderniser les opérations au port de Cotonou. Mais ils ont noté que le retour aux valeurs consensuelles réduit l'impact des réformes et ont recommandé le rétablissement graduel des valeurs transactionnelles. En outre, les services ont exhorté les autorités à procéder rapidement à la rationalisation des exonérations comme prévu.

Point de vue des autorités

- Les autorités ont affirmé que les recettes vont s'améliorer en 2012 et que le recours partiel aux valeurs consensuelles est temporaire. Elles ont réitéré leur engagement à réaliser toutes les réformes et s'attendent à ce que les difficultés initiales se résorbent en début 2012, d'où l'amélioration des recettes douanières. Elles ont reconnu que la suspension des valeurs transactionnelles a réduit l'assiette fiscale, mais se sont engagées à les rétablir progressivement dès que les réformes seront entièrement opérationnelles.

Dépenses

11. Les autorités ont maîtrisé les dépenses afin de respecter les critères de réalisation. Cette mesure a visé aussi bien les dépenses courantes (salaires, biens et services) que les dépenses d'équipement financées sur ressources intérieures. L'élimination d'un certain nombre d'employés fictifs, l'audit des allocations et autres prestations et le report de certains recrutements ont permis de contenir la masse salariale en deçà de l'objectif visé (encadré 1).

- Les services ont félicité les autorités pour leurs efforts visant à comprimer les dépenses qui ont permis de compenser le déficit de recettes et de réaliser les objectifs du programme. Mais ils ont relevé les inconvénients associés au maintien d'une telle stratégie à moyen terme, surtout en matière d'investissements en capital et de croissance solidaire.
- Les services du FMI sont restés neutres dans le différend entre le gouvernement et les syndicats de la fonction publique sur l'exclusion des enseignants de l'accord salarial du 5 août 2011. Mais ils ont vivement encouragé les autorités à contenir la masse salariale dans l'enveloppe du programme quelle que soit l'issue de ce différend, et ils ont souligné que d'autres hausses salariales de plus grande ampleur risquent d'évincer les dépenses prioritaires. Les services ont prôné la vigilance pour éviter que les tensions inflationnistes dues à la flambée des prix des carburants ne se traduisent par une hausse des salaires, transformant un choc ponctuel en une hausse permanente de la masse salariale.

- Les services du FMI ont encouragé les autorités à aller de l'avant avec la réforme de la fonction publique. Ils ont souligné que cette réforme est importante pour étayer une stratégie budgétaire durable et répondre ainsi aux besoins de la population béninoise en privilégiant les dépenses sociales prioritaires et les dépenses d'équipement.

Point de vue des autorités

- Les autorités ont signalé que les enseignants ont été exclus de l'accord salarial parce qu'ils avaient bénéficié d'une hausse de 25 pourcent le 1^{er} janvier 2011, avant le reste de la fonction publique, pour qui l'accord du 5 août 2011 était un rattrapage. Les autorités ont réitéré leur engagement à réformer la fonction publique. Elles ont signalé que le nouvel accord salarial assurera la paix sociale pour les quatre prochaines années et s'inscrit dans la masse salariale du programme. Elles ont aussi souligné leur intention de promouvoir la réforme de la fonction publique avec le concours de la Banque mondiale (LI, ¶ 17).

12. Les objectifs indicatifs de dépenses sociales prioritaires n'ont pas été atteints en septembre et décembre. Les autorités ont indiqué que des difficultés techniques et administratives les ont empêchées d'effectuer ces dépenses en temps voulu.

- Les services ont signalé qu'il serait crucial de renforcer le suivi en fixant notamment des objectifs mensuels et en améliorant la communication avec les ministères dépensiers pour atteindre les objectifs de dépenses sociales.

Encadré 1. Bénin – Accord sur les salaires dans la fonction publique

Le 5 août 2011, le gouvernement a conclu avec les syndicats un accord sur l'augmentation des salaires de base des fonctionnaires. L'accord s'inscrit dans un nouveau cadre national de négociation. Il ne prévoit pas d'autre augmentation avant 2015. Selon les autorités, cet accord réduit les risques d'une expansion insoutenable de la masse salariale. Sa portée pluriannuelle contribuera à éliminer les conflits de travail au cours des prochaines années.

L'accord prévoit une hausse nominale de 25 pourcent (par rapport à son niveau de 2010) de l'indice servant à fixer le salaire de base des fonctionnaires. La hausse du salaire de base se répercutera sur certaines prestations liées aux salaires telles que les cotisations de retraite, les indemnités de logement et de lieu d'affectation et les primes de rendement. Elle est rétroactive au 1^{er} janvier 2011, mais son application s'étale sur quatre ans. Les employés du Ministère des finances ont bénéficié de la hausse intégrale de 25 pourcent, mesure incitative visant à stimuler le recouvrement des recettes. Les employés des autres ministères, hormis les enseignants qui avaient déjà obtenu une augmentation, en bénéficieront également selon les modalités suivantes : 5 pourcent en 2012 et 2013 et 10 pourcent en 2014 (tableau de l'encadré). En outre, l'accord prévoit en 2011 une hausse de 5 pourcent dont la date de paiement reste à préciser dans le cadre de négociations supplémentaires.

Selon les autorités, cette augmentation est compatible avec les projections du programme en matière de masse salariale. En 2011, le coût supplémentaire (limité aux fonctionnaires des Finances) a été compensé par l'épargne réalisée sur les dépenses administratives et sur le report de certains recrutements. En effet, la masse salariale de 2011 a été de 6 pourcent inférieure à l'objectif du programme.

Bénin - Masse salariale, 2011-14
(En milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2011	2012	2013	2014
	Est.	Projections		
Masse salariale (programme)	253.2	279.0	298.9	320.0
<i>dont :</i>				
Impact de l'accord salarial du 5 août 2012 ¹	1.6	4.5	7.4	13.2
Employés du Ministère des finances	1.6	1.6	1.6	1.6
Autres employés	0.0	2.9	5.8	11.7
<i>Pour mémoire :</i>				
Augmentation accordée au titre de l'accord salarial (pourcentage) ²	5.0	5.0	5.0	10.0
Masse salariale totale (pourcentage du PIB)	7.4	7.4	7.3	7.3

Sources : autorités béninoises ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Équivalent à la somme de l'augmentation du salaire de base et de l'impact de la variation de l'indice sur diverses prestations et allocations (pensions, logement, lieu d'affectation, prime de rendement). Hormis les enseignants.

² Les dates et modalités de paiement de l'augmentation en 2011 seront fixées dans le cadre de négociations supplémentaires. Les employés du Ministère des finances ont obtenu l'intégralité des 25% d'augmentation en 2011.

Point de vue des autorités

- Les autorités ont partagé cet avis et se sont engagées à renforcer les capacités d'exécution du Ministère des finances.
- La Loi de finances 2012 approuvée par l'Assemblée nationale correspond globalement au cadrage budgétaire du programme. Les services du FMI ont salué les mesures adoptées dans le budget, notamment les droits d'accise sur le café et sur les voitures à prix élevé, et l'élimination de l'exonération totale des nouvelles entreprises. Néanmoins, ils ont constaté que plusieurs exonérations indues

persistent et ont salué l'intention des autorités de les examiner en vue de les rationaliser.

13. La Loi de finances 2012 vise à promouvoir une croissance tirée par le secteur privé, à renforcer le recouvrement des recettes et à hiérarchiser les dépenses, conformément aux objectifs du programme (LI, ¶ 21). Il s'agit notamment d'accroître sensiblement le ratio des recettes au PIB afin de créer de l'espace budgétaire pour les investissements publics et les dépenses sociales.

B. Réduire la vulnérabilité du système financier

14. Bien que le secteur financier soit globalement stable, le portefeuille de prêts est faible et la situation de certaines petites banques est fragile. Selon les indicateurs prudentiels, le ratio global de fonds propres du secteur bancaire dépasse le seuil prudentiel de 8 pourcent, mais 3 des 13 banques commerciales ne respectent pas les normes de fonds propres (LI ¶6). La concentration des prêts est forte et les prêts improductifs représentent 17 pourcent du total des prêts.⁴

- Les services ont souligné la nécessité de régler rapidement la situation des banques qui ne respectent pas les normes de fonds propres depuis longtemps.
- Les services du FMI ont exprimé leur préoccupation quant au niveau élevé des créances improductives, qui rendent le système bancaire vulnérable. Afin de remédier aux risques liés à la faiblesse du portefeuille de prêts, ils ont recommandé

d'exercer un contrôle plus étroit et plus fréquent des pratiques de gestion des risques et des normes de crédit et de prendre des mesures appropriées pour parer aux risques émergents. Il est crucial de recueillir en temps utile les données prudentielles et de renforcer de façon générale la supervision — y compris les inspections sur place — pour garantir le respect des normes régionales, car les pratiques actuelles donnent à penser que la supervision est faible.

Point de vue des autorités

Les autorités ont indiqué que la législation du secteur financier a été renforcée par l'adoption d'une loi accordant à la BCEAO le pouvoir d'intervenir auprès des institutions financières dont les prêts ou les actifs dépassent 2 milliards de francs CFA (environ 4 millions de dollars EU), mesure conforme à une recommandation antérieure du Département des marchés monétaires et de capitaux (MCM) du FMI. Elles ont noté que la plupart des banques

⁴ Données de juin 2011, les plus récentes disponibles.

avaient accru leur capital après le renforcement des directives de l'UEMOA.

- Les autorités ont signalé que les trois banques en difficulté détiennent une faible proportion (3 pourcent) des actifs du système bancaire et ne représentent donc pas un risque systémique. Elles envisagent des mesures pour régler la situation d'une banque en détresse.⁵

- Les services du FMI ont salué ces mesures tout en exhortant les autorités à intensifier le contrôle du secteur financier.⁶ Ils ont souligné que cette mesure est cruciale compte tenu des turbulences dans la zone euro et des éventuelles répercussions financières au Bénin.

C. Accélérer le programme de réformes structurelles

15. Les services du FMI ont salué les réformes douanières tant attendues, mais ont constaté que d'autres réformes sont à la traîne.

Les mesures structurelles importantes accusant du retard sont notamment l'informatisation des services douaniers et de la fonction publique. Les services ont noté que la réforme de la fonction publique est désormais intégrée au programme de la Banque mondiale pour le Bénin. Par ailleurs, ils ont examiné les nouvelles mesures structurelles relatives aux finances publiques et au secteur financier (LI 26).

Point de vue des autorités

- Reconnaisant les retards dans l'exécution des réformes structurelles, les autorités ont indiqué qu'ils découlent souvent de la recherche d'appuis techniques et financiers

après des donateurs et que certaines mesures nécessitent plus de temps que prévu.

16. Les autorités ont réaffirmé leur engagement à appliquer leur stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté pour 2011–15.

Elles ont signalé qu'elles avaient adopté des procédures pour appliquer intégralement les mesures liées aux dépenses sociales prioritaires, qui sont conformes au budget de 2012. Ces mesures sont axées sur l'amélioration du niveau de vie et sur la progression vers les objectifs du Millénaire pour le développement, surtout en ce qui concerne la santé, l'enseignement primaire et l'approvisionnement en eau.

RISQUES ENCOURUS PAR LE PROGRAMME

L'exécution du programme est confrontée à de sérieux risques endogènes et exogènes. Le Bénin pourrait rater l'ambitieux objectif budgétaire du programme pour 2012 en raison de la faiblesse continue du recouvrement des recettes. Le renchérissement des prix de l'essence importée du Nigéria sur le marché informel et un éventuel ralentissement de l'économie mondiale pourraient taxer les ressources déjà tendues du Bénin.

17. Les dérapages budgétaires pourraient compromettre l'exécution du programme. La résistance continue à la réforme douanière risque de pérenniser les contre-performances en matière de recettes et compromettre la mise en œuvre du programme. L'acceptation des exigences syndicales concernant d'autres augmentations de salaires ou la généralisation de l'accord salarial dans la fonction publique serait préjudiciable aux dépenses sociales prioritaires, aux investissements en capital et à la viabilité des finances publiques. Des retards supplémentaires dans l'exécution des réformes structurelles plomberaient le programme et la reprise économique. En revanche, l'exécution en temps utile de la réforme de la fonction publique réduirait les risques de dérapage du programme. Une large diffusion des avantages de la hausse des recettes douanières et de l'élargissement de l'espace budgétaire, étayée par un vigoureux sens de l'initiative de la part des autorités et par une mise en œuvre décisive du programme des réformes, contribuerait de façon cruciale à atténuer les risques.

18. Les perspectives à moyen terme encourrent des risques de dégradation. Les décisions de politique économique nigérianes sur les subventions aux carburants et les relations commerciales avec le Bénin pourraient compromettre la reprise économique. La détérioration de l'environnement mondial aurait pour effet de réduire les exportations et les envois de fonds et de diminuer les flux d'aide, les donateurs étant soumis à des contraintes budgétaires.

⁵ Le coût potentiel du remboursement des dépôts est estimé à 2–10 de 1 pourcent du PIB.

⁶ Le contrôle bancaire relève de la Commission bancaire de l'UEMOA. Cependant, les autorités monétaires nationales peuvent exercer des pressions sur les instances régionales afin de renforcer le contrôle bancaire au Bénin.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

Bien que l'exécution du programme soit pour l'essentiel bien engagée, elle est confrontée à de sérieuses difficultés, à savoir des contre-performances significatives dans le recouvrement des recettes et des retards persistants dans l'application des réformes structurelles.

19. Selon les projections, la croissance poursuivra sa légère tendance à la hausse en 2012, mais subira les contrecoups d'un double choc exogène. Elle devrait rebondir légèrement grâce à la reprise totale de l'activité agricole et à la normalisation des opérations au port de Cotonou. Mais la reprise sera freinée par la hausse des prix de l'essence, qui bridera la demande intérieure, et, dans une moindre mesure, par la crise mondiale en cours.

20. L'inflation devrait grimper en 2012, mais le Bénin pourrait encore atteindre à moyen terme le critère de convergence de l'UEMOA s'il réussit à contenir la deuxième vague de pressions inflationnistes. La répercussion intégrale du renchérissement des prix des carburants au Nigéria ayant dopé l'inflation au Bénin, les autorités doivent rester vigilantes pour minimiser les poussées inflationnistes subséquentes, surtout en ce qui concerne les hausses salariales, qui pourraient menacer les dépenses sociales prioritaires et les investissements en capital.

21. Les résultats du programme sont globalement satisfaisants, mais la hausse prévue des recettes est essentielle à la mise en œuvre effective du programme. Malgré l'observation des critères de réalisation à fin septembre, il faudrait remédier à l'insuffisance des recettes douanières et rétablir peu à peu la valeur transactionnelle comme méthode d'évaluation en douane. Les objectifs indicatifs

concernant les dépenses sociales prioritaires ont été manqués chaque trimestre depuis leur adoption l'an dernier. Pour atteindre les objectifs futurs du programme en matière de dépenses sociales, il faudra les suivre de près et faire preuve d'une ferme détermination. Les décisions de politique salariale doivent être adoptées dans le contexte de la réforme de la fonction publique, en maîtrisant la masse salariale dans l'enveloppe prévue.

22. Les autorités devraient accélérer l'exécution du programme de réformes structurelles. À cet égard, l'application intégrale des mesures programmées devrait améliorer le recouvrement des recettes et la viabilité des finances publiques et promouvoir la participation des opérateurs privés au secteur énergétique — autant de mesures propres à stimuler la croissance.

23. Le secteur financier fait preuve de résilience, mais il faudra intensifier la surveillance bancaire et résoudre le problème des banques en difficulté. Le niveau élevé des créances improductives et le non-respect des normes de fonds propres par certaines banques sont préoccupants. Ces préoccupations sont aggravées par le manque d'informations actualisées sur le secteur financier et par la faiblesse du contrôle, à un moment où les institutions financières encourent des risques accrus. Les autorités devraient inciter l'organisme de surveillance

à plus de vigilance afin de renforcer la gestion saine des banques.

24. En allant de l'avant, les résultats du programme pourraient ressentir les effets négatifs du déficit des recettes douanières, des dérapages salariaux et des retards persistants dans l'exécution des réformes structurelles.

La réussite du programme économique dépendra essentiellement de la ferme détermination des autorités à mener à bien les réformes, y compris des réformes vigoureuses à la douane et au port de Cotonou.

25. Les services du FMI appuient la demande des autorités concernant la conclusion de la troisième revue de l'accord au titre de la Facilité élargie de crédit et le décaissement du soutien financier correspondant.

Tableau 1. Bénin — Principaux indicateurs économiques et financiers, 2009–17

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
			Est. Prél.				Projections		
	(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)								
Revenu national									
PIB aux prix courants	4.7	4.5	6.0	9.2	8.3	8.0	7.9	7.9	7.7
PIB à prix constants	2.7	2.6	3.1	3.5	4.7	4.8	4.8	4.9	4.9
Déflateur du PIB	2.0	1.8	2.8	5.6	3.4	3.1	2.9	2.9	2.7
Indice des prix à la consommation (moyenne)	2.2	2.1	2.7	7.0	3.5	3.4	3.3	3.2	2.8
Indice des prix à la consommation (fin de période)	-2.9	4.0	1.8	7.2	3.5	3.4	3.3	3.2	2.8
Finances publiques									
Recettes	-0.9	4.7	0.4	17.2	10.5	10.6	8.7	8.3	8.1
Dépenses et prêts nets	18.2	-13.2	7.5	12.0	7.2	7.2	6.8	7.6	7.7
Monnaie et crédit									
Avoirs intérieurs nets ¹	7.1	5.2	9.5	8.4	7.4	4.7	3.6	3.0	2.5
Crédit intérieur ¹	12.5	4.4	10.4	8.4	7.4	4.7	3.6	3.0	2.5
Créances nettes sur l'administration centrale ¹	6.6	-0.9	6.9	1.2	0.5	-1.0	-1.9	-2.1	-2.3
Crédit au secteur privé ¹	5.9	5.3	3.5	7.3	6.9	5.8	5.6	5.1	4.7
Masse monétaire large (M2)	6.2	11.6	7.3	9.2	8.3	8.0	7.9	7.9	7.7
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/moyenne de M2)	2.5	2.4	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3
Secteur extérieur (en francs CFA)									
Exportations de biens et services	-1.5	11.1	7.5	14.0	4.2	7.7	7.1	7.1	6.8
Importations de biens et services	1.0	1.3	5.9	7.8	5.1	4.6	6.4	7.3	6.9
Taux de change effectif nominal (moins = dépréciation)	-1.6	-5.4	1.1
Taux de change effectif réel (moins = dépréciation)	-0.7	-6.5	-0.8
	(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
Principaux ratios									
Investissement brut	20.8	16.3	17.6	18.3	18.8	18.7	19.0	19.5	19.7
Investissement public	9.7	5.5	6.6	6.8	6.7	6.6	6.5	6.5	6.7
Investissement privé	11.1	10.9	11.1	11.4	12.1	12.1	12.5	12.9	13.0
Épargne intérieure brute	7.5	4.9	6.6	8.3	9.0	9.7	10.3	10.7	11.0
Épargne publique	1.5	1.9	1.8	2.8	3.3	3.8	4.1	4.3	4.5
Épargne privée	6.0	3.0	4.8	5.6	5.7	5.9	6.2	6.5	6.6
Épargne nationale brute	11.9	9.1	9.8	12.0	12.5	13.3	13.8	14.3	14.7
Finances publiques									
Recettes	18.5	18.6	17.6	18.9	19.3	19.7	19.9	19.9	20.0
Dépenses et prêts nets	26.0	21.6	21.9	22.5	22.3	22.1	21.9	21.8	21.8
Solde primaire ²	-7.0	-2.5	-3.9	-3.0	-2.4	-1.9	-1.5	-1.5	-1.5
Solde primaire de base ³	-4.0	0.5	-0.1	0.2	0.8	1.3	1.6	1.7	1.7
Déficit budgétaire global (base ordonnancements, dons exclus)	-7.5	-3.1	-4.3	-3.6	-3.0	-2.4	-2.0	-1.9	-1.8
Déficit budgétaire global (base caisse, dons exclus)	-9.3	-3.3	-4.9	-4.1	-3.4	-2.8	-2.4	-2.2	-2.1
Service de la dette en pourcentage des recettes	4.3	5.6	5.4	6.3	5.9	5.8	5.5	5.0	5.1
Dette publique	27.3	30.0	31.0	29.8	28.7	27.3	26.1	24.8	22.8
Secteur extérieur									
Balance de biens et services	-13.3	-11.4	-11.1	-9.9	-9.8	-9.0	-8.7	-8.7	-8.7
Solde extérieur courant (dons inclus)	-8.9	-7.2	-7.9	-6.2	-6.3	-5.4	-5.2	-5.1	-5.0
Solde extérieur courant (dons exclus)	-11.2	-8.1	-8.2	-7.0	-6.8	-5.9	-5.6	-5.5	-5.3
Balance globale des paiements	-1.6	0.8	-1.5	0.6	0.6	1.6	2.0	2.2	2.4
Ratio du service de la dette aux exportations	3.4	4.1	4.2	4.5	4.7	5.0	5.2	4.9	5.4
Ratio dette/PIB (après mise en œuvre de l'IADM)	15.5	17.9	17.6	17.8	18.0	17.8	17.8	17.7	16.6
PIB nominal (en milliards de francs CFA)	3109.4	3248.2	3442.2	3760.6	4071.5	4397.1	4744.5	5119.3	5515.3
Taux de change francs CFA/dollar EU (moyenne de la période)	470.7	494.1	470.4
Population (en millions)	9.4	9.6	9.9	10.2	10.5	10.8	11.1	11.4	11.7
PIB nominal par habitant (en dollars EU)	704.2	681.7	738.1	753.3	787.8	821.4	856.0	892.5	983.3
Sources : autorités béninoises; estimations et projections des services du FMI.									
Note : ... = non disponible.									
¹ Variation en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période.									
² Recettes totales moins dépenses courantes primaires, dépenses d'équipement et prêts nets.									
³ Recettes totales moins dépenses courantes primaires, dépenses d'équipement financées sur ressources intérieures.									

Tableau 2a . Bénin — Opérations financières consolidées de l'État, 2009–17

	2009	2010	2011		2012		2013	2014	2015	2016	2017
			Proj. ¹	Est. Prél.	Proj. ¹	Rev. Proj.					
	(milliards de francs CFA)										
Recettes totales	575.8	603.0	650.1	605.6	710.0	710.0	784.5	867.5	943.2	1021.2	1103.4
Recettes fiscales	500.4	525.9	578.0	534.7	632.2	631.4	704.2	779.2	846.8	917.6	992.2
Taxes sur le commerce extérieur	259.3	278.4	304.0	261.2	334.5	334.0	370.5	414.5	448.8	484.7	522.2
Fiscalité directe et indirecte	241.2	247.5	274.0	273.5	297.7	297.4	333.7	364.7	398.0	432.8	469.9
Recettes non fiscales	75.4	77.1	72.0	70.9	77.8	78.6	80.3	88.2	96.4	103.6	111.2
Dépenses totales et prêts nets	809.0	702.2	801.0	754.7	843.9	845.4	906.3	971.7	1037.3	1116.2	1202.1
Dépenses courantes	494.0	504.4	568.0	515.6	614.2	588.4	633.4	679.7	728.9	781.1	834.6
Dépenses courantes primaires	478.4	486.7	534.6	500.7	580.1	565.8	610.4	657.7	707.9	761.1	816.4
Traitements et salaires	225.9	238.7	270.0	253.2	279.0	279.0	298.9	320.0	342.2	365.5	388.9
Retraites et bourses d'études	39.8	43.6	53.0	48.7	56.8	56.8	62.5	68.8	75.5	82.6	90.2
Transferts courants	110.0	114.1	107.1	109.5	123.0	127.0	137.5	148.5	160.2	172.9	186.3
Dépenses de fonctionnement	102.7	90.3	104.5	89.3	121.3	103.0	111.5	120.4	129.9	140.2	151.1
Intérêts	15.6	17.7	33.4	14.9	34.1	22.6	23.0	22.0	21.0	19.9	18.3
Dettes intérieure	7.4	9.6	23.2	7.1	24.4	12.6	12.1	10.0	8.0	6.0	4.0
Dettes extérieure	8.2	8.1	10.2	7.8	9.7	10.0	10.9	12.0	13.0	13.9	14.2
Dépenses d'équipement et prêts nets	315.1	197.8	233.0	239.1	229.7	257.0	272.9	291.9	308.4	335.1	367.5
Dépenses d'équipement	302.3	177.2	233.0	226.6	229.7	257.0	272.9	291.9	308.4	335.1	367.5
Financés sur ressources intérieures	221.6	101.2	133.0	107.5	122.7	137.0	143.0	153.0	160.0	175.0	195.0
Financés sur ressources extérieures	80.7	76.0	100.0	119.1	107.0	120.0	129.9	138.9	148.4	160.1	172.5
Prêts nets (moins = remboursement)	12.7	20.6	0.0	12.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base ordonnancements, dons exclus)	-233.2	-99.2	-151.0	-149.1	-134.0	-135.4	-121.8	-104.2	-94.1	-95.0	-98.8
Solde primaire ²	-217.6	-81.5	-117.6	-134.2	-99.8	-112.8	-98.8	-82.2	-73.1	-75.1	-80.5
Solde primaire de base ³	-124.2	15.1	-17.6	-2.6	7.2	7.2	31.1	56.7	75.3	85.0	92.0
Variation des arriérés	-28.3	-17.2	-17.4	-11.6	-17.4	-17.4	-17.4	-17.4	-17.4	-17.4	-17.4
Dettes extérieure	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dettes intérieure (nette)	-28.3	-17.2	-17.4	-11.6	-17.4	-17.4	-17.4	-17.4	-17.4	-17.4	-17.4
Reste-à-payer ⁴	-26.8	9.5	0.0	-7.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse, dons exclus)	-288.3	-106.9	-168.4	-168.5	-151.4	-152.8	-139.2	-121.6	-111.5	-112.4	-116.2
Financement	288.6	111.2	168.4	166.2	151.4	152.8	139.2	121.6	111.5	112.4	116.2
Financement intérieur	146.0	-1.2	57.3	54.7	47.5	15.7	1.6	-27.7	-49.0	-61.2	-65.3
Financement bancaire	80.5	-11.9	17.1	100.4	41.1	18.3	8.4	-19.2	-38.3	-44.8	-52.8
Utilisation nette de ressources du FMI	7.4	8.4	16.3	18.2	15.3	15.8	15.8	-3.0	-4.7	-6.2	-9.8
Décaissements	7.4	8.4	16.5	18.3	15.6	16.2	16.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements	0.0	0.0	-0.1	-0.1	-0.3	-0.3	-0.5	-3.0	-4.7	-6.2	-9.8
Autres	73.0	-20.3	0.8	82.2	25.8	2.5	-7.4	-16.2	-33.6	-38.6	-42.9
Financement non bancaire	65.5	10.7	40.1	-45.7	6.4	-2.6	-6.7	-8.5	-10.7	-16.4	-12.6
Privatisations	17.9	17.5	10.0	0.0	10.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Restructurations	-12.9	-22.5	0.0	-30.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres	60.6	15.7	30.1	-15.2	-3.6	-2.6	-6.7	-8.5	-10.7	-16.4	-12.6
Financement extérieur	142.6	112.4	111.1	111.5	103.9	137.1	137.6	149.3	160.5	173.6	181.5
Financement projets	80.7	76.0	100.0	119.1	107.0	120.0	129.9	138.9	148.4	160.1	172.5
Dons	28.8	19.2	50.0	76.8	53.5	80.0	65.0	70.2	75.7	81.7	88.0
Prêts	52.0	56.8	50.0	42.3	53.5	40.0	65.0	68.8	72.7	78.4	84.5
Amortissement exigible	-9.4	-15.8	-22.7	-17.9	-24.0	-21.9	-23.2	-25.0	-26.2	-24.9	-29.4
Aide budgétaire	71.3	52.2	33.8	10.3	20.8	39.0	30.9	35.4	38.4	38.4	38.4
Dons	71.3	28.9	33.8	10.3	11.6	29.2	21.2	22.4	18.4	18.4	18.4
Prêts	0.0	23.3	0.0	0.0	9.3	9.8	9.7	13.0	20.0	20.0	20.0
Écart statistique	-0.3	-4.3	0.0	2.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire :</i>											
PIB (milliards de francs CFA)	3109.4	3248.2	3478.6	3442.2	3723.5	3760.6	4071.5	4397.1	4744.5	5119.3	5515.3
Sources : autorités béninoises; estimations et projections des services du FMI.											
¹ Deuxième revue du programme, No.11/243.											
² Recettes totales moins dépenses courantes primaires, dépenses d'équipement et prêts nets.											
³ Recettes totales moins dépenses courantes primaires et dépenses d'équipement financées sur ressources intérieures.											
⁴ Variation nette du stock des ordonnancements dont le paiement a été reporté sur l'exercice suivant, et solde des opérations des régisseurs.											

Tableau 2b . Bénin: Opérations financières consolidées de l'État, 2010-12

	2010	2011						2012									
	Année	T1		T2		T3		Année		T1		T2		T3		Année	
		Réal.	Proj. ¹	Réal.	Proj. ¹	Prél.	Proj. ¹	Est. Prél.	Proj. ¹	Proj. Rév.	Proj.	Proj.	Proj. ¹	Proj. Rév.			
	(Milliards de francs CFA)																
Recettes totales	603.0	137.7	295.0	290.9	464.2	439.8	650.1	605.6	148.3	148.3	331.3	515.0	710.0	710.0			
Recettes fiscales	525.9	126.9	265.8	263.7	417.1	389.5	578.0	534.7	136.6	136.6	300.0	460.3	632.2	631.4			
Taxes sur le commerce extérieur	278.4	63.3	134.5	127.0	216.3	189.4	304.0	261.2	69.6	69.6	154.3	241.4	334.5	334.0			
Fiscalité directe et indirecte	247.5	63.6	131.4	136.7	200.8	200.0	274.0	273.5	67.0	67.0	145.7	218.9	297.7	297.4			
Recettes non fiscales	77.1	10.8	29.2	27.2	47.1	50.3	72.0	70.9	11.7	11.7	31.3	54.7	77.8	78.6			
Dépenses totales et prêts nets	702.2	172.7	381.1	375.5	586.0	549.3	801.0	754.7	186.6	202.1	437.0	638.7	843.9	845.4			
Dépenses courantes	504.4	131.6	295.4	273.2	452.7	397.9	568.0	515.6	149.8	138.3	293.0	441.7	614.2	588.4			
Dépenses courantes primaires	486.7	128.4	281.5	267.7	427.7	386.1	534.6	500.7	146.3	135.0	287.1	429.7	580.1	565.8			
Traitements et salaires	238.7	59.9	130.0	122.3	213.3	188.6	270.0	253.2	64.0	66.0	134.1	204.7	279.0	279.0			
Retraites et bourses d'études	43.6	9.7	26.5	26.3	39.4	35.9	53.0	48.7	11.5	12.0	28.0	38.0	56.8	56.8			
Transferts courants	114.1	37.0	65.0	72.3	95.0	93.2	107.1	109.5	42.5	39.0	70.0	105.0	123.0	127.0			
Dépenses de fonctionnement	90.3	21.8	60.0	46.8	80.0	68.4	104.5	89.3	28.3	18.0	55.0	82.0	121.3	103.0			
Intérêts	17.7	3.2	13.9	5.5	25.0	11.8	33.4	14.9	3.5	3.3	5.9	12.0	34.1	22.6			
Dettes intérieures	9.6	1.7	8.5	2.1	18.1	6.2	23.2	7.1	1.9	0.8	0.9	4.5	24.4	12.6			
Dettes extérieures	8.1	1.5	5.4	3.4	6.9	5.6	10.2	7.8	1.6	2.5	5.0	7.5	9.7	10.0			
Dépenses d'équipement et prêts nets	197.8	41.1	85.7	102.3	133.3	151.3	233.0	239.1	36.9	63.8	144.0	197.0	229.7	257.0			
Dépenses d'équipement	177.2	44.3	85.7	101.1	133.3	142.4	233.0	226.6	36.9	63.8	144.0	197.0	229.7	257.0			
Financés sur ressources intérieures	101.2	24.4	50.0	55.4	85.0	84.1	133.0	107.5	22.5	33.8	84.0	107.0	122.7	137.0			
Financés sur ressources extérieures	76.0	19.9	35.7	45.7	48.3	67.2	100.0	119.1	14.3	30.0	60.0	90.0	107.0	120.0			
Prêts nets (moins = remboursement)	20.6	-3.2	0.0	1.2	0.0	9.0	0.0	12.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			
Solde global (base ordonnancements, dons exclus)	-99.2	-35.0	-86.1	-84.6	-121.8	-109.5	-151.0	-149.1	-38.3	-53.8	-105.7	-123.7	-134.0	-135.4			
Solde primaire ²	-81.5	-31.8	-72.2	-79.1	-96.8	-97.7	-117.6	-134.2	-34.8	-50.5	-99.8	-111.7	-99.8	-112.8			
Solde primaire de base ³	15.1	-15.1	-36.5	-32.2	-48.5	-30.4	-17.6	-2.6	-20.5	-20.5	-39.8	-21.7	7.2	7.2			
Variation des arriérés	-17.2	-2.1	-11.4	-5.7	-14.4	-8.0	-17.4	-11.6	-2.1	-4.4	-8.7	-13.1	-17.4	-17.4			
Dettes extérieures	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			
Dettes intérieures (nette)	-17.2	-2.1	-11.4	-5.7	-14.4	-8.0	-17.4	-11.6	-2.1	-4.4	-8.7	-13.1	-17.4	-17.4			
Reste-à-payer ⁴	9.5	-0.2	-10.0	2.7	0.0	-8.0	0.0	-7.8	-20.0	-20.0	-10.0	0.0	0.0	0.0			
Solde global (base caisse, dons exclus)	-106.9	-37.3	-107.5	-87.6	-136.2	-125.5	-168.4	-168.5	-60.4	-78.1	-124.4	-136.7	-151.4	-152.8			
Financement	111.2	34.8	107.5	83.3	136.2	140.4	168.4	166.2	60.4	78.1	124.4	136.7	151.4	152.8			
Financement intérieur	-1.2	17.2	72.1	46.3	79.7	83.5	57.3	54.7	48.7	39.0	60.7	48.6	47.5	15.7			
Financement bancaire	-11.9	36.4	10.9	55.9	21.6	102.8	17.1	100.4	47.6	36.9	63.4	70.0	41.1	18.3			
Utilisation nette de ressources du FMI	8.4	7.9	8.4	7.9	16.5	10.4	16.3	18.2	0.0	0.0	7.9	7.9	15.3	15.8			
Décassements	8.4	7.9	8.4	7.9	16.5	10.4	16.5	18.3	0.0	0.0	8.1	8.1	15.6	16.2			
Remboursements	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.1	-0.1	0.0	0.0	-0.2	-0.2	-0.3	-0.3			
Autres	-20.3	28.5	2.5	48.0	5.2	92.4	0.8	82.2	47.6	36.9	55.5	62.1	25.8	2.5			
Financement non bancaire	10.7	-19.2	61.2	-9.6	58.1	-19.3	40.1	-45.7	1.1	2.1	-2.7	-21.4	6.4	-2.6			
Privatisations	17.5	0.0	0.0	0.0	4.4	0.0	10.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	10.0	0.0			
Restructurations	-22.5	-4.4	0.0	-8.4	0.0	-15.1	0.0	-30.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			
Autres	15.7	-14.8	61.2	-1.2	53.7	-4.2	30.1	-15.2	1.1	2.1	-2.7	-21.4	-3.6	-2.6			
Financement extérieur	112.4	17.6	35.5	37.0	56.5	56.9	111.1	111.5	11.7	39.1	63.6	88.2	103.9	137.1			
Financement-projets	76.0	19.9	35.7	45.7	48.3	58.3	100.0	119.1	14.3	30.0	60.0	90.0	107.0	120.0			
Dons	19.2	12.9	11.7	24.5	16.3	28.2	50.0	76.8	7.7	20.0	40.0	60.0	53.5	80.0			
Prêts	56.8	7.0	24.0	21.2	32.0	30.0	50.0	42.3	6.6	10.0	20.0	30.0	53.5	40.0			
Amortissement exigible	-15.8	-2.3	-11.2	-8.7	-14.8	-11.7	-22.7	-17.9	-2.6	-5.5	-11.0	-16.4	-24.0	-21.9			
Aide budgétaire	52.2	0.0	11.0	0.0	23.0	10.3	33.8	10.3	0.0	14.6	14.6	14.6	20.8	39.0			
Dons	28.9	0.0	11.0	0.0	23.0	10.3	33.8	10.3	0.0	14.6	14.6	14.6	11.6	29.2			
Prêts	23.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	9.3	9.8			
Écart statistique	-4.3	2.5	0.0	4.3	0.0	-14.9	0.0	2.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			
Pour mémoire :																	
PIB (milliards de francs CFA)	3248.2	3442.2	3478.6	3442.2	3478.6	3442.2	3478.6	3442.2	3723.5	3760.6	3760.6	3760.6	3723.5	3760.6			

Sources: Autorités béninoises; estimations et projections des services FMI.

¹ Deuxième revue du programme, No.11/243.² Recettes totales moins dépenses courantes primaires, dépenses d'équipement et prêts nets.³ Recettes totales moins dépenses courantes primaires et dépenses d'équipement financées sur ressources intérieures.⁴ Variation nette du stock des ordonnancements dont le paiement a été reporté sur l'exercice suivant, et solde des opérations des régisseurs.

Tableau 3. Bénin: Opérations financières consolidées de l'État, 2009-17

	2009	2010	2011		2012	2013	2014	2015	2016	2017
			Proj. ¹	Est. Prél.						
(Pourcentage du PIB)										
Recettes totales	18.5	18.6	18.7	17.6	18.9	19.3	19.7	19.9	19.9	20.0
Recettes fiscales	16.1	16.2	16.6	15.5	16.8	17.3	17.7	17.8	17.9	18.0
Taxes sur le commerce extérieur	8.3	8.6	8.7	7.6	8.9	9.1	9.4	9.5	9.5	9.5
Fiscalité directe et indirecte	7.8	7.6	7.9	7.9	7.9	8.2	8.3	8.4	8.5	8.5
Recettes non fiscales	2.4	2.4	2.1	2.1	2.1	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Dépenses totales et prêts nets	26.0	21.6	23.0	21.9	22.5	22.3	22.1	21.9	21.8	21.8
Dépenses courantes	15.9	15.5	16.3	15.0	15.6	15.6	15.5	15.4	15.3	15.1
Dépenses courantes primaires	15.4	15.0	15.4	14.5	15.0	15.0	15.0	14.9	14.9	14.8
Traitements et salaires	7.3	7.3	7.8	7.4	7.4	7.3	7.3	7.2	7.1	7.1
Retraites et bourses d'études	1.3	1.3	1.5	1.4	1.5	1.5	1.6	1.6	1.6	1.6
Transferts courants	3.5	3.5	3.1	3.2	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4
Dépenses de fonctionnement	3.3	2.8	3.0	2.6	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7
Intérêts	0.5	0.5	1.0	0.4	0.6	0.6	0.5	0.4	0.4	0.3
Dette intérieure	0.2	0.3	0.7	0.2	0.3	0.3	0.2	0.2	0.1	0.1
Dette extérieure	0.3	0.2	0.3	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Dépenses d'équipement et prêts nets	10.1	6.1	6.7	6.9	6.8	6.7	6.6	6.5	6.5	6.7
Dépenses d'équipement	9.7	5.5	6.7	6.6	6.8	6.7	6.6	6.5	6.5	6.7
Financés sur ressources intérieures	7.1	3.1	3.8	3.1	3.6	3.5	3.5	3.4	3.4	3.5
Financés sur ressources extérieures	2.6	2.3	2.9	3.5	3.2	3.2	3.2	3.1	3.1	3.1
Prêts nets (moins = remboursement)	0.4	0.6	0.0	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base ordonnancements, dons exclus)	-7.5	-3.1	-4.3	-4.3	-3.6	-3.0	-2.4	-2.0	-1.9	-1.8
Solde primaire ²	-7.0	-2.5	-3.4	-3.9	-3.0	-2.4	-1.9	-1.5	-1.5	-1.5
Solde primaire de base ³	-4.0	0.5	-0.5	-0.1	0.2	0.8	1.3	1.6	1.7	1.7
Variation des arriérés	-0.9	-0.5	-0.5	-0.3	-0.5	-0.4	-0.4	-0.4	-0.3	-0.3
Dette extérieure	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dette intérieure (nette)	-0.9	-0.5	-0.5	-0.3	-0.5	-0.4	-0.4	-0.4	-0.3	-0.3
Reste-à-payer ⁴	-0.9	0.3	0.0	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse, dons exclus)	-9.3	-3.3	-4.8	-4.9	-4.1	-3.4	-2.8	-2.4	-2.2	-2.1
Financement	9.3	3.4	4.8	4.8	4.1	3.4	2.8	2.4	2.2	2.1
Financement intérieur	4.7	0.0	1.6	1.6	0.4	0.0	-0.6	-1.0	-1.2	-1.2
Financement bancaire	2.6	-0.4	0.5	2.9	0.5	0.2	-0.4	-0.8	-0.9	-1.0
Utilisation nette de ressources du FMI	0.2	0.3	0.5	0.5	0.4	0.4	-0.1	-0.1	-0.1	-0.2
Autres	2.3	-0.6	0.0	2.4	0.1	-0.2	-0.4	-0.7	-0.8	-0.8
Financement non bancaire	2.1	0.3	1.2	-1.3	-0.1	-0.2	-0.2	-0.2	-0.3	-0.2
Privatisations	0.6	0.5	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Restructurations	-0.4	-0.7	0.0	-0.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres	1.9	0.5	0.9	-0.4	-0.1	-0.2	-0.2	-0.2	-0.3	-0.2
Financement extérieur	4.6	3.5	3.2	3.2	3.6	3.4	3.4	3.4	3.4	3.3
Financement-projets	2.6	2.3	2.9	3.5	3.2	3.2	3.2	3.1	3.1	3.1
Dons	0.9	0.6	1.4	2.2	2.1	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6
Prêts	1.7	1.7	1.4	1.2	1.1	1.6	1.6	1.5	1.5	1.5
Amortissement exigible	-0.3	-0.5	-0.7	-0.5	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.5	-0.5
Aide budgétaire	2.3	1.6	1.0	0.3	1.0	0.8	0.8	0.8	0.7	0.7
Dons	2.3	0.9	1.0	0.3	0.8	0.5	0.5	0.4	0.4	0.3
Prêts	0.0	0.7	0.0	0.0	0.3	0.2	0.3	0.4	0.4	0.4
Écart statistique	0.0	-0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire :</i>										
Recettes totales et dons	21.7	20.0	21.1	20.1	21.8	21.4	21.8	21.9	21.9	21.9
Recettes	18.5	18.6	18.7	17.6	18.9	19.3	19.7	19.9	19.9	20.0
Dons	3.2	1.5	2.4	2.5	2.9	2.1	2.1	2.0	2.0	1.9
Total des décaissements de prêts	1.7	2.5	1.4	1.2	1.3	1.8	1.9	2.0	1.9	1.9
Solde global, dons inclus (base ordonnancements)	-4.3	-1.6	-1.9	-1.8	-0.7	-0.9	-0.3	0.0	0.1	0.1
PIB (milliards de francs CFA)	3109.4	3248.2	3478.6	3442.2	3760.6	4071.5	4397.1	4744.5	5119.3	5515.3
Sources : autorités béninoises; estimations et projections des services FMI.										
¹ Deuxième revue du programme, No.11/243.										
² Recettes totales moins dépenses courantes primaires, dépenses d'équipement et prêts nets.										
³ Recettes totales moins dépenses courantes primaires et dépenses d'équipement financées sur ressources intérieures.										
⁴ Variation nette du stock des ordonnancements dont le paiement a été reporté sur l'exercice suivant, et solde des opérations des régisseurs.										

Tableau 4. Bénin: Balance des paiements, 2009–2017

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
			Est. Prél.			Projections			
(Milliards de francs CFA)									
Solde extérieur courant	-277.6	-233.6	-270.7	-234.8	-257.2	-238.6	-248.1	-261.7	-274.9
Solde extérieur courant (dons exclus)	-348.8	-262.5	-281.0	-264.0	-278.4	-261.0	-266.5	-280.1	-293.3
Balance des biens et services	-414.2	-369.3	-381.8	-373.3	-398.8	-394.3	-414.1	-445.8	-477.4
Crédit	519.9	577.4	620.5	707.0	736.7	793.7	850.2	910.4	972.3
Débit	-934.1	-946.7	-1,002.2	-1,080.3	-1,135.5	-1,188.0	-1,264.4	-1,356.2	-1,449.7
Balance commerciale ¹	-351.0	-304.6	-325.9	-336.1	-371.7	-376.2	-400.4	-437.0	-474.9
Exportations, f.à.b.	348.9	396.8	409.0	463.6	472.3	509.1	545.6	584.3	623.1
Coton et produits textiles	66.5	59.4	59.2	105.3	81.9	83.9	82.4	78.7	72.6
Autres	282.4	337.4	349.8	358.3	390.4	425.2	463.2	505.6	550.5
Importations, f.à.b.	-699.9	-701.4	-734.9	-799.7	-843.9	-885.3	-946.0	-1,021.3	-1,098.0
Produits pétroliers	-66.4	-150.3	-187.9	-192.6	-195.9	-199.4	-208.4	-217.0	-213.9
Autres	-633.5	-551.1	-547.0	-607.2	-648.1	-685.9	-737.7	-804.4	-884.1
Services (net)	-63.2	-64.7	-55.9	-37.2	-27.1	-18.0	-13.7	-8.8	-2.5
Crédit	171.0	180.6	211.4	243.4	264.5	284.6	304.6	326.1	349.2
Débit	-234.2	-245.2	-267.3	-280.6	-291.6	-302.7	-318.3	-334.9	-351.7
Revenu (net)	-15.5	-8.9	-8.6	-10.9	-11.8	-12.9	-14.0	-14.9	-15.3
<i>dont</i> : intérêts sur la dette publique	-8.2	-8.1	-7.8	-10.0	-10.9	-12.0	-13.0	-13.9	-14.2
Transferts courants (net)	152.1	144.6	119.7	149.4	153.4	168.6	180.0	199.0	217.7
Transferts privés sans contrepartie	32.4	45.8	52.0	59.0	66.7	75.3	84.8	95.4	107.1
Transferts publics courants	119.7	98.8	67.7	90.4	86.7	93.3	95.2	103.6	110.6
<i>dont</i> : dons programme	71.3	28.9	10.3	29.2	21.2	22.4	18.4	18.4	18.4
Compte de capital et d'opérations financières (net)	187.6	240.3	218.6	257.3	281.5	308.9	342.8	376.2	406.6
Compte de capital	28.8	19.2	76.8	80.0	65.0	70.2	75.7	81.7	88.0
Compte d'opérations financières	158.8	221.1	141.8	177.3	216.5	238.8	267.1	294.6	318.6
Capitaux publics à moyen et long terme	46.6	68.3	28.4	31.9	55.4	60.7	70.5	77.6	79.1
Décaissements	56.0	84.1	46.3	53.8	78.7	85.8	96.7	102.4	108.5
Prêts projets	56.0	60.8	46.3	44.0	69.0	72.8	76.7	82.4	88.5
<i>dont</i> : prêts projets contractés par l'adm. centr.	52.0	56.8	42.3	40.0	65.0	68.8	72.7	78.4	84.5
Prêts programme (aide budgétaire)	0.0	23.3	0.0	9.8	9.7	13.0	20.0	20.0	20.0
Amortissement exigible	-9.4	-15.8	-17.9	-21.9	-23.2	-25.0	-26.2	-24.9	-29.4
Investissement direct étranger	48.7	65.9	55.9	63.6	72.1	81.6	92.0	103.6	116.4
Investissement de portefeuille	37.6	24.4	45.0	35.0	38.2	41.4	44.7	48.2	52.1
Capitaux privés à moyen et long terme	5.0	30.0	22.5	26.8	30.7	35.1	39.8	45.1	51.0
Banques créatrices de monnaie	-40.2	-57.5	-20.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0
Allocation de DTS	33.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Capitaux à court terme	27.8	90.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0
Erreurs et omissions	38.7	18.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Balance globale des paiements	-51.3	25.0	-52.1	22.5	24.3	70.4	94.7	114.5	131.6
Variation des avoirs extérieurs nets, BCEAO (- = augm.)	51.3	-25.0	52.1	-22.5	-24.3	-70.4	-94.7	-114.5	-131.6
<i>dont</i> : utilisation nette de ressources FMI	7.4	8.4	18.2	15.8	15.8	-3.0	-4.7	-6.2	-8.8
Pour mémoire :				(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)					
Réexportations nettes	3.5	3.5	3.5	3.6	3.7	3.7	3.7	3.8	3.8
Réexportations	7.4	7.5	7.7	7.7	7.7	7.8	7.9	8.0	8.1
Importations destinées à la réexportation	-3.9	-4.0	-4.2	-4.1	-4.1	-4.1	-4.2	-4.2	-4.3
Solde extérieur courant (dons inclus)	-8.9	-7.2	-7.9	-6.2	-6.3	-5.4	-5.2	-5.1	-5.0
Solde extérieur courant (dons exclus)	-11.2	-8.1	-8.2	-7.0	-6.8	-5.9	-5.6	-5.5	-5.3
Balance des biens et services	-13.3	-11.4	-11.1	-9.9	-9.8	-9.0	-8.7	-8.7	-8.7
Balance commerciale	-11.3	-9.4	-9.5	-8.9	-9.1	-8.6	-8.4	-8.5	-8.6
Exportations	11.2	12.2	11.9	12.3	11.6	11.6	11.5	11.4	11.3
Importations	-22.5	-21.6	-21.4	-21.3	-20.7	-20.1	-19.9	-20.0	-19.9
Revenus et transferts courants (nets)	4.4	4.2	3.2	3.7	3.5	3.5	3.5	3.6	3.7
Compte de capital	0.9	0.6	2.2	2.1	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6
Compte d'opérations financières	5.1	6.8	4.1	4.7	5.3	5.4	5.6	5.8	5.8
Solde global	-1.6	0.8	-1.5	0.6	0.6	1.6	2.0	2.2	2.4
Prix international de coton (Index "A" Cotlook, U.S. cents par lb.)	62.8	103.5	154.6	85.9	85.6	88.0	83.5	79.0	75.0
Prix international de pétrole (US dollars par baril)	61.8	79.0	104.2	99.1	95.5	92.1	91.2	89.9	88.9
Réserves brutes (imputées, en milliards de dollar EU) ²	1.2	1.2	1.1	1.2	1.3	1.4	1.6	1.8	2.1
(en pourcentage de M2)	43.1	40.9	36.0	35.2	34.7	35.5	37.1	39.1	41.2
Réserves brutes de l'UEMOA (en milliards de dollar EU)	13.6	12.9
(en pourcentage de M2)	58.7	57.9
(en mois d'importations) ³	6.9	6.1
PIB (en milliards de francs CFA)	3109.4	3248.2	3442.2	3760.6	4071.5	4397.1	4744.5	5119.3	5515.3

Sources : autorités béninoises; estimations et projections des services FMI.

Note: ... = non disponible.

¹ À l'exclusion des réexportations et des réimportations à réexporter, dont le solde net est reparti entre les services et les transferts publics.² Y compris l'allocation de DTS de 44,75 millions de SDR, soit 32,5 milliards de francs CFA, d'août 2009.³ Mois d'importations futures de biens et de services.

Tableau 5. Bénin: Situation monétaire, 2009-17																						
	2009	2010	2011								2012	2013	2014	2015	2016	2017						
			T1		T2		T3		T4													
			Réal.	Proj. ¹	Prél.	Proj. ¹	Prél.	Proj. ¹	Est. Prél.	Est. Prél.							Projections					
(Milliards de francs CFA)																						
Avoirs extérieurs nets	698.5	781.0	795.2	747.2	769.8	730.3	786.5	713.4	748.9	761.4	775.7	836.0	920.7	1,025.2	1,146.9							
Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)	526.3	551.3	549.4	532.5	495.9	523.1	469.5	513.8	499.2	521.8	546.0	616.4	711.1	825.6	957.2							
Banques	172.1	229.6	245.8	214.6	273.8	207.1	317.1	199.6	249.6	239.6	229.6	219.6	209.6	199.6	189.6							
Avoirs intérieurs nets	597.5	665.2	694.8	760.9	729.0	808.1	755.5	855.3	802.2	933.2	1,059.0	1,145.4	1,217.2	1,281.6	1,338.4							
Crédit intérieur	707.4	764.3	764.0	822.1	817.5	869.3	868.2	916.5	914.9	1,045.9	1,171.7	1,258.1	1,329.9	1,394.3	1,451.1							
Créances nettes sur l'administration centrale	1.3	-10.6	26.0	59.5	45.9	5.3	92.8	31.8	89.8	108.1	116.4	97.3	59.0	14.1	-38.6							
Crédit au secteur privé	706.1	774.9	738.0	762.6	771.7	863.9	775.5	884.6	825.2	937.8	1,055.2	1,160.8	1,271.0	1,380.2	1,489.7							
Autres postes (net)	-109.9	-99.1	-69.1	-61.2	-88.6	-61.2	-112.7	-61.2	-112.7	-112.7	-112.7	-112.7	-112.7	-112.7	-112.7							
Masse monétaire large (M2)	1,295.9	1,446.1	1,490.1	1,508.1	1,498.7	1,538.4	1,542.1	1,568.7	1,551.1	1,694.6	1,834.7	1,981.4	2,137.9	2,306.8	2,485.3							
Monnaie fiduciaire	332.2	346.1	360.9	359.9	361.4	366.1	369.1	372.2	366.8	400.7	433.9	468.6	505.6	545.5	587.7							
Dépôts bancaires	954.9	1,090.9	1,120.4	1,139.5	1,129.0	1,163.6	1,164.4	1,187.7	1,175.7	1,285.3	1,392.2	1,504.3	1,623.8	1,752.7	1,889.0							
Dépôts aux comptes chèques postaux	8.9	9.1	8.7	8.7	8.3	8.7	8.6	8.7	8.6	8.6	8.6	8.6	8.6	8.6	8.6							
(Variation en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période, sauf indication contraire)																						
Avoirs extérieurs nets	-0.9	6.4	1.0	-2.3	-0.8	-3.5	0.4	-4.7	-2.2	0.8	0.8	3.3	4.3	4.9	5.3							
Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)	-4.2	1.9	-0.1	-1.3	-3.8	-1.9	-5.7	-2.6	-3.6	1.5	1.4	3.8	4.8	5.4	5.7							
Banques	3.3	4.4	1.1	-1.0	3.1	-1.6	6.0	-2.1	1.4	-0.6	-0.6	-0.5	-0.5	-0.5	-0.4							
Avoirs intérieurs nets	7.1	5.2	2.1	6.5	4.4	9.8	6.2	13.0	9.5	8.4	7.4	4.7	3.6	3.0	2.5							
Crédit intérieur	12.5	4.4	0.0	3.9	3.7	7.2	7.2	10.4	10.4	8.4	7.4	4.7	3.6	3.0	2.5							
Créances nettes sur l'administration centrale	6.6	-0.9	2.5	4.8	3.9	1.0	7.1	2.8	6.9	1.2	0.5	-1.0	-1.9	-2.1	-2.3							
Crédit au secteur privé	5.9	5.3	-2.6	-0.9	-0.2	6.2	0.0	7.6	3.5	7.3	6.9	5.8	5.6	5.1	4.7							
Autres postes (net)	-5.3	0.8	2.1	2.6	0.7	2.6	-0.9	2.6	-0.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0							
Masse monétaire large (M2)	6.2	11.6	3.0	4.2	3.6	6.3	6.6	8.4	7.3	9.2	8.3	8.0	7.9	7.9	7.7							
Monnaie fiduciaire	-2.0	1.1	1.0	0.9	1.1	1.3	1.6	1.7	1.4	2.2	2.0	1.9	1.9	1.9	1.8							
Dépôts bancaires	8.2	10.5	2.0	3.4	2.6	5.0	5.1	6.7	5.9	7.1	6.3	6.1	6.0	6.0	5.9							
Dépôts aux comptes chèques postaux	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0							
Pour mémoire:																						
Vitesse de circulation de la masse monétaire large	2.5	2.4	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3							
Masse monétaire large en proportion du PIB	41.7	44.5	45.1	45.1	45.1	45.1	45.1	45.1	45.1	45.1							
Crédit au secteur privé (variation en pourcentage, en glissement annuel)	11.3	9.7	-4.8	-1.6	-0.4	11.5	0.1	14.2	6.5	13.6	12.5	10.0	9.5	8.6	7.9							
PIB nominal (en milliards de francs CFA)	3,109.4	3,248.2	3,442.2	3,479.3	3,442.2	3,479.3	3,442.2	3,479.3	3,442.2	3,760.6	4,071.5	4,397.1	4,744.5	5,119.3	5,515.3							
Croissance du PIB nominal (variation annuelle en pourcentage)	4.7	4.5	6.0	7.1	6.0	7.1	6.0	7.1	6.0	9.2	8.3	8.0	7.9	7.9	7.7							

Sources : BCEAO; estimations et projections des services FML

Note: ... = non disponible.

¹ Deuxième revue du programme, No.11/243.

Tableau 6. Bénin - Calendrier des décaissements, accord au titre de la FEC, 2010–13

Montant	Date de disponibilité	Conditions à remplir pour le déplacement
10,62 millions de DTS	28 juin 2010	Décaissé. Le 14 juin 2010, le Conseil d'administration a approuvé le programme triennal.
10,61 millions de DTS	31 déc. 2010	Décaissé. Le 16 février 2011, le Conseil d'administration a conclu la première revue.
10,61 millions de DTS	1 juin 2011	Décaissé. Le 7 septembre 2011, le Conseil d'administration a conclu la deuxième revue.
10,61 millions de DTS	1 déc. 2011	Observation des critères de réalisation pour le 30 septembre 2011 et des critères de réalisation permanents, et conclusion de la troisième revue au titre de l'accord.
10,61 millions de DTS	1 juin 2012	Observation des critères de réalisation pour le 31 mars 2012 et des critères de réalisation permanents, et conclusion de la quatrième revue au titre de l'accord.
10,61 millions de DTS	1 déc. 2012	Observation des critères de réalisation pour le 30 septembre 2012 et des critères de réalisation permanents, et conclusion de la cinquième revue au titre de l'accord.
10,61 millions de DTS	1 juin 2013	Observation des critères de réalisation pour le 31 mars 2013 et des critères de réalisation permanents, et conclusion de la sixième revue au titre de l'accord.
74,28 millions de DTS		Montant total.

Source : Fonds monétaire international.

Tableau 7. Bénin: Indicateurs de la capacité de rembourser le FMI, 2011–23

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants (millions of SDRs)													
Principal	0.0	0.4	0.6	3.9	6.0	8.0	10.9	10.7	7.4	5.3	3.2	0.0	0.0
Commissions et intérêts	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants et prospectifs (millions of SDRs)													
Principal	0.0	0.4	0.6	3.9	6.0	8.0	13.0	18.1	15.9	13.8	11.7	5.3	1.1
Commissions et intérêts ¹	0.0	0.0	0.0	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0
Obligations totales envers le FMI sur la base des crédits existants et prospectifs ²													
Millions de DTS	0.0	0.5	0.6	4.2	6.2	8.2	13.2	18.3	16.0	13.9	11.7	5.3	1.1
Milliards de francs CFA	0.0	0.4	0.5	3.2	4.8	6.4	10.0	13.9	12.1	10.5	8.9	4.0	0.8
Pourcentage des recettes publiques	0.0	0.0	0.1	0.4	0.5	0.6	0.9	1.2	0.9	0.7	0.6	0.2	0.0
Pourcentage des exportations de biens et services	0.0	0.0	0.1	0.4	0.6	0.7	1.0	1.3	1.0	0.8	0.6	0.3	0.0
Pourcentage du service de la dette ³	0.0	0.8	1.0	6.4	9.2	12.5	17.4	26.5	22.9	19.2	16.1	7.4	1.5
Pourcentage du PIB	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.0	0.0
Pourcentage de la quote-part	0.0	0.7	1.0	6.8	10.0	13.2	21.3	29.6	25.9	22.4	18.9	8.6	1.7
Encours des crédits du FMI ¹													
Millions de DTS	56.4	77.2	97.8	93.9	87.9	79.9	66.9	48.8	32.9	19.1	7.4	2.1	1.1
Milliards de francs CFA	41.9	58.9	74.9	72.3	68.0	62.2	50.7	36.9	24.9	14.5	5.6	1.6	0.8
Pourcentage des recettes publiques	6.9	8.3	9.5	8.3	7.2	6.1	4.6	3.1	1.9	1.0	0.4	0.1	0.0
Pourcentage des exportations de biens et services	6.8	8.3	10.2	9.1	8.0	6.8	5.2	3.4	2.1	1.1	0.4	0.1	0.0
Pourcentage du service de la dette ³	127.8	131.2	160.5	143.8	130.7	121.5	87.9	70.5	46.9	26.5	10.2	2.9	1.4
Pourcentage du PIB	1.2	1.6	1.8	1.6	1.4	1.2	0.9	0.6	0.4	0.2	0.1	0.0	0.0
Pourcentage de la quote-part	91.2	124.7	158.0	151.7	141.9	129.1	108.1	78.8	53.1	30.9	12.0	3.4	1.7
Utilisation nette des crédits du FMI (millions de DTS)													
Décaissements	21.2	20.8	20.6	-3.9	-6.0	-8.0	-13.0	-18.1	-15.9	-13.8	-11.7	-5.3	-1.1
Remboursements et rachats	0.0	0.4	0.6	3.9	6.0	8.0	13.0	18.1	15.9	13.8	11.7	5.3	1.1
<i>Pour mémoire :</i>													
PIB nominal (en milliards de francs CFA)	3,442.2	3,760.6	4,071.5	4,397.1	4,744.5	5,119.3	5,515.3	5,993.2	6,512.5	7,076.8	7,690.0	8,356.4	9,080.4
Exportations de biens et services (en milliards de francs CFA)	620.5	707.0	736.7	793.7	850.2	910.4	972.3	1,074.4	1,187.2	1,311.9	1,449.6	1,601.8	1,770.0
Recettes publiques (en milliards de francs CFA)	605.6	710.0	784.5	867.5	943.2	1,021.2	1,103.4	1,199.0	1,302.9	1,415.8	1,538.4	1,671.7	1,816.6
Service de la dette (en milliards de francs CFA) ³	32.8	44.9	46.7	50.2	52.1	51.2	57.6	52.4	53.1	54.7	55.2	54.7	56.0
Sources : estimations et projections des services du FMI.													
¹ Les projections de commissions et intérêts tiennent compte de la suspension provisoire des intérêts sur les crédits concessionnels jusqu'en 2012.													
² Les tirages prospectifs supposent le décaissement intégral de l'appui financier au titre de la FEC selon le calendrier de décaissement du nouvel accord FEC approuvé en juin 2010.													
³ Total du service de la dette publique, y compris remboursements et rachats au FMI.													

Tableau 8. Bénin: Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990–2015						
	1990	1995	2000	2005	2011	2015 Cible
Objectif 1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim						
Cible : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour						
- dont le revenu est inférieur à un dollar par jour (pourcentage)	57.0	47.3	40.8	26.7
- en deçà du minimum de consommation d'aliments énergétiques (pourcentage)	...	29.0
Objectif 2. Assurer l'éducation primaire pour tous						
Cible: D'ici à 2015, donner à tous les enfants les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires						
- Taux net de scolarisation primaire (pourcentage du groupe d'âge pertinent)	41.0	60.0	...	87.0	90.3	100.0
- Pourcentage de la cohorte atteignant la cinquième année	55.0	...	75.0	63.0	64.1	100.0
- Taux d'alphabétisation des jeunes (pourcentage des 15-24 ans)	64.0	45.3	65.5	100.0
Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes						
Cible : Éliminer les disparités entre les sexes dans le primaire et le secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard						
- Ratio filles/garçons dans le primaire (pourcentage)	51.0	...	69.0	80.0	85.0	100.0
- Ratio filles/garçons dans le secondaire (pourcentage)	42.0	44.0	46.0	57.0	...	100.0
- Proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement national (pourcentage)	3.0	7.0	6.0	7.0	8.4	50.0
Objectif 4: Réduire la mortalité infantile						
Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans						
- Mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1000 naissances)	184.0	162.0	144.0	129.0	115.0	59.0
- Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances)	111.0	99.0	89.0	81.0	73.0	35.0
- Vaccination contre la rougeole (pourcentage des enfants de moins de 12 mois)	79.0	65.0	72.0	61.0	61.0	100.0
Objectif 5. Améliorer la santé maternelle						
Cible : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle						
- Taux de mortalité maternelle (estimation modélisée, pour 100.000 naissances vivantes)	790.0	690.0	560.0	460.0	397.0	125.0
Objectif 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies						
Cible : D'ici à 2015, enrayer et commencer à inverser la propagation du VIH/sida						
- Prévalence du VIH/sida	0.1	0.8	1.3	1.3	2.0	< 2
Cible : D'ici à 2015, maîtriser et commencer à inverser l'incidence du paludisme et d'autres maladies graves						
- Incidence de la tuberculose (pour 100.000)	77.0	80.0	85.0	89.0	34.0	...
Objectif 7. Assurer un environnement durable						
Cible : D'ici à 2015, réduire de moitié la proportion de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable						
- Accès à une source d'eau potable améliorée (pourcentage de la population)	56.0	61.0	66.0	72.0	75.7	100.0
Objectif 8: Mettre en place un partenariat mondial pour le développement						
- Cible : En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous						
- Abonnés à un service de téléphonie mobile (pour 100 habitants)	0.0	0.0	1.0	8.0	35.0	50.0
Sources : autorités béninoises.						

APPENDICE I—LETTRE D'INTENTION

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES**

Le Ministre

A :

Madame Christine LAGARDE
Directrice Générale
Fonds Monétaire International
Washington, DC 20431, USA

Cotonou, le 9 mars 2012

Madame la Directrice Générale,

1. J'ai le plaisir de vous informer que le Gouvernement du Bénin continue d'exécuter son programme économique et financier au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) en vue d'atteindre ses objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté. Je saisis l'opportunité de la troisième revue pour faire le point des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme au deuxième semestre 2011 et pour définir les politiques et réformes envisagées pour 2012.
2. En dépit des difficultés rencontrées au cours de l'année 2011, notamment en réaction à l'introduction de certaines réformes importantes, la mise en œuvre de notre programme a progressé de façon satisfaisante. Tous les critères de réalisation quantitatifs à fin septembre 2011 ont été respectés. Le cadrage macroéconomique à moyen terme reste globalement inchangé, mais le contexte économique mondial s'est assombri depuis la dernière revue. De plus, la hausse drastique du prix de l'essence importée frauduleusement du Nigéria ralentira la reprise de l'économie nationale. Le Gouvernement réaffirme néanmoins sa détermination à mettre en œuvre les politiques et réformes décrites dans le présent document. De ce fait, il sollicite la conclusion de la troisième revue au titre de la FEC et le déboursement de la quatrième tranche de la FEC, d'un montant de 10,61 millions de droits de tirage spéciaux (DTS).

I. Évolution économique et mise en œuvre du programme en 2011

A. Évolution économique en 2011

3. L'année 2011 a été caractérisée par une modeste reprise de l'activité économique. Le taux de croissance du PIB réel est estimé à 3,1 pourcent en 2011 contre 2,6 pourcent en 2010. Cette reprise de l'activité économique a été portée par un regain de l'agriculture après les inondations exceptionnelles de 2010, les travaux publics, les transports et le secteur de l'énergie. L'inflation est restée maîtrisée en 2011, se situant à 2,7 pourcent à fin 2011, légèrement en dessous du critère de convergence de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).
4. La balance courante extérieure s'est légèrement dégradée en 2011 en raison de la baisse des transferts publics courants et de la hausse des importations des produits pétroliers (tirée en partie par la hausse des prix internationaux) et ce malgré la bonne performance des produits d'exportation non traditionnels (noix d'anacarde). Le déficit du solde courant, dons exclus, s'est ainsi creusé, atteignant 8,2 pourcent du PIB contre 8,1 pourcent en 2010. Cette détérioration de la balance courante a été partiellement compensée par l'accroissement du solde du compte de capital et des investissements de portefeuille, portant le déficit global de la balance des paiements à 1,5 pourcent du PIB.
5. La masse monétaire s'est accrue de 14,0 pourcent à fin novembre 2011, tirée par le crédit au secteur privé et au Gouvernement. Les avoirs extérieurs nets du système bancaire ont légèrement augmenté.
6. Dix banques sur treize se sont conformées à la décision du Conseil des ministres de l'UEMOA concernant l'augmentation des fonds propres. Les autorités régionales et nationales explorent des alternatives quant à la situation des banques ne respectant pas cette prescription. Une loi portant réglementation des systèmes financiers décentralisés au Bénin a été votée le 26 janvier 2012 à l'Assemblée nationale. Au titre des dispositions de cette loi, la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Commission bancaire ont un pouvoir légal de contrôle direct de certains systèmes financiers décentralisés, notamment ceux ayant un encours de dépôts ou de crédits supérieur à 2 milliards de FCFA (environ 4 millions de dollars).
7. Le Gouvernement a poursuivi sa politique d'endettement extérieur prudente. De 2011 à ce jour, les critères de performance continus ont été respectés. Le Gouvernement entend continuer cette politique prudente à l'avenir, et pourvoira à ses besoins de financements extérieurs par des dons et des emprunts concessionnels, sauf exception agréée.

B. Exécution budgétaire en 2011

8. L'exécution budgétaire en 2011 a été marquée par une performance des recettes plus faible que prévu, en raison des élections (qui ont retardé le recouvrement des recettes au premier semestre), du détournement de trafic de marchandises vers le Niger et de la résistance de certains usagers aux réformes introduites au Port autonome de Cotonou et aux postes de douane frontaliers. Ce manque à gagner, qui est en grande partie de nature temporaire, a conduit à une stricte maîtrise de l'exécution des dépenses publiques afin de respecter les objectifs du programme de consolidation des finances publiques.

Exécution au cours des trois premiers trimestres

9. D'importantes mesures d'assainissement des finances publiques se sont poursuivies au cours de l'année 2011. Celles-ci ont été marquées par la mise en œuvre de deux réformes majeures au niveau du cordon douanier. Il s'agit du démarrage du guichet unique au Port de Cotonou et du Programme de vérification des importations (PVI) de nouvelle génération. Le PVI couvre : la vérification avant embarquement des marchandises destinées au Bénin; l'inspection par scanner des marchandises débarquées sur le territoire du Bénin; le suivi électronique des marchandises en transit; l'appui à la gestion automatisée des magasins et aires de dédouanement, des magasins et aires d'exportation et des terminaux à conteneurs; et la certification des poids et valeurs des marchandises importées par voies maritime et terrestre. L'effet attendu est l'augmentation de la valeur en douane et le renforcement des procédures de vérification des importations, ce qui devrait se traduire, à moyen terme, par l'amélioration des recettes douanières. Les réformes permettront également l'accélération des formalités d'enlèvement des marchandises au cordon douanier et l'intensification de la lutte contre la fraude.

10. Les réformes douanières ont suscité des résistances : les importateurs ont été initialement réticents à cause des valeurs en douane plus élevées que celles appliquées précédemment. Des grèves ont été enregistrées au sein des douanes et de la chaîne portuaire. Cette situation a occasionné l'engorgement du Port de Cotonou et des ralentissements à la frontière bénino-togolaise (Hilla-Condji), en raison du volume accru des importations débarquées à Lomé à destination du Bénin. En outre, pour atténuer la pression sociale liée à l'augmentation des prix des produits de grande consommation entraînée par l'application du PVI et une spéculation sur les prix, le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre temporairement un régime dérogatoire pour quatorze produits de grande consommation. Tous ces événements ont eu un effet négatif sur la mobilisation des recettes.

11. De ces faits, l'exécution budgétaire a été difficile à fin septembre 2011. Les recettes totales ont atteint 439,8 milliards de FCFA, soit 12,8 pourcent du PIB, en dessous de l'objectif du programme qui était de 464,2 milliards de FCFA. Afin de maintenir l'équilibre budgétaire et poursuivre la consolidation des finances publiques, le Gouvernement a dû limiter l'exécution des dépenses et prêts nets à hauteur de 549,3 milliards de FCFA, soit 16,0 pourcent du PIB, contre une prévision de 586,0 milliards de FCFA. Ainsi, le déficit global, base caisse, a été limité à 125,5 milliards de FCFA, équivalant à 3,6 pourcent du PIB, en dessous des prévisions du programme. Toutefois, les critères de performance du programme relatifs au solde primaire de base et au financement intérieur net de l'État ont été respectés. Le déficit global a été financé par des financements extérieurs, le décaissement de la troisième tranche au titre de la FEC et l'utilisation des dépôts de l'État auprès du système bancaire.

12. A fin septembre 2011, les composantes des recettes budgétaires ont enregistré les résultats suivants : (i) les recettes douanières se sont élevées à 189,4 milliards de FCFA, soit 5,5 pourcent du PIB, en retrait par rapport à l'objectif du programme (216,3 milliards de FCFA)—cette faible performance reflète en grande partie la résistance aux réformes au deuxième semestre de l'année, mais celle-ci a été aussi affectée par le climat d'incertitude avant les élections en mars et avril, ainsi que par un détournement de trafic vers le Niger (qui s'est traduit par une baisse du volume des importations au Bénin destinées à la réexportation); (ii) les impôts collectés se sont établis à 200,0 milliards de FCFA (5,8 pourcent du PIB), conformément à l'objectif du programme—cette performance reflète le bon niveau de recouvrement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et des impôts sur la propriété, grâce aux contrôles renforcés instaurés par l'administration fiscale et la généralisation de l'identifiant fiscal unique (IFU) aux gros opérateurs économiques; et (iii) les recettes non fiscales se sont établies à 50,3 milliards de FCFA (1,5 pourcent du PIB), au-dessus de l'objectif du programme.

13. A fin septembre 2011, toutes les dépenses courantes primaires et les dépenses d'équipement financées sur ressources intérieures sont restées en deçà de leurs plafonds. Les dépenses en capital financées sur ressources extérieures ont en revanche dépassé leur objectif. Le repère indicatif sur les dépenses sociales prioritaires n'a pas pu être respecté. En effet, seulement 73,6 milliards de FCFA ont été ordonnancés à ce titre, soit environ 63 pourcent de l'enveloppe prévue.

14. En somme, tous les critères de performance quantitatifs ont été satisfaits à fin septembre 2011. Le critère relatif au déficit primaire de base s'est établi à 30,4 milliards de FCFA, au dessus du

plancher de 48,5 milliards de FCFA du programme. Le critère ajusté relatif au financement intérieur net a également été respecté, avec une réalisation de 83,5 milliards de FCFA, en dessous du plafond ajusté du programme de 88,0 milliards de FCFA.

Exécution au cours du quatrième trimestre

15. Le renforcement des finances publiques s'est poursuivi au cours du quatrième trimestre 2011. A fin décembre, les recettes totales ont atteint 605,6 milliards de FCFA, soit 17,6 pourcent du PIB, contre un objectif de 650,1 milliards de FCFA. Cependant, les mesures prises au cours du quatrième trimestre pour renforcer le recouvrement des recettes douanières (décongestion du port par la mise en service de la plateforme logistique d'Allada; vulgarisation des réformes auprès des importateurs et opérateurs du secteur privé; amélioration des opérations du guichet unique) ont porté leurs fruits. L'objectif mensuel de recette pour décembre, qui était de 63,7 milliards de FCFA, a été dépassé de 4,4 milliards de FCFA. En somme, les recettes douanières à la fin de l'année ont atteint 261,2 milliards de FCFA, soit 7,6 pourcent du PIB, contre un objectif de 304,0 milliards de FCFA. Les impôts collectés sont estimés à 273,5 milliards de FCFA, soit 7,9 pourcent du PIB, légèrement en dessous de l'objectif de 274,0 milliards de FCFA. Les recettes non fiscales, d'environ 70,9 milliards de francs CFA, étaient légèrement en dessous de leur objectif annuel de 72,0 milliards de FCFA, soit 2,1 pourcent du PIB.

16. Afin de préserver l'équilibre des finances publiques, le Gouvernement a dû contenir les dépenses à un niveau inférieur aux projections du programme. A fin décembre, les dépenses totales et prêts nets se sont chiffrés à 754,7 milliards de FCFA, soit 21,9 pourcent du PIB, contre un objectif de 801,0 milliards de FCFA. En particulier, la masse salariale a été maîtrisée et contenue dans son enveloppe. Grâce à cet effort, le déficit budgétaire global, base caisse et hors dons, a été limité à 168,5 milliards de FCFA, soit 4,9 pourcent du PIB, en dessous de l'objectif du programme. Ce déficit a été financé par des appuis budgétaires extérieurs concessionnels et par des émissions de bons du Trésor, ainsi que par un emprunt obligataire pluriannuel sur le marché financier régional. A la fin de l'année, les repères quantitatifs relatifs au solde primaire de base et au financement intérieur net de l'État ont été tous les deux satisfaits, mais les repères relatifs aux recettes totales et aux dépenses sociales prioritaires n'ont pas été atteints. Toutefois, l'exécution de ces dépenses a été accélérée au quatrième trimestre, de sorte qu'à la fin de l'année, elles ont atteint 99 milliards de FCFA (contre un objectif de 132,6 milliards de FCFA). La faible exécution des dépenses sociales a été liée à des difficultés techniques dans le suivi par les ministères chargés de l'exécution de ces dépenses.

C. Mise en œuvre des réformes structurelles prévues en 2011

17. La mise en œuvre des réformes engagées en 2010–11 a connu une évolution d'ensemble contrastée. Certaines réformes ont accusé des retards mais devraient aboutir, pour la plupart, dans les mois à venir. Le point d'exécution de ces repères se présente comme suit :

- l'extension de SYDONIA++ à douze unités frontalières additionnelles des douanes, prévu pour fin août 2011, a été finalisée à fin février 2012, en raison du besoin de mettre les circuits électriques aux normes avant d'installer le matériel informatique;
- le début du développement d'un système informatique complet et intégré à la Direction générale des impôts et des domaines (DGID) va démarrer en mars 2012, en raison du retard de l'assistance technique attendue pour la mise en œuvre de ce projet; la finalisation de son développement pourrait prendre jusqu'à trois ans;
- l'extension du système informatique de la Direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI) à tous les services, prévue à fin août 2011, a été finalisée à fin février 2012, pour la raison mentionnée en ce qui concerne le premier repère;
- la généralisation de l'IFU à tous les contribuables et à tous les services des administrations fiscale et douanière, prévue à fin décembre 2011, sera achevée au plus tard le 30 septembre 2012; ce report est lié aux retards enregistrés dans les formalités de mise en vigueur de l'accord de don du partenaire soutenant la mise en œuvre de ce repère;
- la généralisation du recours systématique par la DGDDI à l'IFU et l'arrêt de l'utilisation de numéros non spécifiques au niveau du système SYDONIA++, prévus à fin décembre 2011, sera achevée au plus tard le 30 septembre 2012; ce report provient des mêmes raisons que celui du repère précédent;
- les travaux préparatoires pour l'adoption par décision du Conseil des ministres d'une stratégie pour la réforme de la fonction publique ont fait des progrès : les études relatives à l'audit organisationnel et institutionnel du ministère en charge de la fonction publique et à l'état des lieux des réformes dans la fonction publique ont été achevées, respectivement à fin novembre et fin décembre 2011; le rapport sur la phase diagnostique de l'étude relative au système de rémunération des agents de l'État a été déposé auprès du Gouvernement à la fin du mois de décembre 2011; ce rapport a été validé à fin février 2012; la finalisation des autres volets de l'étude s'achèvera à fin mai 2012;

- l'adoption par le Conseil des ministres d'un cadre réglementaire régissant le secteur de l'énergie, a été faite le 11 janvier 2012; ce cadre permet l'ouverture de la distribution électrique aux opérateurs privés et la mise en place d'une Autorité de régulation et d'un système qui garantira la transparence dans le mécanisme de détermination des tarifs d'électricité;
- le projet de loi régissant les pensions, basé sur le rapport final de l'audit actuariel du Fonds national des retraites du Bénin (FNRB), s'est heurté à l'opposition des partenaires sociaux, de sorte que cette mesure n'a pas pu être mise en œuvre à fin décembre 2011 comme prévu; après les discussions tenues avec ces derniers au cours des séances du Comité consultatif paritaire de la fonction publique tenues en décembre 2011 et janvier 2012, le Gouvernement a retenu que le dossier soit étudié au sein de la Commission nationale permanente de concertation et de négociation collective Gouvernement/Centrales et confédérations syndicales en mars 2012; sur cette base, le projet de loi sera transmis au Gouvernement, pour soumission à l'Assemblée nationale avant fin mai 2012;
- le projet de Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) a été soumis à la Cour suprême en décembre 2011, comme prévu;
- en ce qui concerne la mise en place du Système intégré de gestion des ressources humaines (SIGRH), une mission d'assistance technique de la Banque mondiale, a recommandé en octobre 2011, une approche graduelle de mise en place du système, assortie d'un plan d'actions; cette approche est différente de celle qui était initialement prévue dans le programme, mais correspond mieux à la capacité d'absorption des administrations béninoises;
- les comptes de gestion 2010 ont été transmis à la Chambre des comptes de la Cour suprême en décembre 2011, comme prévu;
- la brigade mixte douanes-impôts a été mise en place par arrêté ministériel à fin décembre 2011, comme prévu.

II. Politiques économiques, financières et structurelles pour 2012

18. Le Gouvernement est déterminé à continuer l'exécution de son programme économique et financier de manière à atteindre ses objectifs de stabilité macroéconomique et de développement durable.

A. Cadre macroéconomique

19. La politique économique du Gouvernement vise à consolider le retour de l'économie vers une croissance forte et durable, basée sur le secteur privé. Ce choix nécessitera une consolidation du cadre macroéconomique et un renforcement des mesures structurelles. Toutefois, l'impact de l'augmentation soudaine et importante du prix de l'essence importée frauduleusement du Nigéria et la morosité accrue de l'économie mondiale auront des effets négatifs en 2012 sur le revenu réel des ménages, la croissance et l'inflation. Ainsi, le taux de croissance en 2012 devrait progresser seulement de 3,5 pourcent. Ce regain d'activité résulterait, entre autres, du développement du secteur agricole, de l'augmentation de la capacité du Port de Cotonou et du renforcement de sa compétitivité.

20. Le Gouvernement maintiendra des politiques fiscales et monétaires prudentes. Cependant, en raison des chocs extérieurs évoqués plus hauts, l'inflation moyenne en 2012 pourrait dépasser sensiblement le critère de convergence de 3 pourcent de l'UEMOA. Le déficit du compte courant extérieur et le solde de la balance des paiements globale devraient, pour leur part, s'améliorer en 2012 par rapport à 2011 à la suite de la hausse prévue des exportations de coton et des appuis budgétaires extérieurs.

B. Politique budgétaire

21. Dans le cadre du budget 2012 adopté par l'Assemblée nationale, le Gouvernement entend accélérer le rythme de mobilisation des recettes budgétaires à travers la poursuite des réformes structurelles engagées et de nouvelles mesures à adopter, tout en poursuivant une politique prudente en matière de dépenses publiques. Le budget 2012, qui est largement cohérent avec les objectifs du programme, vise la préservation des grands équilibres financiers. Les recettes totales devraient atteindre 18,9 pourcent du PIB, tandis que les dépenses totales et prêts nets s'établiraient à 22,5 pourcent du PIB. Le solde primaire de base serait de 0,2 pourcent du PIB.

22. Du côté des recettes, le Gouvernement s'engage à contenir les faiblesses notées dans la mise en œuvre des réformes majeures que sont le guichet unique et le PVI. La mobilisation des recettes douanières sera facilitée par le retour à la normale au Port de Cotonou et par l'avantage procuré par l'extension de SYDONIA++ à toutes les unités douanières et leur interconnexion avec la DGDDI. Les recettes d'impôts seront également dopées par la multiplication des actions en recouvrement forcé et les résultats de la mise en place de la Brigade mixte douane-impôts. Les recettes douanières devraient croître de 28 pourcent pour s'établir à 334,0 milliards de FCFA et les recettes d'impôts devraient progresser de 9 pourcent pour atteindre 297,4 milliards de FCFA. Les

recettes non fiscales devraient atteindre 78,6 milliards de FCFA, un niveau comparable à celui de l'année dernière.

23. Les dépenses totales et prêts nets devraient atteindre 845,4 milliards de FCFA, soit 22,5 pourcent du PIB, correspondant à une progression de 0,6 point de pourcentage du PIB par rapport à 2011. La répartition des dépenses en termes de PIB resterait globalement inchangée par rapport à 2011. Pour réaliser l'objectif des dépenses sociales prioritaires, les autorités ont mis en place un dispositif de concertation avec les ministères dans le cadre de la préparation et de l'exécution du budget de la Loi de finances 2012 et modifieront le processus d'encadrement et de suivi desdites dépenses afin de respecter les objectifs correspondants. Des objectifs mensuels seront arrêtés pour chaque ministère concerné.

24. Le Gouvernement a procédé à une revue des travaux exécutés dans le cadre du Programme d'investissements publics (PIP) en cours en vue d'en rationaliser la gestion. Il a identifié des travaux qui sont prêts à être réceptionnés définitivement pour un montant de 35 milliards de FCFA et procédera promptement à leur régularisation. Il s'engage ainsi à payer au moins 5 milliards de FCFA avant le 9 mars 2012, au moins 10 autres milliards de FCFA avant le 31 mars 2012 et le reliquat avant le 8 juin 2012.

25. Le Gouvernement a conclu un accord salarial avec les syndicats au cours du mois d'août 2011. Cet accord a mis fin à une période prolongée de grèves et prévoit une trêve sociale sur une période de quatre ans. Le Gouvernement s'est engagé à accorder une revalorisation de 25 pourcent de l'indice des agents de l'État sur la période 2011–14. Les agents du Ministère de l'économie et des finances ont bénéficié dès 2011 de l'augmentation totale de 25 pourcent afin de les encourager à accélérer le rythme de mobilisation des recettes. Pour les autres agents, à l'exclusion des enseignants de l'éducation primaire, secondaire, technique et supérieure, les revalorisations des indices de traitement seront introduites comme suit : 5 pourcent en 2012; 5 pourcent en 2013; et 10 pourcent en 2014; le rattrapage au titre de l'année 2011 fera l'objet de négociations futures. L'incidence financière de cet accord sera d'environ 5 milliards de FCFA supplémentaires en 2012. Le Gouvernement entend respecter l'enveloppe de la masse salariale de 279 milliards de FCFA prévue au budget 2012.

C. Réformes structurelles

26. Notre programme économique et financier sera soutenu par des mesures structurelles additionnelles pour la période 2012. Il s'agit notamment des repères suivants:

- l'opérationnalisation du module du transit informatisé de SYDONIA++ entre le Port de Cotonou et tous les postes frontaliers terrestres à fin mars 2012;
- la revue détaillée de toutes les exonérations fiscales et douanières existantes en vue de les rationaliser; les résultats de cette revue seront soumis au Conseil des ministres au plus tard le 30 juin 2012;
- l'introduction du SIGRH sera mise en œuvre avec l'assistance de la Banque Mondiale;¹
- la finalisation de la phase pilote et la prise de décision d'extension de « Sunkwè » (base de données des fonctionnaires) au Ministère du travail et de la fonction publique (MTFP), au plus tard le 30 juin 2012; cette mesure sera mise en œuvre avec l'assistance de la Banque Mondiale;
- le blocage des champs suivants de la déclaration en douane (SYDONIA++): l'IFU, le numéro d'attestation de vérification (AV) et la valeur en douane correspondant à l'AV, au plus tard le 30 juin 2012;
- l'intégration des données du PVI au guichet unique pour systématiser la réconciliation des fonctions de certification et d'attestation du PVI dans le processus de traitement des informations au sein du guichet unique, au plus tard le 30 juin 2012;
- la fermeture d'une banque, dont l'agrément a été retiré en 2009 et qui a été mise sous administration provisoire, au plus tard le 30 septembre 2012.

III. Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté

27. En vue de poursuivre les efforts de réduction de la pauvreté, le Programme d'actions prioritaires, issu de la Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté (SCR) 2011–15 a été révisé afin de maintenir sa cohérence avec le budget-programme. Comme signalé ci-dessus, des dispositions ont été prises pour favoriser une exécution complète des dépenses sociales prioritaires. Elles ont notamment consisté à s'assurer de la conformité des dépenses prioritaires aux objectifs de la SCR 2011–15 et de la disponibilité des principaux outils d'exécution du budget. Les dépenses sociales prioritaires retenues visent à améliorer les conditions de vie des populations et atteindre les

¹ Le FMI est seul responsable pour s'assurer de la conformité avec les conditionnalités du programme.

Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), en particulier dans les secteurs de la santé, de l'enseignement primaire, de l'eau et de l'assainissement.

IV. Conclusion

28. Le Gouvernement est convaincu que les mesures et les politiques décrites dans cette lettre sont appropriées pour atteindre les objectifs du programme et réaffirme son engagement à prendre toutes les mesures complémentaires nécessaires pour atteindre ces objectifs. Pour cette raison, il sollicite la conclusion de la troisième revue de l'accord FEC et le décaissement correspondant. La cinquième revue du programme est prévue d'être achevée avant fin mars 2013, sur la base du respect des critères de performance au 30 septembre 2012.

29. Le suivi du programme reposera sur les critères de performance et repères quantitatifs et structurels semestriels définis dans les Tableaux 1 et 2 annexés à la présente lettre. Pour faciliter le suivi du programme, le Gouvernement communiquera toutes les informations nécessaires aux services du FMI régulièrement, telles qu'indiquées dans le Protocole d'accord technique (PAT), ou toute autre information complémentaire qu'il jugera nécessaire ou que les services du FMI solliciteront.

30. Le Gouvernement considère que les mesures présentées dans cette lettre sont appropriées pour atteindre les objectifs de son programme, mais il prendra toutes les mesures additionnelles nécessaires pour atteindre ce but. Le Gouvernement consultera le FMI sur l'adoption de ces mesures, et avant toute modification des mesures envisagées dans cette lettre, en accord avec les procédures du FMI pour une telle consultation. Le Gouvernement autorise le FMI à publier le rapport de ses services relatifs aux discussions de la troisième revue du programme ainsi que la présente lettre d'intention.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice Générale, en l'assurance de ma considération distinguée.

/s/

Adidjatou A. Mathys

Ministre de l'Économie et des Finances

Tableau 1. Bénin: Critères de Réalisation Quantitatifs et Objectifs Indicatifs pour la Période 2011–12
(Milliards de francs CFA)

	30 juin 2011				30 septembre 2011				31 décembre 2011				31 mars 2012	30 juin 2012	30 sept. 2012
	Objectifs indicatifs				Critères de réalisation				Objectifs indicatifs				Critères de réalisation	Objectifs indicatifs	Critères de réalisation
	Prog. ¹	Prog. Ajusté ²	Réalisation		Prog. ¹	Prog. Ajusté ²	Réalisation		Prog. ¹	Prog. Ajusté ²	Est.		Prog. ¹	Proj.	Prog.
A. Critères de réalisation quantitatifs ³															
Financement intérieur net de l'État (plafond) ^{4 5}	72.1	78.6	46.3	Réalisé	79.7	88.0	83.5	Réalisé	57.3	73.6	54.7	Réalisé	48.7	60.7	48.6
Solde primaire de base (dons exclus) (plancher)	-36.5	-36.5	-32.2	Réalisé	-48.5	-48.5	-30.4	Réalisé	-17.6	-17.6	-2.6	Réalisé	-20.5	-39.8	-21.7
<i>Pour mémoire</i> : Aide budgétaire ⁶	11.0	11.0	0.0		23.0	23.0	10.3		33.8	33.8	10.3		0.0	14.6	14.6
B. Critères de réalisation quantitatifs continus (plafonds)															
Accumulation d'arriérés de paiement extérieurs	0.0	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0
Dette extérieure non concessionnelle contractée ou avalisée par l'État avec une durée inférieure ou égale à un an ⁷	0.0	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0
Dette extérieure non concessionnelle contractée ou avalisée par l'État avec une durée supérieure à un an ⁷	0.0	0.0	0.0	Réalisé	25.0	25.0	0.0	Réalisé	25.0	25.0	4.6	Réalisé	25.0	25.0	25.0
Accumulation d'arriérés de paiement intérieurs	0.0	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	0.0
C. Objectifs indicatifs ³															
Recettes totales (plancher)	295.0	295.0	290.9	Non réalisé	464.2	464.2	439.8	Non réalisé	650.1	650.1	605.6	Non réalisé	148.3	331.3	515.0
Ordres de paiement en dehors de la chaîne des dépenses (plafond) ⁸	4.6	4.6	3.3	Réalisé	7.5	7.5	4.4	Réalisé	10.6	10.6	9.2	Réalisé	2.5	4.6	7.5
Dépenses sociales prioritaires (plancher)	77.6	77.6	56.6	Non réalisé	117.3	117.3	73.6	Non réalisé	132.6	132.6	99.0	Non réalisé	46.0	75.0	104.0

Sources: Autorités béninoises; et estimations et prévisions des services du FMI.

¹ Protocole d'Accord Technique de la deuxième revue.

² Le critère de performance sur le financement intérieur net de l'Etat est ajusté automatiquement comme indiqué dans les notes 4 et 5 ci-dessous (en accord avec le paragraphe 8 du Protocole d'Accord Technique).

³ Les critères de performance et objectifs indicatifs sont cumulatifs depuis le début de l'année calendaire.

⁴ Si le montant de l'assistance budgétaire extérieure décaissée net des obligations de service de la dette extérieure est inférieur aux prévisions du programme, le plafond sur le financement intérieur net sera ajusté pro tanto, dans des limites qui sont indiquées dans le Protocole d'Accord Technique (paragraphe 8).

⁵ Si le montant de l'assistance budgétaire extérieure décaissée net des obligations de service de la dette extérieure est supérieur aux prévisions du programme de plus de 5 milliards de francs CFA, le plafond sera ajusté à la baisse par le décaissement en excès de 5 milliards de francs CFA, à moins qu'il soit utilisé pour résorber les arriérés intérieurs.

⁶ Décaissements bruts, non ajustés pour les obligations de service de la dette.

⁷ La dette est considérée non concessionnelle si la différence entre la valeur actualisée (VA) de la dette et sa valeur nominale, en pourcentage de la valeur nominale de la dette, est inférieure à 35 %. Le plafond pour ce critère de performance continu a été ajusté à la hausse avec effet à compter de la deuxième revue.

⁸ Stock d'ordres de paiements émis à partir du début de l'année et pas encore régularisés à chaque date d'évaluation.

Tableau 2. Bénin: Repères Structurels pour 2010-13

Mesure	Date initiale/ date révisée	Objectif	État d'avancement
Mesures mises en œuvre			
L'extension de SYDONIA ++ à douze unités frontalières additionnelles des douanes.	31 décembre 2010/31 août 2011	Améliorer le recouvrement des recettes douanières afin d'étendre l'espace budgétaire pour les investissements en infrastructures et les mesures de réduction de la pauvreté.	Mise en œuvre en février 2012 (en retard).
Début du développement d'un système informatique complet et intégré à la DGID.	31 décembre 2010/ 31 mars 2012	Contenir la baisse des recettes en améliorant les performances des administrations fiscale et douanière.	En retard. Le début du projet est programmé pour Mars 2012, mais la finalisation de son développement pourrait prendre jusqu'à trois ans.
Extension du système informatique de la DGDDI à tous les services.	31 décembre 2010/31 août 2011	Contenir la baisse des recettes en améliorant les performances des administrations fiscale et douanière.	Mise en œuvre en février 2012 (en retard).
La généralisation de l'IFU à tous les contribuables et à tous les services des administrations fiscale et douanière.	31 décembre 2010/ 31 décembre 2011/30 septembre 2012	Contenir la baisse des recettes en améliorant les performances des administrations fiscale et douanière.	En retard. La généralisation de l'IFU à tous les contribuables et à tous les services des administrations fiscale et douanière sera achevée avant la fin du mois de septembre 2012.
La généralisation du recours systématique par la DGDDI à l'IFU et l'arrêt de l'utilisation de numéros non spécifiques au niveau du système SYDONIA++ (de 000000000000 à 29999999999949).	31 décembre 2010/ 31 décembre 2011/30 septembre 2012	Contenir la baisse des recettes en améliorant les performances des administrations fiscale et douanière.	En retard. La suppression de tous les numéros non-spécifiques au niveau du système SYDONIA++ sera achevée avant la fin du mois de septembre 2012 avec l'appui de la BAfD.
L'adoption par décision du Conseil des ministres d'une stratégie pour la réforme de la fonction publique.	30 juin 2011/31 mai 2012	Limiter l'expansion de la masse salariale et maintenir l'espace budgétaire pour les investissements et les dépenses prioritaires sociales.	En retard. Les travaux préparatoires pour l'adoption par décision du Conseil des ministres d'une stratégie pour la réforme de la fonction publique ont fait des progrès; le rapport sur la phase diagnostique de l'étude relative au système de rémunération des agents de l'État a été validé à fin février 2012; la finalisation des autres volets de l'étude s'achèvera à fin mai 2012.
L'adoption par décision du Conseil des ministres d'un cadre réglementaire régissant le secteur de l'énergie qui consacrera l'ouverture de la distribution électrique aux opérateurs privés. La mise en place d'une autorité de régulation et d'un système qui garantira la transparence dans le mécanisme de détermination des tarifs de l'électricité.	30 juin 2011/31 août 2011	Maintenir la rentabilité financière de la Société béninoise d'énergie électrique (SBEE).	Mise en œuvre en janvier 2012 (en retard).
La présentation à l'Assemblée Nationale d'un projet de loi régissant les pensions basé sur le rapport final de l'audit actuariel du Fonds national des retraites du Bénin (FNRB).	31 décembre 2011/31 mai 2012	Contenir l'impact du déficit du FNRB sur les finances publiques par le renforcement de sa viabilité financière.	En retard. Le projet de loi sera transmis au Gouvernement, pour soumission à l'Assemblée nationale, avant fin mai 2012.
Soumettre à la Cour Suprême un projet de Loi Organique de la Loi des Finances (LOLF).	31 décembre 2011	Renforcer l'administration des finances publiques.	Mise en œuvre.

Tableau 2. Bénin: Repères Structurels pour 2010–13 (fin)

Mesure	Date initiale/ date révisée	Objectif	État d'avancement
Finaliser les études pour l'élaboration des cahiers de charge et du document projet du Système intégré de gestion des ressources humaines (SIGRH).	31 décembre 2011	Assurer une meilleure gestion de la compensation du personnel de l'Etat.	En retard. Cette mesure sera dorénavant mise en œuvre avec l'assistance de la Banque Mondiale
Présentation à la Chambre des Comptes de l'exécution du budget de 2010.	31 décembre 2011	Améliorer la transparence dans la gestion de l'Etat.	Mise en œuvre.
Mise sur pied d'une brigade mixte Douanes-Impôts	31 décembre 2011	Améliorer la mobilisation des recettes fiscales.	Mise en œuvre.
Mesures à mettre en œuvre			
Rendre opérationnel le module du transit informatisé de SYDONIA++ entre le Port de Cotonou et tous les postes frontaliers terrestres.	31 mars 2012	Améliorer la mobilisation des recettes fiscales.	En cours.
Finaliser une étude détaillée de tous les régimes d'exonération fiscales et douanières, dans le but de les rationaliser; les résultats de cette revue seront présentés au Conseil des Ministres.	30 juin 2012	Améliorer l'efficacité et la transparence des finances publiques, élargir l'assiette fiscale.	En cours.
Mettre en place le SIGRH.	31 décembre 2012	Assurer une meilleure gestion de la compensation du personnel de l'État.	En retard. Cette mesure sera mise en œuvre avec l'assistance de la Banque Mondiale.
Mesures nouvelles agréées lors de la troisième revue			
La finalisation de la phase pilote et la prise de décision d'extension de « Sunkwè » (base de données des fonctionnaires) au Ministère du travail et de la fonction publique (MTFP).	30 juin 2012	Assurer une meilleure gestion de la compensation du personnel de l'État.	En cours. Cette mesure sera mise en œuvre avec l'assistance de la Banque Mondiale.
Bloquer les champs suivants de la déclaration en douane (SYDONIA++): l'identifiant fiscal unique (IFU), le numéro d'attestation de vérification (AV) et la valeur en douane correspondant à l'AV.	30 juin 2012	Améliorer les recettes douanières.	En cours.
L'intégration des données du PVI au guichet unique pour systématiser la réconciliation des fonctions de certification et d'attestation du PVI dans le processus de traitement des informations au sein du guichet unique.	30 juin 2012	Améliorer les recettes douanières.	En cours.
La fermeture d'une banque dont l'agrément a été retiré en 2009 et qui a été mise sous administration provisoire.	30 septembre 2012	Assainir le secteur financier	En cours.

Source: Autorités béninoises.

PIÈCE JOINTE 1. PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

Le 9 mars 2012

1. Le présent protocole d'accord technique (le « protocole d'accord ») définit les critères de réalisation et les repères quantitatifs, et les repères structurels du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) avec la République du Bénin. Il fixe également la périodicité et les délais maxima de communication des données nécessaires aux services du Fonds monétaire international (FMI) pour le suivi du programme.

DÉFINITIONS

2. Sauf indication contraire, «l'État» est défini comme l'administration centrale de la République du Bénin et n'inclut pas les démembrements politiques (comme les collectivités locales), la Banque centrale, ni toute autre entité publique ou appartenant à l'État dotée de la personnalité juridique et n'entrant pas dans le champ du Tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

3. Les définitions de la «dette» et des «emprunts concessionnels» retenues pour les besoins de ce protocole d'accord sont spécifiées au point 9 de la décision du Conseil d'administration du FMI no 6230-(79/140), telle qu'ultérieurement amendée, y compris par la décision du Conseil d'administration no 14416-(09/91), entrée en vigueur le 1er décembre 2009:

(a) Pour les besoins de ce protocole d'accord, la dette s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêt. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment:

i) des prêts, c'est-à-dire des avances de fonds effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans

le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédit-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalant à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange);

- ii) des crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la prestation du service;
- iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés;
- iv) les bons et titres du Trésor libellés en francs CFA (Communauté financière africaine), émis sur le marché régional de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), qui sont comptabilisés dans la dette publique aux fins du présent protocole.

Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordées par voie de justice suite à un défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de dette constituent également une dette. Le non-paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à la création de dette.

- (b) Un prêt est réputé concessionnel si, à la date d'entrée en vigueur du contrat, le ratio entre la valeur actualisée du prêt calculée sur la base des taux d'intérêt de référence, d'une part, et la valeur nominale du prêt, d'autre part, représente moins de 65 pourcent (soit un élément don d'au moins 35 pourcent de sa valeur nominale). La valeur actualisée

du prêt est calculée par décompte des paiements à échoir au titre des intérêts et du principal, sur la base des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) établis par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le taux d'intérêt de référence à 10 ans publié par l'OCDE est celui qui sert dans le cas des prêts à échéance supérieure à 15 ans, tandis que le TICR moyen sur six mois s'applique aux prêts à échéance plus courte. A ces deux taux de référence (pour dix ans et six mois) doit être ajoutée la marge pour les périodes de remboursement différentes, comme établie par l'OCDE (0,75 pourcent pour les périodes de remboursement inférieures à 15 ans; 1 pourcent pour les périodes de remboursement de 15 à 19 ans; 1,15 pourcent pour les périodes de remboursement de 20 à 29 ans; et 1,25 pourcent pour les périodes de remboursement de 30 ans ou plus).

- (c) La « dette intérieure » est définie comme une dette libellée en francs CFA; la « dette extérieure » est définie comme une dette libellée en une autre monnaie que le franc CFA.

CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS

A. Plafond afférent au financement intérieur net de l'État

Définitions

4. Le financement intérieur net de l'État est défini comme la somme i) du crédit bancaire net à l'État, défini ci-dessous; et ii) du financement non bancaire net de l'État, y compris le produit de la vente des avoirs de l'État, incluant des ressources provenant de cession de parts d'entreprises publiques, à savoir des privatisations, les bons du Trésor et autre dette titrisée émis par l'État sur le marché financier régional de l'UEMOA et libellés en francs CFA, ainsi que tout crédit par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à l'État, y compris tout tirage associé à la contrepartie en francs CFA de l'allocation des Droits de tirage spéciaux (DTS).

5. Le crédit bancaire net à l'État est défini comme le solde des dettes et des créances de l'État vis-à-vis de la banque centrale et des banques commerciales locales. Le champ du crédit net à l'État est celui utilisé par la BCEAO et est conforme à la pratique générale du FMI en la matière. Il implique une définition de l'État plus large que celle qui figure au paragraphe 2. Les créances de l'État comprennent l'encaisse en francs CFA, les comptes chèques postaux, les obligations cautionnées, ainsi que l'ensemble des dépôts auprès de la BCEAO et des banques

commerciales des organismes publics, à l'exception des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) et des sociétés d'État, qui sont exclues de ce calcul. Les dettes de l'État envers le système bancaire couvrent l'ensemble des dettes vis-à-vis de la banque centrale et des banques commerciales locales, y compris les bons du Trésor et autre dette titrisée.

6. Les données considérées comme valables au titre du programme seront les chiffres du crédit bancaire net à l'État et du montant net des obligations et bons du Trésor libellés en francs CFA émis sur le marché financier régional de l'UEMOA, établis par la BCEAO, ainsi que les chiffres du financement non bancaire, établis par le Trésor béninois.

7. L'aide budgétaire extérieure brute est définie comme incluant les dons, les prêts et les opérations d'allègement de la dette (hors dons et prêts liés aux projets, utilisation des ressources du FMI et allègement de la dette au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ) et de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)). L'aide budgétaire extérieure nette est définie comme la différence entre l'aide budgétaire extérieure brute et la somme des obligations de service de toute la dette extérieure (paiement d'intérêts et amortissements sur tous les prêts extérieurs, y compris les paiements d'intérêts et autres charges au FMI et sur les prêts liés aux projets, mais à l'exception des obligations de remboursement envers le FMI) et de tous les paiements d'arriérés extérieurs.

Ajustements

8. Le plafond du financement intérieur net (FIN) de l'État sera ajusté si les décaissements nets d'aide budgétaire extérieure sont supérieurs ou inférieurs aux prévisions du programme indiquées au paragraphe 9:

- Si, à la fin d'un trimestre, l'aide budgétaire extérieure nette dépasse le montant total programmé (en valeur cumulée depuis le 1er janvier de la même année) de plus de 5 milliards de francs CFA, le plafond du FIN sera abaissé d'un montant égal à cet excédent, diminué de 5 milliards de CFA. Cependant, si l'excédent est affecté en tout ou en partie au règlement d'arriérés intérieurs au delà de l'objectif correspondant du programme indiqué au paragraphe 9, le plafond du FIN sera abaissé d'un montant égal à l'excédent de l'aide budgétaire extérieure nette par rapport aux prévisions du programme, moins la somme de (a) 5 milliards de francs CFA et (b) l'excédent du remboursement des arriérés intérieurs par rapport aux prévisions du programme.

- Si, à la fin d'un trimestre, l'aide budgétaire extérieure nette est inférieure au montant programmé (en valeur cumulée depuis le 1er janvier de la même année), le plafond du FIN sera relevé à hauteur du moins-perçu dans les limites suivantes: le relèvement ne peut pas dépasser 5 milliards de francs CFA à fin mars 2012; 10 milliards de francs CFA à fin juin 2012; et 20 milliards de francs CFA à fin septembre 2012.

9. Aux fins du calcul de l'ajustement du plafond du FIN, les montants suivants sont prévus dans le programme:

- Les montants d'assistance budgétaire extérieure brute (en valeur cumulée depuis le 1er janvier de la même année) prévus dans le programme sont les suivants: 0,0 milliard de francs CFA à fin mars 2012; 14,6 milliards de francs CFA à fin juin 2012; et 14,6 milliards de francs CFA à fin septembre 2012.
- Les montants des obligations au titre du service de la dette extérieure (en valeur cumulée depuis le 1er janvier de la même année) prévus dans le programme sont les suivants: 4,2 milliards de francs CFA à fin mars 2012; 16,0 milliards de francs CFA à fin juin 2012; et 23,9 milliards de francs CFA à fin septembre 2012.
- Les montants d'apurement des arriérés de paiement intérieurs (en valeur cumulée depuis le 1er janvier de la même année) prévus dans le programme sont les suivants: 2,1 milliards de francs CFA à fin mars 2012; 8,7 milliards de francs CFA à fin juin 2012; et 13,1 milliards de francs CFA à fin septembre 2012.
- Les montants d'apurement d'arriérés de paiement extérieurs (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) prévus dans le programme sont les suivants: 0 milliard de francs CFA à fin mars 2012; 0 milliard de francs CFA à fin juin 2012; et 0 milliard de francs CFA à fin septembre 2012.

Critères de réalisation et objectifs indicatifs

10. Le plafond du financement intérieur net de l'État (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) est établi comme suit: 48,7 milliards de francs CFA à fin mars 2012; 60,7 milliards de francs CFA à fin juin 2012; et 48,6 milliards de francs CFA à fin septembre 2012. Le plafond constitue un critère de réalisation pour fin mars 2012 et fin septembre 2012, et un objectif indicatif pour fin juin 2012.

B. Plancher du solde budgétaire primaire de base

Définition

11. Le solde budgétaire primaire de base est défini comme la différence entre les recettes budgétaires totales (fiscales et non fiscales) et les dépenses budgétaires primaires de base (sur base ordonnancements). Les dépenses budgétaires primaires de base sont définies comme les dépenses budgétaires courantes et d'investissement moins (a) les paiements d'intérêt sur la dette intérieure et extérieure; et (b) les dépenses d'investissement financées par prêts et dons étrangers. Les dons sont exclus des recettes, et les prêts nets de l'État sont exclus des dépenses budgétaires.

Critères de réalisation et objectifs indicatifs

12. Le plancher du solde budgétaire primaire de base (en valeur cumulée depuis le 1er janvier de la même année) est établi comme un solde qui ne soit pas inférieur à -20,5 milliards de francs CFA à fin mars 2012; à -39,8 milliards de francs CFA à fin juin 2012; et à -21,7 milliards de francs CFA à fin septembre 2012. Le plancher constitue un critère de réalisation pour fin mars 2012 et fin septembre 2012, et un objectif indicatif pour fin juin 2012.

C. Nonaccumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs de l'État

Définition

13. Les arriérés de paiements intérieurs sont définis comme les paiements intérieurs exigibles et non effectués par l'État après un différé d'amortissement de 90 jours, à moins que les modalités de règlement ne prévoient un délai de remboursement plus long. La Caisse autonome d'amortissement (CAA) et le Trésor comptabilisent et mettent à jour les données concernant l'accumulation d'arriérés de paiements intérieurs, ainsi que leur réduction. Les définitions de la dette visée au paragraphe 3a, de la dette intérieure au paragraphe 3c et de l'État au paragraphe 2 s'appliquent ici.

Critère de réalisation continu

14. L'État s'engage à ne pas accumuler de nouveaux arriérés de paiements intérieurs. La nonaccumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs fera l'objet d'un suivi permanent sur la durée du programme.

D. Nonaccumulation d'arriérés de paiements extérieurs de l'État**Définition**

15. Les arriérés de paiements extérieurs publics sont définis comme les paiements exigibles et non effectués par l'État à la date d'échéance spécifiée dans le contrat, au titre de la dette extérieure de l'État ou garantie par l'État. Les définitions de la dette visée au paragraphe 3a, de la dette extérieure au paragraphe 3c et de l'État au paragraphe 2 s'appliquent ici.

Critère de réalisation continu

16. L'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs publics à l'exception d'arriérés provenant de la dette en cours de renégociation ou de rééchelonnement. Le critère de réalisation relatif à la nonaccumulation d'arriérés de paiements extérieurs publics fera l'objet d'un suivi permanent sur la durée du programme.

E. Plafond de la dette extérieure non concessionnelle nouvellement contractée ou garantie par l'État avec une échéance d'un an ou plus**Définition**

17. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie au paragraphe 3a, mais aussi aux engagements contractés ou garantis par l'État (tels que définis au paragraphe 18) (y compris les contrats de location-achat) pour lesquels aucune somme n'a été perçue. Ce critère s'applique également à la dette privée garantie par l'État, qui constitue un engagement conditionnel de l'État. Comme indiqué au paragraphe 3c, la dette extérieure exclut les obligations et les bons du Trésor libellés en francs CFA, émis sur le marché régional de l'UEMOA. La définition de la dette non concessionnelle du paragraphe 3b s'applique ici.

18. Le terme «État» utilisé aux fins de ce critère de réalisation et du critère de réalisation sur la dette extérieure à court terme nouvellement contractée ou garantie par l'État comprend l'État tel que défini au paragraphe 2, les collectivités locales et toutes les entreprises publiques, y compris les établissements publics à caractère administratif (EPA), les établissements publics à caractère scientifique et technique, les établissements publics à caractère professionnel et les entreprises dont le capital est détenu conjointement par l'État béninois et par le gouvernement d'autres pays.

Critère de réalisation continu

19. Aucun emprunt extérieur non concessionnel ne sera contracté ou garanti par l'État pour la durée du programme, à l'exception d'emprunts ayant un élément don d'au moins 20 pourcent et qui ne dépassent pas un montant cumulé de 25 milliards de francs CFA. Des modifications pourraient être apportées à ce plafond (après l'approbation du Conseil d'administration du FMI) pour des projets d'investissements particuliers dont la rentabilité et la viabilité financières auront été évaluées et approuvées par une institution reconnue, et à la condition que l'emprunt n'aggrave pas sensiblement les vulnérabilités d'endettement selon l'analyse de la viabilité de la dette préparée de façon conjointe par les services de la Banque mondiale et du FMI.

20. L'État s'engage aussi à ne pas contracter ou garantir aucun emprunt extérieur durant la mise en œuvre du programme, sans en avoir vérifié à l'avance la concessionnalité avec les services du FMI.

F. Plafond sur la dette extérieure non-concessionnelle à court terme nouvellement contractée ou garantie par l'État

Définition

21. Les définitions des paragraphes 17 et 18 s'appliquent également à ce critère de réalisation.

22. La dette extérieure à court terme correspond à toute dette d'une durée contractuelle inférieure à un an. Les crédits à l'importation et à l'exportation, les bons du Trésor libellés en francs CFA émis sur le marché régional de l'UEMOA, les crédits fournisseurs normaux à court terme et les opérations d'allègement de la dette sont exclus de ce critère de réalisation.

Critère de réalisation continu

23. L'État s'engage à ne pas contracter ou garantir de dette extérieure non concessionnelle à court terme.

24. L'État s'engage aussi à ne pas contracter ou garantir de dette extérieure à court terme durant la mise en œuvre du programme sans en avoir préalablement vérifié la concessionnalité avec les services du FMI.

25. Au 31 décembre 2011, le Bénin n'avait pas de dette extérieure à court terme.

OBJECTIFS INDICATIFS**A. Plancher des recettes de l'État****Définition**

26. Les recettes totales de l'État comprennent les recettes fiscales et non fiscales telles qu'elles figurent au TOFE, mais excluent les dons de l'étranger, les recettes des entités autonomes et le produit des privatisations.

Objectifs indicatifs

27. L'objectif indicatif relatif aux recettes totales de l'État (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) est établi comme suit: 148,3 milliards de francs CFA à fin mars 2012; 331,3 milliards de francs CFA à fin juin 2012; et 515,0 milliards de francs CFA à fin septembre 2012.

B. Plafond sur les ordres de paiements hors de la chaîne des dépenses**Définition**

28. Les ordres de paiement hors de la chaîne de dépenses sont définis comme toutes dépenses à caractère budgétaire qui ne sont pas effectuées à travers les étapes d'engagement et de liquidation avant d'être ordonnancées et qui n'ont pas été régularisées à la date d'évaluation du programme.

Objectifs indicatifs

29. L'État s'engage à limiter la somme de dépenses (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) effectuées par ordre de paiement hors de la chaîne de dépenses au dessous d'un plafond de 2,5 milliards de francs CFA à fin mars 2012; 4,6 milliards de francs CFA à fin juin 2012; et 7,5 milliards de francs CFA à fin septembre 2012.

C. Plancher des dépenses sociales prioritaires

30. Les dépenses sociales prioritaires sont définies en rapport avec les programmes prioritaires identifiés dans la troisième Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté 2011-15 (SCR P III). Ces dépenses couvrent certaines dépenses (non salariales) dans les secteurs suivants, entre autres: santé; énergie et eau; agriculture; jeunesse, sports et loisirs; famille et solidarité nationale; éducation; microfinance et emploi; et culture, alphabétisation et promotion des langues nationales. Leur exécution est suivie sur base ordonnancements durant le programme à travers le Système informatisé de gestion des finances publiques (SIGFiP).

Définition

31. L'objectif indicatif applicable aux dépenses sociales prioritaires est défini comme le montant total (en valeur cumulée depuis le 1^{er} janvier de la même année) des ordonnancements délivrés au titre des postes budgétaires énoncés au Tableau 1.

Tableau 1. Catégories de dépenses sociales prioritaires

Code budgétaire	Description
36	Ministère de la santé
37	Ministère de l'énergie, des recherches pétrolières et minières, de l'eau et du développement des énergies renouvelables
38	Ministère de la culture, de l'alphabétisation, de l'artisanat et du tourisme
39	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
40	Ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs
41	Ministère de la famille, des affaires sociales, de la solidarité nationale, des handicapés et des personnes de troisième âge
44	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
49	Ministère de la microfinance et de l'emploi des jeunes et des femmes
62	Ministère des enseignements maternel et primaire
63	Ministère de l'enseignement secondaire et de la formation technique et professionnelle, de la reconversion et de l'insertion des jeunes

Objectifs indicatifs

32. L'objectif indicatif pour les dépenses sociales prioritaires (en valeur cumulée depuis le 1er janvier de la même année) est établi comme suit: 46,0 milliards de francs CFA à fin mars 2012; 75,0 milliards de francs CFA à fin juin 2012; et 104,0 milliards de francs CFA à fin septembre 2012.

INFORMATIONS POUR LE SUIVI DU PROGRAMME

A. Données relatives aux critères de réalisation et objectifs indicatifs

33. Pour le suivi rapproché du programme, les autorités communiqueront aux services du FMI les données suivantes:

Chaque mois:

- copie des contrats et données relatives à tout emprunt (conditions et créanciers) contracté ou garanti par l'État, la première semaine qui suit la fin du mois;
- indice des prix à la consommation, dans les deux semaines qui suivent la fin du mois;
- le TOFE, y compris les recettes, les données détaillées sur le financement intérieur net de l'État (financement intérieur bancaire et non bancaire, incluant les créances détenues par le secteur privé non bancaire); et celles relatives au solde budgétaire primaire de base, y compris celles produites par le SIGFiP, dans les six semaines qui suivent la fin du mois;
- données relatives au solde, à l'accumulation, au montant (stock) et au remboursement des arriérés de paiements intérieurs et extérieurs publics, y compris dans le cas où le montant de tels arriérés est zéro, dans les six semaines qui suivent la fin du mois;
- situation monétaire, dans les huit semaines qui suivent la fin du mois.

Chaque trimestre:

- données relatives au montant des ordres de paiement hors de la chaîne de dépenses ou autres mesures exceptionnelles, dans les six semaines qui suivent la fin du trimestre;
- données relatives aux dépenses sociales prioritaires, dans les six semaines qui suivent la fin du trimestre.

B. Autres informations

34. Les autorités communiqueront aux services du FMI les données suivantes:

Chaque mois:

- les indicateurs de supervision bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires, dans les huit semaines qui suivent la fin du mois.

Chaque trimestre:

- données sur la mise en œuvre du programme d'investissement public comprenant le détail des sources de financement, dans les quatre semaines qui suivent la fin du trimestre;
- les données relatives à l'encours de la dette extérieure, au service de la dette extérieure, à la signature de conventions de prêt et aux décaissements de prêts extérieurs, dans les douze semaines qui suivent la fin du trimestre.

De manière ad hoc:

- dans le trimestre où ils deviennent disponibles: une copie de la Loi des finances et ses documents complémentaires; une copie de la plus récente Loi des règlements; et tout décret ou loi relatif au budget ou la mise en œuvre du programme appuyé par le FMI.



BÉNIN

TROISIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT—IMPACTS DE DEUX CHOCS EXTÉRIEURS EN 2012

12 mars 2012

Préparé par

le Département Afrique

TABLE DES MATIÈRES

LE CONTEXTE	2
A. Récession en Europe	2
B. Le marché de l'essence au Bénin	2
LES CANAUX DE TRANSMISSION DES CHOCS A L'ÉCONOMIE BÉNINOISE	4
A. Récession en Europe	4
B. La réduction des subventions au prix de l'essence	4
LES PERSPECTIVES DE CROISSANCE AU BÉNIN EN 2012	5
LES PERSPECTIVES D'INFLATION AU BÉNIN EN 2012	6
A. La réforme au Nigéria et ses conséquences pour le Bénin	6
EFFETS BUDGÉTAIRES EN 2012	8
A. Prix à la pompe de l'essence au Nigéria	8
B. Effets budgétaires dans le scénario de base	8
C. Effets budgétaires dans les scénarios alternatifs	9
CONCLUSION	14

BÉNIN: IMPACTS DE DEUX CHOCS EXTÉRIEURS EN 2012

Les pays de la zone euro sont confrontés à une crise de la dette souveraine qui obère leur performance économique. En janvier 2012, le gouvernement du Nigéria a réduit les subventions au prix de l'essence. Cette note examine les implications de ces deux chocs extérieurs sur la croissance, l'inflation et les recettes budgétaires du Bénin en 2012.¹

LE CONTEXTE

A. Récession en Europe

1. L'environnement économique mondial est morose. La croissance de l'économie mondiale en 2012 était projetée à 4 pourcent, et celle de la zone euro, des États-Unis et des économies émergentes et en développement à respectivement 0,2 pourcent, 2 pourcent et 6 pourcent. Cependant, les difficultés pour résoudre la crise de la dette souveraine des pays européens et les inquiétudes des marchés quant aux perspectives budgétaires aux États-Unis ont ralenti la sortie de l'économie mondiale de la « grande récession ». En conséquence, la croissance économique mondiale a été révisée à la baisse pour 2012. Les nouvelles projections prévoient une récession dans la zone euro, tandis que la croissance économique ralentirait aux États-Unis et dans les pays émergents et en développement.

B. Le marché de l'essence au Bénin

2. Le marché de l'essence au détail au Bénin est dominé par le secteur informel. La proximité du Nigéria, où jusqu'à la fin de 2011 le prix de l'essence à la pompe était fortement subventionné par l'État, a encouragé le développement du marché informel de l'essence. Celle-ci (communément appelée le « kpayo ») est importée en contrebande à bas prix du Nigéria et vendue informellement à un prix bien inférieur au prix administré dans les stations service.

3. Le volume des ventes informelles d'essence est difficile à mesurer. On estime qu'il comptait pour environ 70 pourcent des ventes totales il y a quelques années. Ce chiffre a augmenté de façon significative récemment, notamment en raison de l'augmentation du prix officiel de l'essence au Bénin, tandis que le prix au Nigéria n'avait pratiquement pas bougé. Ce différentiel de prix a encouragé les consommateurs à s'approvisionner davantage au marché informel, ce qui se reflète dans les dernières estimations selon lesquelles les ventes officielles ne représentaient plus que 10 à 15 pourcent des ventes totales à la fin de 2011. Cette évolution a entraîné le départ de plusieurs compagnies pétrolières du Bénin, occasionnant ainsi la fermeture de nombreuses stations

¹ Cette note a été préparée par MM. Pani, Farah, Lonkeng et de Zamaróczy.

service. On estime actuellement que moins de 100 stations sont en service par rapport à plus de 400 il y a quelques années.

4. Cette situation comporte une série d'implications pour l'économie béninoise:

- **Elle décourage l'investissement et les activités entrepreneuriales** dans le secteur formel au profit des activités de « recherche de rente » dans le secteur informel. Pour un béninois ayant accumulé une certaine épargne et qui a la volonté de prendre des risques, il est plus profitable de s'engager dans la contrebande d'essence que de créer une entreprise. Ceci a des effets négatifs sur la croissance, car l'importation informelle d'essence ne produit pas une hausse de productivité ou une demande additionnelle de biens et services (au plus, elle encourage l'expansion des transports privés en milieu urbain).
- **Elle constitue une infraction aux lois** relatives à l'importation et à la distribution des produits pétroliers. Cette violation produit des distorsions et d'autres effets négatifs dans les autres secteurs d'activité.
- **Elle conduit à une perte significative au niveau des recettes de l'État.** Comme aucun impôt ou taxe n'est perçu sur les ventes informelles, le coût total de cette évasion fiscale peut être estimé entre 1 et 2½ pourcent du PIB, selon les hypothèses retenues—voir ci-dessous.
- **Elle encourage une utilisation excessive des moyens de transport et n'encourage pas les économies de carburant.** Le consommateur béninois, habitué à des prix artificiellement bas pour l'essence sur le marché informel, ne connaît pas le coût réel—en termes de ressources et d'argent—du carburant qu'il consomme. Il est donc porté à utiliser plus de services de transport qu'il ne ferait sous un régime de « vérité des prix », y compris par l'achat de produits transportés sur de longues distances au lieu de produits locaux. De plus, il n'y a pas d'incitation à utiliser des véhicules plus efficaces et de moindre cylindrée. L'aspect le plus visible de ces distorsions est, peut être, la présence de nombreux « zémidjans » (moto-taxis) en milieu urbain.
- **Elle comporte un prix élevé en termes de pollution et de santé.** L'essence de contrebande est souvent frelatée et sa consommation entraîne une forte pollution de l'air. Le transport et la manipulation de l'essence de contrebande entraîne des coûts élevés de santé (cancer) et conduit à des accidents graves, voire mortels.

5. **Cette situation se traduit par un transfert de l'État nigérian au consommateur béninois.** L'État nigérian subventionne le prix de l'essence, et cette subvention est ensuite transférée au consommateur béninois proportionnellement à sa consommation d'essence. Cependant, ce transfert ne répond à aucune logique économique ou sociale. L'État nigérian n'obtient aucun avantage pour ce transfert, tandis que les bénéfices financiers pour le consommateur béninois sont évidents. De plus, les principaux bénéficiaires ne sont pas les pauvres, qui ne possèdent pas de véhicule et utilisent seulement partiellement les transports privés, mais plutôt les consommateurs de la classe moyenne urbaine.

LES CANAUX DE TRANSMISSION DES CHOCS A L'ÉCONOMIE BÉNINOISE

A. Récession en Europe

6. Les principaux canaux de transmission du ralentissement de l'activité économique en zone euro à l'économie béninoise sont les suivants :

- **Exportations:** Les exportations à destination de la zone euro représentent environ 7 pourcent du total des exportations béninoises, qui elles-mêmes constituent environ 12 pourcent du Produit Intérieur Brut (PIB). La baisse de l'activité économique en Europe et le ralentissement de la croissance économique dans les économies émergentes pourraient donc réduire légèrement les exportations du Bénin.
- **Les envois de fonds des migrants:** Les envois de fonds au Bénin—dont le tiers provient de la zone euro—représentent 1½ pourcent du PIB. L'impact à travers ce canal serait donc faible.
- **Les investissements directs étrangers:** Les investissements directs étrangers (IDE) au Bénin sont estimés à 1½ pourcent du PIB et moins de la moitié provient de la zone euro. Compte tenu de cette faible exposition, l'impact à travers ce canal serait donc également faible.
- **L'aide étrangère:** Le ralentissement de la croissance économique mondiale et la crise en zone euro pourraient conduire à une contraction des engagements d'aide publique étrangère. Les flux d'aide représentaient environ 3,2 pourcent du PIB en 2010, dont environ 60 pourcent provenait de la zone euro. Les aides publiques étant largement déterminées au niveau politique, il n'est donc pas déraisonnable de prévoir un certain tassement, voire un déclin, de ces aides compte tenu des difficultés budgétaires rencontrées dans les pays donateurs.

B. La réduction des subventions au prix de l'essence

7. **Le marché informel de l'essence, alimenté par le Nigéria, représente une part essentielle de la consommation intérieure totale.** Par conséquent, une augmentation des prix de l'essence au Nigéria se répercute sur le marché informel béninois à travers les effets suivants:

- **réduction de la consommation** induite par la baisse des revenus réels des ménages, ce qui provoque un ralentissement de la croissance;
- **hausse des prix** du fait des effets de prix primaires et secondaires.

LES PERSPECTIVES DE CROISSANCE AU BÉNIN EN 2012

8. Léger ralentissement de la croissance du PIB réel en 2012. Le ralentissement de la croissance économique mondiale et l'élimination partielle des subventions de carburant au Nigéria pourrait réduire la croissance du PIB réel du Bénin de 4,3 pourcent (prévision initiale) à 3,5 pourcent. Cette révision des prévisions à la baisse reflète:

- **Une baisse des exportations, des envois de fonds, et des IDE:** les effets combinés du ralentissement de ces agrégats macroéconomiques pourraient réduire la croissance de 0,2 point de pourcentage par rapport aux prévisions initiales. Toutefois, ces nouvelles prévisions supposent que l'aide étrangère au Bénin restera inchangée en 2012, étant donné que les programmes d'aide sont décidés à l'avance.
- **Le prix de l'essence:** les prix plus élevés sur le marché informel du « kpayo, » qui représente entre 85 pourcent et 90 pourcent des ventes d'essence au Bénin, réduirait la croissance du PIB réel de 0,6 point de pourcentage. La hausse des coûts de production et de transport produira un ralentissement de la croissance économique. Les secteurs les plus touchés par l'augmentation du prix de l'essence sont le commerce, les transports, le tourisme, la restauration et l'industrie hôtelière. De façon plus générale, la croissance sera aussi réduite en raison de la contraction des revenus réels des ménages.²

9. Le risque: le scénario ci-dessus (c'est-à-dire une réduction de 0,8 point de pourcentage) pourrait s'avérer optimiste. Un manque de fermeté dans la résolution de la crise de la dette souveraine européenne et les inquiétudes accrues quant aux perspectives budgétaires à moyen terme aux États-Unis pourraient fragiliser davantage les perspectives de croissance mondiale, ce qui pourrait avoir un impact négatif supplémentaire sur le Bénin:

² Les simulations faites par les services du FMI montrent qu'en 2011 une hausse du prix du carburant de 107 dollars EU à 150 dollars EU le baril (c'est-à-dire une hausse de 40 pourcent) aurait réduit la croissance d'environ 0,7 point de pourcentage pour les pays importateurs de pétrole à bas revenu subsahariens. Pour le même choc, l'inflation à fin de période aurait augmenté de 1,8 points de pourcentage ("Regional Economic Perspectives for sub-Saharan Africa," FMI, avril 2011, encadré 1.3). Toutefois, ces simulations se basent sur le fait que, normalement, une hausse des prix internationaux est passée aux prix intérieurs seulement partiellement, ce qui ne s'applique pas au Bénin, où la hausse du prix de l'essence au Nigéria a été passée immédiatement et complètement au marché informel.

LES PERSPECTIVES D'INFLATION AU BÉNIN EN 2012

A. La réforme au Nigéria et ses conséquences pour le Bénin

10. Le 2 janvier 2012, le gouvernement nigérian a décidé mettre fin à sa politique de subvention du prix de l'essence et de s'orienter vers un régime de vérité des prix.

En conséquence, le prix de l'essence à la pompe est passé de 65 à 140 nairas par litre (Tableau 1). Cette hausse s'est traduite par une hausse immédiate du prix de l'essence sur le marché informel au Bénin, qui a dépassé provisoirement le prix officiel dans les stations service. Ceci a poussé les consommateurs à revenir au marché formel, entraînant de longues queues d'attente aux stations service.

Tableau 1: Nigéria. Prix d'essence, 2011-12.

	2011	2012	2012
		Déb. janv.	Mi-janv.
Prix par litre			
Nairas	65	140	97
Francs CFA	190	425	295
Pour mémoire:			
Francs CFA/Naira	2,9	3,0	3,0

Source: Estimations des services du FMI.

11. A la mi-janvier 2012, le gouvernement nigérian est arrivé à un compromis avec les syndicats. Le prix de l'essence s'est stabilisé à 97 nairas par litre, ce qui représente une augmentation de 49 pourcent par rapport au prix initial.

12. La réforme au Nigéria produira divers effets macroéconomiques au Bénin:

- **Le premier effet a été une hausse immédiate du prix de l'essence sur le marché parallèle.** Les prix d'autres biens et services pour lesquels le carburant représente une part significative des coûts de production (services de transports, taxis) ont aussi augmenté immédiatement. Ces augmentations ont été reflétées d'abord par une hausse du niveau général des prix (effet immédiat), suivies de pressions inflationnistes au fur et à mesure que la hausse initiale se répercutait sur les autres prix.
- **La perte des transferts du Nigéria devrait fausser l'équilibre de la balance commerciale** à travers les importations d'essence, par la combinaison de deux effets: un premier effet lié à la hausse des prix de l'essence, qui devrait produire une hausse de la valeur des importations, et un deuxième effet qui devrait se traduire par une réduction du volume des importations, mais

qui pourrait être compensée en partie par une amélioration de la balance commerciale produite par l'affaiblissement de la demande pour les produits importés, hors hydrocarbures.

- A court terme, les effets seront assimilables à ceux produits par une soudaine détérioration des termes de l'échange (ce qui s'est en effet produit): la perte de pouvoir d'achat affaiblira la demande intérieure et donc la croissance.
- **A moyen terme, les changements de prix relatifs pourraient conduire à une réallocation de la demande et de l'offre entre les secteurs.** Les ventes informelles d'essence pourraient se réduire et les capitaux et énergies privés pourraient s'orienter vers de nouveaux secteurs productifs, soutenant la croissance et l'emploi. Ces évolutions devraient conduire à des changements des prix relatifs et des taux de change réels, ce qui pourrait se traduire par une meilleure productivité si les biens et services non échangeables deviennent moins chers que les biens et services échangeables. En termes de croissance, les effets à moyen terme devraient être positifs suite au renforcement de l'efficacité d'allocation des ressources (capitaux, travail, capacité entrepreneuriale) produite par une plus grande vérité des prix.

13. L'inflation va bondir fortement en 2012. La réduction de la subvention à l'essence au Nigeria a produit une hausse immédiate du prix du « kpayo ». Cette augmentation du prix de l'essence va avoir un impact direct sur les ménages et les entreprises qui utilisent le « kpayo, » ainsi qu'un impact indirect du à la hausse des coûts de transport, et des prix d'autres produits pour lesquels le transport représente une partie importante des coûts. La hausse des prix des produits pétroliers devrait augmenter le niveau général des prix immédiatement d'environ 4 pourcent—effets de « premier tour »—suivi d'une inflation additionnelle d'environ 1 pourcent—effets de « second tour ». Ces augmentations s'ajouteront à l'inflation sous-jacente de 2 pourcent, de sorte que l'inflation annuelle totale en 2012 au Bénin serait aux alentours de 7pourcent (Tableau 2).

Tableau 2: Bénin. Prévisions d'inflation, 2012.
(En pourcentage)

	Hausse des prix	Poids dans le panier	Inflation
Essence	50,0	2,7	1,4
Transports	20,0	14,0	2,8
Effet de second tour			1,0
<i>Inflation additionnelle</i>			5,2
Projection initiale			2,0
Projection révisée			7,2

Source: autorités béninoises; et estimations des services du FMI.

14. Le risque: une dépréciation prononcée de l'euro pourrait accroître le coût des importations d'hydrocarbures et générer ainsi des pressions inflationnistes supplémentaires.

EFFETS BUDGÉTAIRES EN 2012

A. Prix à la pompe de l'essence au Nigéria

15. L'évolution du prix de l'essence au Nigéria à court terme reste incertaine. Initialement, les autorités nigérianes avaient procédé à une suppression totale des subventions, avec prise d'effet à partir du 2 janvier 2012, ce qui avait porté le prix à la pompe de l'essence de 65 à 140 nairas par litre. Suite à une forte opposition populaire, en mi-janvier les autorités nigérianes ont réduit le prix à la pompe à 97 nairas par litre; cependant, elles ont aussi confirmé que leur objectif à moyen terme reste la suppression totale des subventions. Pour le reste de 2012, un prix à valeur constante de 97 nairas par litre semble l'hypothèse la plus probable.

16. Nous avons ainsi considéré trois possibles développements du prix à la pompe au Nigeria : (i) un scénario de base, qui prévoit une continuation du prix actuel de 97 nairas par litre ; et deux scénarios « alternatifs » : (ii) un scénario moyen, qui prévoit une réduction ultérieure des subventions, ce qui se traduirait par un prix à la pompe de 120 nairas par litre; et (iii) un scénario de vérité des prix, qui prévoit une suppression totale des subventions au prix de l'essence, ce qui se traduirait par un prix à la pompe de 140 nairas par litre—ce qui représente le prix effectif entre le 2 janvier et la mi-janvier 2012.

B. Effets budgétaires dans le scénario de base

17. Dans le scénario de base, les effets budgétaires de la hausse des prix au Nigéria seraient plutôt modestes en conséquence de la rigidité de l'offre sur le marché formel. Dans ce scénario, le prix d'achat de l'essence au Nigéria augmenterait de 190 à 295 francs CFA par litre, ce qui permettrait aux opérateurs informels de continuer à offrir un rabais important par rapport au prix officiel (si bien réduit par rapport au niveau précédent) tout en maintenant une importante marge de profit (après avoir passé les coûts de transport et de distribution) aux consommateurs. Par exemple, les opérateurs informels pourraient continuer à obtenir une marge de profit supérieure à 40 pourcent du prix d'achat (bien que réduite par rapport à la marge d'environ 60 pourcent perçue auparavant) en vendant l'essence à un prix de 415 francs CFA par litre, à un rabais d'environ 27 pourcent par rapport au prix officiel. À ces conditions, il est improbable que le volume des ventes sur le marché formel augmente significativement par rapport à 2011. En conséquence, le volume des ventes formelles d'essence—et donc leur valeur imposable, et les recettes fiscales—ne changeraient pas significativement par rapport à 2011.

C. Effets budgétaires dans les scénarios alternatifs

Hypothèses et estimations

18. Afin d'estimer les effets budgétaires qui se produiraient dans les deux scénarios alternatifs, nous procédons en quatre étapes: (i) nous estimons comment le volume des ventes totales d'essence au Bénin répondrait à la variation des prix dans ces deux scénarios; (ii) nous estimons comment la dimension relative du marché formel répondrait au rabais offert sur le marché informel; (iii) sur la base de ces estimations, nous estimons la valeur des ventes d'essence sur le marché formel au Bénin; (iv) enfin, nous appliquons les ratios des taxes et droits fiscaux aux ventes officielles pour déterminer le montant des recettes fiscales qui pourrait être collecté dans chacun de ces deux scénarios.

Estimation des ventes totales d'essence au Bénin

19. Pour estimer l'effet de la réforme au Nigéria sur les ventes totales d'essence au Bénin, on doit d'abord établir: (i) comment le prix de l'essence offert sur le marché informel béninois changerait dans les deux scénarios; et (ii) comment la demande d'essence au Bénin changerait en fonction du prix offert sur le marché informel (sous l'hypothèse que le prix officiel ne changerait pas.)

20. Les consommateurs répondent à une hausse du prix de l'essence en réduisant leur consommation d'essence. Cependant, l'importance de cette réduction sera probablement assez modeste, au moins à court terme. Bien que les consommateurs puissent réduire leur utilisation des services de transport, leurs besoins ne sont pas compressibles à court terme. L'élasticité de la demande d'essence au prix (c'est-à-dire le ratio entre la hausse en pourcentage du prix à la pompe et la baisse en pourcentage du volume des ventes) est ainsi faible. Nous considérons deux possibles valeurs pour cette élasticité d'arc : -0,2 et -0,4.³ Plus la valeur absolue de l'élasticité est élevée et plus les consommateurs répondront à une hausse des prix en réduisant le volume de leurs achats.

21. Le rabais offert sur le marché informel dépend du prix d'achat de l'essence au Nigéria. Une hausse du prix d'achat contraint les opérateurs du marché informel à réduire leur rabais, ou la marge de profit, ou les deux. Dans nos estimations, dans le scénario moyen, le rabais pourrait se réduire à environ 17 pourcent tout en laissant la marge de profit à 30 pourcent (Tableau 3); dans le scénario de vérité des prix, le rabais devrait se réduire jusqu'à 10 pourcent pour laisser une marge de profit à peine suffisante pour maintenir les opérateurs informels en activité (20 pourcent du prix d'achat).

³ L'élasticité d'arc s'applique aux cas comme celui-ci, où la hausse des prix est importante. Si la hausse pourcentage est modeste, on applique habituellement l'élasticité *marginale*. L'élasticité d'arc est généralement plus haute que l'élasticité marginale. À l'île Maurice, l'élasticité marginale de la demande d'essence au court et long terme respectivement a été estimée à -0,21 et -0,44 (Sultan, R., 2010 : « Short-Run and Long-Run Elasticity of Gasoline Demand in Mauritius : An ARDL Bonds Test Approach, » *Journal of Energy Trends in Economics and Management*, 1 (2), pp. 90-95).

Tableau 3: Bénin. Prix à la pompe sur le marché informel, 2011–12

	2011	2012		
		Scénario de base	Scénario moyen	Scénario de vérité des prix
Prix à la pompe au Nigéria (nairas par litre)	65	97	120	140
<i>Hausse en pourcentage par rapport à 2011</i>	<i>0.0</i>	<i>49.2</i>	<i>84.6</i>	<i>115.4</i>
<i>Prix en francs CFA</i>	<i>190.0</i>	<i>294.6</i>	<i>364.4</i>	<i>425.2</i>
Prix de vente informel au Bénin (francs CFA par litre)	300.0	415.0	475.0	510.0
<i>Hausse en pourcentage par rapport à 2011</i>	<i>0.0</i>	<i>38.3</i>	<i>58.3</i>	<i>70.1</i>
<i>Rabais sur le prix officiel</i>	<i>47.4</i>	<i>27.2</i>	<i>16.7</i>	<i>10.5</i>
<i>en pourcentage du prix officiel</i>	<i>52.6</i>	<i>72.8</i>	<i>83.3</i>	<i>89.5</i>
Marge de profit du commerce informel (francs CFA par litre)	110.0	120.4	110.6	84.8
<i>en pourcentage du prix d'achat</i>	<i>57.9</i>	<i>40.9</i>	<i>30.3</i>	<i>19.9</i>

Sources: Autorités béninoises; et estimations des services du FMI.

22. Selon les élasticités retenues, les conséquences seront différentes quant au volume d'essence vendu. Si on applique les valeurs de l'élasticité d'arc mentionnées ci-dessus aux ventes d'essence sur le marché informel (considérant que le prix et les ventes sur le marché formel ne changent pas), on trouve que le volume des ventes totales d'essence se réduirait d'environ 7–12 pourcent si l'élasticité est -0,2, et de 13–24 pourcent si l'élasticité est -0,4. (Tableau 3).

Tableau 4: Bénin. Volume des ventes d'essence, 2011-12.

	2011	2012		
		Scénario de base	Scénario moyen	Scénario de vérité des prix
Prix de vente informel au Bénin (francs CFA par litre)	300,0	415,0	475,0	510,0
<i>Rabais sur le prix officiel</i>	<i>47,4</i>	<i>27,2</i>	<i>16,7</i>	<i>10,5</i>
Volume estimé des ventes totales au Bénin (indice: 2011 = 100)				
Elasticité = -0,2	100	93,5	90,1	88,1
Elasticité = -0,4	100	87,0	80,2	76,2
Volume estimé des ventes totales au Bénin (millions de litres)				
Elasticité = -0,2	132,0	123,4	118,9	116,3
Elasticité = -0,4	132,0	114,8	105,8	100,6

Sources: Autorités béninoises; et estimations des services du FMI.

Dimension du marché formel

23. On peut supposer que la taille du marché informel est une fonction croissante du rabais offert sur ce marché. Si le prix du carburant sur le marché informel était égal au prix sur le marché formel, il serait raisonnable de supposer que le marché informel disparaîtrait à terme.⁴ À fin-2011, l'essence se vendait sur le marché informel à 300 francs CFA le litre, près de 50 pourcent en dessous du prix officiel à la pompe qui reste à 570 francs CFA le litre. Nous avons fait l'hypothèse que (i) un rabais de 30 pourcent est suffisant à maintenir la part du marché informel (au niveau actuel de 85 pourcent du volume totale des ventes) ; (ii) au dessous de 5 pourcent, le marché informel disparaîtrait à court ou moyen terme car les consommateurs n'auraient aucun avantage significatif à se refournir dans ce marché ; (iii) entre 5 pourcent et 30 pourcent, la taille relative du marché informel serait une fonction linéaire du rabais (égale à zéro avec un rabais de 5 pourcent et à 85 pourcent quand le rabais est égal à 30 pourcent). Le marché formel évoluerait de façon inverse ; ainsi, la taille relative du marché formel par rapport au total des ventes d'essence augmenterait à environ 60 pourcent dans le scénario moyen et à plus de 80 pourcent dans le scénario de vérité des prix et (Tableau 5).

⁴ Si la réforme au Nigeria se poursuit jusqu'à la suppression totale des subventions, l'offre formelle d'essence au Bénin finira par éliminer une grande partie des ventes informelles. Des investissements sont déjà entrain d'être considérés pour la réouverture de stations service fermées. Cette évolution prendra du temps, mais finira par transformer le marché des hydrocarbures au Bénin. Toutefois, en l'absence de mesures de contrôle efficaces, le marché parallèle ne sera pas complètement éliminé car il offre un service de « confort » (proximité, heures de vente quasi permanentes, quantités flexibles, etc.).

Tableau 5: Bénin. Volume et valeur des ventes d'essence sur le marché formel, 2011-12.

	2011	2012		
		Scénario de base	Scénario moyen	Scénario de vérité des prix
Prix de vente informel au Bénin (francs CFA par litre)	300,0	415,0	475,0	510,0
Prix de vente officiel au Bénin (francs CFA par litre)	570,0	570,0	570,0	570,0
<i>Rabais du prix informel sur le prix officiel (en pourcent)</i>	<i>47,4</i>	<i>27,2</i>	<i>16,7</i>	<i>10,5</i>
Part du marché formel (pourcent du volume total des ventes)	15,0	24,5	60,3	81,2
Volume estimée des ventes totales au Bénin (millions de litres)				
Elasticité = -0,2	132,0	123,4	118,9	116,3
Elasticité = -0,4	132,0	114,8	105,8	100,6
Volume estimé des ventes sur le marché formel (millions de litres)				
Elasticité = -0,2	19,8	30,3	71,7	94,4
Elasticité = -0,4	19,8	28,2	63,8	81,7
Valeur estimée des ventes sur le marché formel (milliards de francs CFA)				
Elasticité = -0,2	12,8	17,3	40,9	53,8
Elasticité = -0,4	12,8	16,1	36,4	46,6

Sources: Autorités béninoises; et estimations des services du FMI.

Valeur des ventes sur le marché formel

24. Les ventes sur le marché formel augmenteraient significativement seulement dans les hypothèses les plus favorables. La valeur des ventes sur le marché formel a été estimée en multipliant le volume estimé des ventes totales (en fonction du prix d'achat au Nigéria et de l'élasticité de la demande d'essence au Bénin) par la taille relative du marché formel et par le prix de vente officiel. Selon ces estimations, la valeur totale des ventes formelles passerait d'environ 13 milliards de francs CFA en 2011 à un montant compris entre 35 et 55 milliards de francs en 2012, en fonction du scénario de réforme et de l'élasticité de la demande au prix considérées (Tableau 5). Pour exemple, dans le scénario de vérité de prix et avec une élasticité de -0,2, le volume total des ventes se réduirait de 130 à 116 millions de litres ; la taille relative du marché formel augmenterait de 15 pourcent à 81 pourcent ; ainsi, le volume des ventes sur le marché formel augmenterait de 20 à 95 millions de litres (c'est-à-dire 81 pourcent des ventes totales de 116 millions de litres), et la valeur des ventes sur le marché formel augmenterait de 13 à 54 milliards de francs CFA (soit 95 millions de litres à 570 francs CFA le litre).

⁵ Le volume total des ventes d'essence au Bénin en 2011 a été estimé en divisant le montant des ventes d'essence sur le marché formel (environ 20 millions de litres) par la part relative du marché formel (environ 15 pourcent des ventes).

Recettes fiscales

25. L'État béninois collecte environ 160 francs CFA par litre sur les ventes officielles d'essence. Ces recettes proviennent de diverses taxes (droit douanier à l'importation, taxes spécifiques, TVA, etc.; Tableau 6). Les recettes totales provenant de la vente officielle d'essence sont estimées à environ 3,3 milliards de francs CFA en 2011 (0,1 pourcent du PIB), sans compter les autres recettes collectées sur l'activité des entreprises pétrolières (impôts sur les chiffres d'affaires et sur les salaires, etc.).⁶

Tableau 6: Bénin. Recettes fiscales sur l'essence, 2011.
(En milliards de francs CFA)

Recettes totales	3,3
TVA	2,3
Taxe spécifique (TSPP)	0,4
Taxe hydrocarbure (douanes)	0,5
Autres taxes et droits fiscaux	0,1
Pour mémoire:	
Valeur estimée des ventes taxables d'essence	12,8

Source: autorités beninoises; et estimations des services du FMI.

26. Dans l'hypothèse où la politique fiscale reste inchangée, la hausse des recettes budgétaires serait proportionnelle à la hausse de la valeur des ventes sur le marché formel.

Elle se situerait ainsi entre 6 milliards de francs CFA (équivalent à 0,1 pourcent du PIB en 2012) dans le cas le moins favorable (scénario moyen, élasticité de -0,4) et 10 milliards de francs CFA (0,3 pourcent du PIB) dans le cas le plus favorable (scénario de vérité des prix, élasticité de -0,2) (Tableau 7).

⁶ Les recettes totales collectées sur les hydrocarbures en 2011 sont estimées à environ 20 milliards de francs CFA, dont 3,3 milliards de droit douanier à l'importation, 2,8 milliards de taxe spécifique, et environ 14 milliards de TVA. En considération du fait que la valeur des ventes formelles d'essence en 2011 était de 12,8 milliards de francs CFA, c'est-à-dire environ 1/6 de la valeur des ventes formelles totales d'hydrocarbures (qui était de 81 milliards), on peut estimer le montant des recettes collectées sur l'essence à environ 3,3 milliards, équivalent à 1/6 du montant total de 20 milliards.

Tableau 7: Bénin. Recettes fiscales sur les ventes d'essence, 2011-12.

	Ventes sur le marché formel		Recettes fiscales	
	En milliards de francs CFA	En pourcentage du PIB	En milliards de francs CFA	En pourcentage du PIB
Situation en 2011 (estimation)	12,8	0,4	3,3	0,1
Situation attendue en 2012				
Elasticité = -0,2				
Scénario de base	17,3	0,5	4,4	0,1
Scénario moyen	40,9	1,1	10,5	0,3
Scénario de vérité des prix	53,8	1,4	13,8	0,4
Elasticité = -0,4				
Scénario de base	16,1	0,4	4,1	0,1
Scénario moyen	36,4	1,0	9,3	0,2
Scénario de vérité des prix	46,6	1,2	11,9	0,3
Pour mémoire:				
PIB (2011)	3 442,2	100,0	3 442,2	100,0
PIB (2012)	3 760,6	100,0	3 760,6	100,0

Source: autorités béninoises; et estimations des services du FMI.

CONCLUSION

27. L'effet combiné des deux chocs extérieurs au Bénin serait une perte de croissance d'environ 0,8 point de pourcentage en 2012. Les effets directs de la récession en Europe seraient marginaux sur la croissance du Bénin en 2012 en raison notamment de l'importance des liens commerciaux entre le Bénin et l'Asie émergente. Les effets de la suppression des subventions au prix de l'essence au Nigéria seraient un peu plus prononcés.

28. En revanche, les effets de la réduction des subventions au Nigéria seront très sensibles au niveau de l'inflation au Bénin en 2012, où un doublement du niveau de l'inflation est projeté par rapport à son niveau de l'année précédente. Les effets au niveau des recettes budgétaires resteront modestes en 2012, car l'augmentation des prix au Nigéria ne réduira pas sensiblement la part du marché informel de l'essence en 2012.

29. Sur cette toile de fond, on peut également noter que, pour le Bénin:**En 2012:**

- Les effets de la suppression partielle des subventions au Nigeria provoqueront un affaiblissement de la demande intérieure induite par la réduction du pouvoir d'achat des ménages.
- Le niveau général des prix a augmenté brusquement en janvier avec la transmission de la hausse du prix au Bénin, suivi de pressions inflationnistes avec les transmissions de la hausse des prix à d'autres secteurs de l'économie. Si cette hausse ne conduit pas à une augmentation générale des salaires, l'inflation retournera graduellement à son taux tendanciel plus bas, mais le taux de change réel, et donc la compétitivité extérieure, subiront un changement durable, probablement favorable.

A moyen terme:

- Si les autorités nigérianes vont au bout de la suppression des subventions au prix de l'essence, le marché informel d'essence au Bénin pourrait se contracter considérablement. Une telle évolution comportera des coûts sociaux importants, mais offrira aussi des opportunités pour la productivité, la lutte contre la corruption, le développement des investissements privés et la création d'activités productives et créatrices de croissance et d'emploi, dans le secteur formel.
- Dans cette même hypothèse, la valeur des ventes formelles d'essence augmentera sensiblement, produisant une expansion de la base imposable et une hausse des recettes fiscales qui pourrait se situer entre 0,1 pourcent et 0,3 pourcent du PIB.
- Il est important, pour relancer le secteur formel de vente des hydrocarbures, que les autorités béninoises renforcent la lutte contre la fraude: au niveau des distributeurs officiels pour renforcer leur crédibilité et au niveau du marché informel pour lutter contre les importations frauduleuses.



BÉNIN

TROISIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT — ANNEXE D'INFORMATION

12 mars 2012

Préparé par

Le Département Afrique

(En consultation avec d'autres départements)

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI	2
PROGRAMME DE TRAVAIL CONJOINT BANQUE MONDIALE-FMI, 2011-12	9
QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE	10

RELATIONS AVEC LE FMI

(Au 29 février 2012)

I. Statut – date d'admission : 10 juillet 1963 Article VIII

II. Compte des ressources générales :	Millions de DTS	% de la quote-part
Quote-part	61,90	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale	59,67	96,40
Position dans la tranche de réserve	2,24	3,62
Émission d'obligations		
Taux de change des avoirs		

III. Département des DTS :	Millions de DTS	% de l'allocation
Allocation cumulative nette	59,17	100,00
Avoirs	49,71	84,01

IV. Encours des achats et des prêts :	Millions de DTS	% de la quote-part
Accords FEC	56,35	91,03

V. Derniers accords financiers en date :

Type	Date de l'accord	Date d'expiration	Montant approuvé (Millions de DTS)	Montant tiré (Millions de DTS)
FEC	14 juin 2010	13 septembre 2013	74,28	31,84
FEC ^{1/}	5 août 2005	30 juin 2009	24,77	24,77
FEC ^{1/}	17 juillet 2000	31 mars 2004	27,00	27,00

VI. Projection des paiements au FMI ^{2/}

(Millions de DTS; sur la base de l'utilisation présente des ressources et des avoirs actuels en DTS):

	À échoir				
	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>
Principal	0,35	0,62	3,93	6,02	7,96
Commissions/intérêts	0,01	0,01	0,15	0,14	0,12
Total	0,36	0,63	4,08	6,15	8,08

^{1/} Ancienne FRPC.

^{2/} Lorsqu'un pays membre a des impayés au titre d'obligations financières pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés est présenté dans cette section.

VII. Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

	Cadre <u>renforcé</u>
I. Engagement d'aide au titre de l'initiative PPTE	
Date d'arrivée au point de décision	Juillet 2000
Aide engagée	
par tous les créanciers (millions de \$EU) ^{1/}	265,00
dont : FMI (millions de \$EU)	24,30
(équivalent en DTS, millions)	18,40
Date d'arrivée au point d'achèvement	Mars 2003
II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)	
Aide décaissée au pays membre	18,40
Aide intérimaire	11,04
Solde au point d'achèvement	7,36
Décaissement additionnel des revenus d'intérêts ^{2/}	1,66
Total des décaissements	20,06

^{1/} L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actualisée nette (VAN) au point d'achèvement, et l'aide engagée dans le cadre renforcé, en VAN au point de décision. C'est pourquoi ces deux montants ne peuvent être additionnés.

^{2/} Dans le cadre renforcé, un décaissement additionnel est fait au point d'achèvement au titre des revenus d'intérêts acquis sur le montant engagé au point de décision mais non décaissés pendant la période transitoire.

VIII. Mise en œuvre de l'initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) :

I.	Dette admissible à l'IADM (millions de DTS) ^{1/}	36,06
	Financement par: Compte IADM	34,11
	Reliquat des ressources au titre de l'initiative PPTE	1,95
II.	Allégement de la dette par facilité (millions de DTS)	

<u>Dette admissible</u>			
<u>Date d'octroi</u>	<u>CRG</u>	<u>Fonds fiduciaire RPC</u>	<u>Total</u>
Janvier 2006	N/D	36,06	36,06

^{1/}L'IADM fournit un allégement de 100 % de la dette aux pays membres admissibles qui remplissent les conditions requises. L'aide sous forme de dons du Compte IADM et au titre de l'initiative PPTE assure un allégement de la dette destiné à couvrir l'encours total de la dette envers le FMI à fin 2004, non encore remboursée au moment où le pays membre remplit les conditions nécessaires pour bénéficier de cet allégement.

Point de décision – stade auquel le FMI et la Banque mondiale déterminent si un pays remplit les conditions nécessaires pour obtenir une aide au titre de l'initiative PPTE et décident du montant d'aide à engager.

Assistance intérimaire – montant décaissé à un pays durant l'intervalle entre le point de décision et le point d'achèvement, à concurrence de 20 % par an et de 60 % au total de l'aide engagée au point de décision (ou 25 % et 75 %, respectivement, dans des circonstances exceptionnelles).

Point d'achèvement – stade auquel un pays reçoit le solde de l'aide engagée en sa faveur au point de décision, plus un décaissement additionnel des revenus d'intérêts définis à la note 2 ci-dessus. La date d'arrivée au point d'achèvement est fonction de l'application des réformes structurelles fondamentales arrêtées à l'avance (point d'achèvement flottant).

IX. Allégement de la dette après une catastrophe (ADAC) : Néant**X. Évaluation des sauvegardes :**

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est la banque centrale commune des pays de Union économique et

monétaire ouest-africaine (UEMOA). La dernière évaluation en date des sauvegardes de la BCEAO a été achevée le 1^{er} mars 2010. Il ressort de cette évaluation que la BCEAO a mis en place des dispositifs de contrôle au niveau opérationnel. Cependant, il y a lieu de renforcer le cadre global de la gouvernance par la création d'un comité d'audit pour assurer l'exercice par le Conseil

d'administration de la surveillance voulue sur les structures de contrôle, notamment les mécanismes d'audit et les états financiers. La réforme institutionnelle de l'UEMOA et de la BCEAO, achevée après l'approbation du rapport sur les sauvegardes, prévoyait la création du Comité d'audit, qui devrait maintenant entrer en fonction. Enfin, il y a lieu de poursuivre les efforts déployés pour appliquer intégralement le cadre IFRS (normes internationales d'information financière).

XI. Régime de change :

Le Bénin est membre de l'UEMOA et n'a pas de monnaie à cours légal propre. La monnaie commune de l'Union, le franc CFA, est rattachée à l'euro au taux de 655,957 francs CFA pour 1 euro, correspondant au taux de conversion officiel du franc français en euro et du taux de conversion fixe précédent du franc CFA en franc français (100 FCFA = 1 F). Avec effet au 1^{er} janvier 2007, le régime de change des pays de l'UEMOA, qui faisait partie des régimes sans monnaie à cours légal propre, a été reclassé dans la catégorie des régimes de parité fixe conventionnels. La nouvelle classification est établie sur la base du comportement de la monnaie commune, alors que la classification précédente était fondée sur l'absence de monnaie à cours légal propre. La nouvelle classification reflète donc seulement un changement de définition et n'est pas fondée sur la constatation d'un changement fondamental dans le régime de change ou autres politiques de l'union monétaire ou de ses membres. Le régime de change commun à tous les pays membres de l'UEMOA ne comporte pas de restrictions aux

paiements et transferts afférents à des transactions internationales courantes relevant de la juridiction du FMI.

XII. Consultations au titre de l'article IV :

Les derniers entretiens de consultation au titre de l'article IV se sont déroulés à Cotonou du 10 au 26 mars 2010. Le rapport des services du FMI pour ces consultations (Rapport pays n° 10/195; 27/5/10) et le rapport sur les questions générales ont été examinés par le Conseil d'administration et les consultations de 2010 au titre de l'article IV ont été achevées le 14 juin 2010.

XIII. Évaluation RONC :

Une mission du Département des finances publiques (FAD) a réalisé le module des finances publiques du Rapport sur l'observation des normes et codes (RONC) en mai 2001. La mission a recommandé l'adoption d'un plan d'action triennal comportant des mesures visant à améliorer la gestion des dépenses. La mission a en outre dressé la liste des mesures à prendre rapidement pour garantir que les autorités soient en mesure d'assurer le suivi de l'exécution du budget. Le module sur la transparence des finances publiques du RONC pour le Bénin a été soumis au Conseil d'administration le 6 juin 2002 (Rapport pays n° 02/217). En 2009, la Banque mondiale a établi le module de comptabilité et d'audit du RONC, sur lequel un rapport a été publié le 18 avril 2009.

XIV. Assistance technique au cours des cinq dernières années :**A. SIEGE**

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
FAD	Assistance technique	16–30 juin 2008	Établir un diagnostic du système fiscal et préparer une réforme de la politique fiscale.
FAD	Assistance technique	15–26 juin 2009	Évaluer les progrès de la modernisation des administrations fiscale et douanière et déterminer les priorités de la réforme.
MCM	Assistance technique	10–24 septembre 2010	Évaluer les vulnérabilités du dispositif de résolution des crises et du système financier.
FAD	Assistance technique	1 ^{er} –12 décembre 2011	Améliorer le système fiscal et revoir les réformes visant à moderniser les administrations fiscale et douanière.
MCM	Assistance technique	8–21 décembre 2011	Établir un diagnostic du système financier.

B. AFRITAC OUEST

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
FAD	Assistance technique	2007	Administration douanière
FAD	Assistance technique	2007	Gestion des dépenses publiques
FAD	Assistance technique	2007, 2008	Administration fiscale
FAD	Assistance technique	2009	Gestion des dépenses publiques
FAD	Assistance technique	2010	Administration fiscale
FAD	Assistance technique	2010	Administration douanière
FAD	Assistance technique	2010	Administration fiscale
FAD	Assistance technique	2011	Administration douanière
FAD	Assistance technique	2011	Administration douanière (2)
FAD	Assistance technique	2011	Administration douanière (3)
FAD	Assistance technique	2011	Administration fiscale
FAD	Assistance technique	2011	Gestion des dépenses publiques
FAD	Assistance technique	2012	Gestion des dépenses publiques
MCM	Assistance technique	2007	Contrôle et réglementation bancaires
MCM	Assistance technique	2007, 2008	Dettes publiques et viabilité de la dette
MCM	Assistance technique	2010	Dettes publiques et viabilité de la dette
MCM	Assistance technique	2010	Contrôle et réglementation bancaires
MCM	Assistance technique	2011	Dettes publiques et viabilité de la dette

STA	Assistance technique	2007, 2008	Statistiques multisectorielles
STA	Assistance technique	2009	Statistiques de comptabilité nationale
STA	Assistance technique	2008	Statistiques du secteur réel
STA	Assistance technique	2009	Statistiques de comptabilité nationale
STA	Assistance technique	2010	Statistiques de finances publiques
STA	Assistance technique	2011	Statistiques de finances publiques
STA	Assistance technique	2011	Statistiques du secteur réel
STA	Assistance technique	2011	Statistiques du secteur réel (2)

XV. Représentant résident :

M. Farah a pris ses fonctions de Représentant résident à Cotonou le 20 juin 2011.

PROGRAMME DE TRAVAIL CONJOINT BANQUE MONDIALE-FMI, 2011-12

Titre	Produits	Date de la mission	Date de prestation prévue
A. Informations réciproques sur les programmes de travail pertinents			
Programme de travail de la Banque mondiale pour les 12 prochains mois	<ol style="list-style-type: none"> 1. Évaluation de la pauvreté/genre 2. CARP-7 3. Évaluation de la performance en matière de gestion de la dette (DeMPA) 4. Examen des organismes financiers centraux 5. L'économie politique des finances publiques au Bénin 6. Assistance technique en matière d'intégration des systèmes de gestion des ressources humaines (RH) et de la paie 7. Évaluation des performances des douanes 	 Octobre 2011	Juin/juillet 2012 Décembre 2011 Septembre 2011 Septembre 2011 Octobre 2011 Décembre 2011 Mai 2012
Programme de travail du FMI pour les 12 prochains mois	<ol style="list-style-type: none"> 1. Deuxième revue de l'accord FEC 2. Troisième revue de l'accord FEC 	Juillet 2011 Janvier 2012	Septembre 2011 Mars 2012
B. Demandes de contributions au programme de travail			
Demande du FMI à la Banque mondiale	Projet de rapport d'assistance technique sur l'établissement d'un cadre réglementaire pour l'énergie		Septembre 2011
Demande de la Banque mondiale au FMI	Mises au courant régulières sur les résultats macroéconomiques et lettres d'évaluation des opérations CARP		En cours
C. Accord sur des produits et missions conjoints			
Produits conjoints pour les 12 prochains mois	Note consultative conjointe (JSAN) sur la nouvelle SCRP-III Analyse de viabilité de la dette	Juillet 2011 Juillet 2011	Septembre 2011 Septembre 2011

QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

A. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance

Évaluation générale : les données communiquées comportent des lacunes mais sont dans l'ensemble suffisamment bonnes pour permettre l'exercice des fonctions de surveillance. Des faiblesses existent dans les statistiques de comptabilité nationale et de finances publiques, dans les statistiques monétaires, dans les indicateurs prudentiels du secteur financier et dans les statistiques de la balance des paiements.

Statistiques du secteur réel : des ressources inadéquates et l'existence de faiblesses dans la documentation et la méthodologie statistiques nuisent à l'exactitude et à la fiabilité des statistiques de comptabilité nationale. Des efforts sont actuellement déployés pour y remédier. Le Bénin participe à l'harmonisation des méthodologies statistiques des pays de l'UEMOA et au projet SGDD visant à assurer l'application du SCN 1993 par les pays de l'AFRITAC Ouest. Les progrès ont été lents et il reste encore les comptes de quelques années à convertir. Les missions effectuées par l'AFRITAC Ouest en 2008, 2009, 2010 et 2011 ont cherché à accélérer le processus et à aider à l'établissement des comptes révisés. Un registre statistique et un indice de la production industrielle sont en cours d'élaboration, mais les travaux ont été plus lents que prévu. Les données sur les prix à la consommation, mesurées à l'aide de l'indice harmonisé des prix à la consommation de l'UEMOA, sont suffisamment adéquates pour permettre d'assurer la surveillance. La méthodologie servant à établir l'indice harmonisé des prix à la consommation de l'UEMOA a été mise à jour.

Statistiques de finances publiques : les données de finances publiques sont dans l'ensemble suffisamment bonnes pour permettre l'exercice de la surveillance, mais comportent des déficiences dans plusieurs domaines : couverture, périodicité, délais de diffusion et accessibilité. Les autorités communiquent la « situation des flux de trésorerie » de l'administration centrale (fonds budgétaires) aux fins de sa publication dans le *Government Finance Statistics Yearbook* un an après l'année de référence. Il ressort des missions effectuées en octobre 2008 et juillet 2009 par le Département des statistiques (STA) dans le domaine des statistiques de finances publiques (SFP) que les autorités avaient encore à établir les SFP pour l'ensemble des administrations publiques afin d'élargir la couverture des activités non marchandes contrôlées par les administrations publiques, à diffuser les SFP dans les trois mois suivant le trimestre de référence et à présenter les autres principaux rapports SFP pour faciliter la liaison avec les autres ensembles de données macroéconomiques (par exemple, le compte de patrimoine).

Statistiques monétaires et financières : les statistiques monétaires et financières, établies et diffusées par la BCEAO, sont dans l'ensemble adéquates et leur couverture institutionnelle est exhaustive, mais leurs délais de diffusion sont longs. Leur exactitude est quelque peu compromise par l'utilisation des coefficients de tri de 1990 pour estimer les montants de billets circulant entre les pays de la BCEAO, lesquels servent à leur tour à estimer la circulation fiduciaire et à ajuster les avoirs extérieurs nets de chaque pays membre.

Balance des paiements : les statistiques extérieures comportent encore des déficiences qui empêchent d'évaluer correctement et en temps opportun les transactions courantes ainsi que les mouvements de capitaux et les flux financiers. Les améliorations récentes de l'application des directives du Manuel de la balance des paiements (cinquième édition), n'ont pas résolu le

problème. En novembre 2004, une mission d'assistance technique du Département des statistiques (STA) a noté que les ressources humaines affectées aux statistiques de balance des paiements par l'agence nationale de la BCEAO étaient insuffisantes et a mis en évidence une série de problèmes méthodologiques, dont l'utilisation d'hypothèses et de bases de référence non testées, la couverture limitée des investissements directs et les faiblesses dans le calcul des avoirs extérieurs nets et de la position extérieure globale. Les statistiques de balance des paiements sont en outre diffusées avec un décalage de près d'un an et celles de la position extérieure globale, avec un décalage de 18 mois. Des progrès ont été réalisés dans le rapprochement des données sur le commerce régional et de celles des partenaires régionaux, et l'établissement des statistiques du commerce extérieur a été amélioré par l'installation du système informatique douanier, SYDONIA ++ à tous les principaux postes douaniers frontaliers, au port, à l'aéroport et dans certains bureaux régionaux. Pour améliorer davantage le système, il faudra établir l'interconnexion entre les systèmes informatiques des principaux services douaniers et leur intégration dans les autres régies financières. Des progrès s'imposent en outre dans l'amélioration des contacts avec les organismes déclarants et dans le renforcement de la gestion des ressources humaines et techniques. Les données du compte financier peuvent être améliorées par un élargissement de la couverture des données sur les avoirs extérieurs du secteur privé non bancaire et des enquêtes sur les avoirs extérieurs des résidents et par le recours à d'autres sources de données, telles que les statistiques de la Banque des règlements internationaux (BRI). La BCEAO a mis à jour le calcul des données des banques commerciales sur les paiements faisant intervenir des non-résidents; cependant, ces données ne servent pas à établir les statistiques annuelles de la balance des paiements.

Les statistiques de la dette extérieure sont dans l'ensemble adéquates aux fins de la surveillance, mais ne sont complètes que pour la dette contractée ou garantie par l'État. Les données sont recueillies par la Caisse autonome d'amortissement (CAA), qui est chargée de signer les accords de prêt internationaux et d'assurer le service des obligations de l'État au titre de la dette extérieure. La base de données de la CAA est assez complète et à jour, et elle contient des données de stock correctes; elle établit des projections des flux de service de la dette prêt par prêt mais ne reçoit pas régulièrement des créanciers les états y afférents.

B. Normes et qualité des données

Le Bénin a commencé à participer au Système général de diffusion des données (SGDD) en 2001, mais il n'a guère mis à jour ses métadonnées depuis lors.

Une mission de FAD a réalisé le module des finances publiques du Rapport sur l'observation des normes et codes (RONC) en mai 2001.

C. Communication de données au Département des statistiques

Les formulaires de déclaration standardisés (conformes au Manuel de statistiques monétaires et financières) ne sont toujours pas régulièrement utilisés pour la communication des données monétaires au FMI. Les statistiques annuelles de la balance des paiements et de la position extérieure globale sont communiquées à STA avec un décalage d'environ un an et demi.

Bénin – Tableau des indicateurs courants nécessaires à l'exercice de la surveillance
(Au 31 janvier 2012)

	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données ⁷	Fréquence de la communication ⁷	Fréquence de la publication ⁷
Taux de change	Courant	Courant	Q	Q	M
Avoirs de réserve internationaux et engagements sous forme de réserves des autorités monétaires ¹	10/11	1/12	M	M	M
Monnaie centrale	10/11	1/12	M	M	M
Monnaie au sens large	10/11	1/12	M	M	M
Compte de patrimoine de la Banque centrale	10/11	1/12	M	M	M
Compte de patrimoine consolidé du système bancaire	10/11	1/12	M	M	M
Taux d'intérêt ²	12/10	1/11	M	M	M
Indice des prix à la consommation	1/12	2/12	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administrations publiques ⁴	ND	ND	ND	ND	ND
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administration centrale	12/11	1/12	M	M	ND
Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ⁵	2010	4/11	A	A	ND
Solde extérieur courant	2010	7/11	A	A	A
Exportations et importations de biens et services	2010	7/11	A	T	A
PIB/PNB	2010	4/11	A	A	A
Dette extérieure brute	2010	4/11	A	I	A
Position extérieure globale ⁶	2008	9/10	A	A	A

¹ Les avoirs de réserve donnés en nantissement ou autrement grevés doivent être indiqués séparément. De plus, les données doivent comprendre les engagements à court terme liés à une monnaie étrangère mais réglés par d'autres moyens, ainsi que les valeurs notionnelles des dérivés financiers à payer et à recevoir en monnaie étrangère, y compris ceux liés à une monnaie étrangère mais réglés par d'autres moyens.

² Taux du marché aussi bien que taux officiels, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux des bons du Trésor, effets et obligations.

³ Financement bancaire extérieur et intérieur et financement intérieur non bancaire.

⁴ Les administrations publiques recouvrent l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale) et les administrations d'États fédérés et locales.

⁵ Y compris la ventilation par monnaie et par échéance.

⁶ Y compris la position des actifs et passifs financiers extérieurs bruts à l'égard des non-résidents.

⁷ Quotidienne (Q); hebdomadaire (H); mensuelle (M); trimestrielle (T); annuelle (A); irrégulière (I); non disponible (ND).



Communiqué de presse n° 12/105
POUR DIFFUSION IMMEDIATE
27 mars 2012

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI conclut la troisième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit en faveur du Bénin et approuve un décaissement de 16,4 millions de dollars EU

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu la troisième revue des résultats économiques du Bénin dans le cadre du programme appuyé par un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC).¹ La décision du Conseil, qui a été prise par défaut d'opposition et qui entre en vigueur aujourd'hui,² donne lieu au décaissement immédiat d'un montant équivalent à 10,61 millions de DTS (environ 16,4 millions de dollars EU), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à un montant équivalent à 42,45 millions de DTS (environ 65,7 millions de dollars EU).

Le 14 juin 2010, le Conseil d'administration a approuvé en faveur du Bénin un accord triennal au titre de la FEC pour un montant de 74,28 millions de DTS (environ 115 millions de dollars EU) (voir le [communiqué de presse n° 10/243](#)).

Selon les projections, la croissance poursuivra sa légère tendance à la hausse en 2012, mais subira les contrecoups du renchérissement des produits pétroliers — à cause de la baisse des subventions aux carburants au Nigéria qui affaiblira la demande intérieure — et, dans une moindre mesure, de la crise mondiale en cours. L'inflation devrait afficher une forte hausse en 2012, mais le Bénin pourrait encore atteindre à moyen terme le critère de convergence de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) s'il maîtrise la seconde vague de tensions inflationnistes.

¹ La facilité élargie de crédit (FEC), qui a remplacé la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) comme principal outil dont dispose le FMI pour apporter un appui financier à moyen terme aux pays à faible revenu, se caractérise par des plafonds d'accès plus élevés, des conditions de financement plus concessionnelles, une plus grande souplesse dans la conception des programmes qu'elle appuie et une conditionnalité à la fois simplifiée et mieux ciblée. Le taux d'intérêt des crédits accordés au titre de la FEC est de 0 %, avec un différé d'amortissement de cinq ans et demi et une échéance maximale de dix ans (<http://www.imf.org/external/np/exr/facts/ecf.htm>). Le FMI revoit tous les deux ans les taux d'intérêt de tous ses guichets de financement concessionnel.

² Le Conseil d'administration arrête ses décisions selon la procédure dite du défaut d'opposition lorsqu'il convient qu'une proposition peut être examinée sans réunion formelle.

Les résultats du programme ont été globalement satisfaisants durant la période visée par la troisième revue et les critères de réalisation à fin septembre ont été respectés. Toutefois, l'objectif en matière de recettes n'a pas été atteint en raison de l'insuffisance des recettes douanières attribuable à la résistance aux réformes dans ce domaine. Les autorités ont pris des mesures pour renforcer le recouvrement des recettes douanières et les résultats ont commencé à s'améliorer en décembre 2011. La hausse continue des recettes douanières à moyen terme sera essentielle à la mise en œuvre du programme des autorités. L'objectif en matière de dépenses sociales prioritaires n'a pas non plus été atteint à cause de difficultés techniques et administratives, d'où la nécessité d'en intensifier le suivi.

Les réformes douanières tant attendues ont été adoptées, mais il faudra exécuter de façon plus vigoureuse le programme de réformes structurelles afin d'améliorer notamment le recouvrement des recettes et la viabilité des finances publiques. Le programme de réformes structurelles prévoit d'autres mesures douanières et fiscales, la réforme de la fonction publique et la promotion d'une participation accrue du secteur privé au secteur énergétique — autant de mesures qui visent à stimuler la croissance.

Les autorités sont déterminées à contenir la masse salariale dans l'enveloppe du programme et à adopter des mesures de politique salariale dans le cadre de la réforme de la fonction publique.

Le secteur financier fait preuve de résistance, mais le portefeuille de prêts des banques s'est dégradé et quelques banques de moindre envergure ne respectent pas les normes renforcées en matière de fonds propres. D'où la nécessité pour l'organisme de supervision d'être plus vigilant afin de renforcer la solidité du système bancaire.